RAPPORT

D'ACTIVITE

2020

Association A.D.E.J.

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

4, rue Paradis – 13001 Marseille – Tél : 04.86.77.65.44 – Fax : 04.91.50.87.81

www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

RAPPORT MORAL

Nous avions évoqué, dans notre précédent rapport moral relatif au bilan de l'année 2019, la crise sanitaire à laquelle nous étions confrontés et les incertitudes qu'elle pouvait générer quant à la vie de l'association.
Bien évidemment, malgré la gravité de la situation au fil des mois qui nous avait contraints à tenir notre assemblée générale annuelle exceptionnellement au mois de septembre, nous devions rester prudents quant aux perspectives pour les actions de l'ADEJ, mais également eu égard à son impact sur notre vie sociétale et celle des jeunes en particulier.

Nous avions évoqué qu'il y aurait justement la nécessité d'analyser certains de ces effets pour axer davantage nos interventions sur des fondamentaux précis de notre action.

A cette crise qui perdure et ne fait qu'accentuer l'usage intensif des réseaux sociaux, entraînant addictions et désinformation des jeunes, voire de très jeunes enfants, se sont ajoutés l'horrible assassinat du professeur Samuel Paty, qui a généré un lourd débat autour de la laïcité, puis la publication d'un livre révélant des actes de pédophilie.

Ce sont des thématiques que l'ADEJ travaille, à travers l'arsenal juridique, de façon continue depuis des années. Nous transmettons les fondamentaux des lois afférentes aux jeunes, mais aussi aux professionnels les encadrant. Certes, le problème des maltraitances nécessite des prises en charge individuelles qui ne relèvent pas des compétences de l'ADEJ, mais, en fonction des questions, lorsque les juristes détectent qu'un des élèves se confronte à cette situation, ils font un signalement à l'enseignant, à l'assistante sociale voire au chef d'établissement.

Compte tenu de tous les débats qu'ont généré ces très graves évènements, s'ajoutant à une vie sociale fort perturbée par la crise sanitaire avec des décès de proches qui ont lourdement impacté des vies familiales, il semble indispensable de centrer les interventions de l'ADEJ sur ces thématiques fondamentales, non seulement dès que les actions pourront reprendre leur rythme normal, mais aussi durant l'année prochaine, voire les années suivantes.

Je sais combien l'équipe est motivée et mobilisée pour développer tous ces fondamentaux et cerner, à travers les questions et observations qu'émettent les jeunes, les points sur lesquels il faut mettre l'accent afin de lutter contre des préjugés et sur lesquels il est nécessaire d'expliquer de façon plus approfondie les lois et leur application, les droits et devoirs et leur exercice.

L'important est d'apprendre, de savoir, de savoir faire , de savoir être et de faire savoir, afin que chaque jeune devienne un citoyen à part entière, afin de pouvoir développer son esprit critique, faire la part des choses sans se laisser envahir par des arguments absolument faux. Cela constitue le préalable pour maintenir une vie en société faite d'écoute, d'attention et de respect entre tous quelles que soient les origines, les appartenances et les croyances personnelles.

Ce sont les fondamentaux de l'ADEJ depuis sa création et, au fil des années et de l'évolution des sources d'information, ils s'avèrent indispensables, pour protéger les jeunes d'influences néfastes à leur devenir.

L'ADEJ dispose d'outils adaptés qui lui permettent d'assurer efficacement cette action, dès lors que l'équipe de juristes, fortement motivée, en assure la mise à jour régulière en fonction de l'évolution législative mais également en tenant compte des observations, questions et réactions des jeunes auxquels ils sont destinés.

Même si les juristes peuvent continuer à assurer des séances en milieu scolaire ou dans les centres sociaux, il est évident que la crise sanitaire, avec des fermetures plus ou moins prolongées notamment des collèges et lycées ou avec des cours en distanciation, aura eu un impact sur la réalisation effective de la programmation prévue en 2020 et devrait proroger de tels effets en 2021.

Bien évidemment, nous pouvons craindre qu'il y ait un impact financier dès lors que, sans qu'elle en soit responsable, l'ADEJ se trouve, par la force des choses et dans le respect des strictes règles sanitaires, contrainte à diminuer ses interventions, et soit confrontée à des réductions de ses subventions avec un impact budgétaire susceptible de mettre en cause son existence même.
Certes, en 2020, nos financeurs ont maintenu leur soutien et nous leur en sommes reconnaissants. Nous osons espérer qu'il en soit de même en 2021.

Dans le contexte que nous avons souligné en fin 2020 et qui, en ce début d'année 2021, se poursuit avec intensité dans des débats très conflictuels sur la laïcité, la place des religions dont notamment l'islam, les violences intrafamiliales, la pédophilie et l'inceste (de plus en plus révélés), il s'avère indispensable de soutenir l'ADEJ afin qu'elle puisse, dès que la situation sanitaire le permettra, œuvrer pour déployer tous ses outils d'information. C'est fondamental pour une vie sociale apaisée et les jeunes en sont l'avenir.

Je sais que l'équipe de l'ADEJ est, à tous les niveaux, fortement motivée et mobilisée pour continuer à réaliser concrètement ces objectifs en référence permanente à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à l'origine de la création de l'association et qui accompagne sans défaillance notre action au fil des années.

Bien évidemment, je remercie l'ensemble de l'équipe pour son travail indéfectible dans ce cadre et souhaite qu'elle retrouve rapidement les conditions qui lui permettent d'agir concrètement sur le terrain, avec le soutien de tous nos partenaires, administratifs, éducatifs et financiers.

Clara MARINELLO
Présidente de l'ADEJ

Sommaire

INTRODUCTION 3

1ère partie : LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES 9

I. Droit des mineurs 10

A. Droit et Internet 10
B. www.lycée.net 13
C. Mon Internet en sécurité 15
D. À la rencontre d'Eloi 17
E. Alice au pays des droits de l'enfant 19
F. Graine de droit 20
G. Que ferais-tu si ? (non utilisé en 2020) 21

II. Justice des mineurs 22

A. Exposition 13/18, Questions de justice 22
B. L'audience est ouverte 25
C. Tribunal : mode d'emploi 26
D. En quête de justice 27
E. Procès fictif 30

III. Promotion de l'égalité 32

A. Kiffer / Qui fait l'autre ? 32
B. D'égal à égale : formules contre les stéréotypes 36
C. Les autres, ça m'est égal ? 38
D. Différents, et alors ? 41

IV. Citoyenneté 42

A. Changement majeur 42
B. Emploie tes droits ! 46
C. Je(u) suis citoyen ! 48
D. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés 50
E. Citoyenneté : quel âge as-tu ? 52

V. Droit et milieu scolaire 54

Questions de violences 54

2ème partie : LA REALISATION DES PROJETS 57

I. Droit au quotidien Marseille 58

A. Établissements scolaires 63
B. Structures associatives 69

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône 80

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air 82
B. Droit au quotidien Vitrolles 90
C. Droit au quotidien Martigues 96
D. Droit au quotidien Miramas 104
E. Droit au quotidien Port-de-Bouc 108
F. Droit au quotidien Aix-en-Provence 111
G. Droit au quotidien Gardanne 116

III. Actions éducatives du Conseil Départemental 120

IV. Projets spécifiques 149

A. Partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse : ateliers d'implication civique 150
B. Actions diverses Bouches-du-Rhône 163
C. Projet de coopération avec EDUCALOI au Québec 166

4ème partie : ADMINISTRATEURS AD HOC 167

5ème partie : LES DEMANDES D'INFORMATION INDIVIDUELLE 169

6ème partie : LES PERSPECTIVES POUR 2021 171

ANNEXES 173

INTRODUCTION

Depuis sa création, l'ADEJ s'investit pour favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes, et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes consiste à leur rendre le droit plus accessible. Pour l'ADEJ, il s'agit surtout de le leur rendre plus intelligible en les informant de leurs droits afin qu'ils puissent les utiliser. Enfin, l'accès au droit constitue un moyen de socialisation des enfants et des jeunes en leur donnant des repères pour leur évolution dans la société.

C'est dans cette optique qu'en 2020, l'ADEJ a continué son action**.** L'ADEJ intervient, d'une part, en rencontrant directement les enfants et les jeunes pour les informer de leurs droits, par le biais d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté. D'autre part, l'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels, notamment en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'objectif reste le même : une meilleure appropriation du droit dans le vécu des jeunes et des adultes qui les accompagnent.

En 2020, les actions de l'ADEJ ont concerné 5419 jeunes, soit 374 de moins que l'année précédente. Nous avons pu décaler entre septembre et novembre, quasiment toutes les interventions annulées du fait du confinement. Toutefois, la crise sanitaire a eu des conséquences sur nos interventions à Marseille, car la fin d'année a été perturbée pour les établissements scolaires : or, c'est à cette période que les projets de l'année suivante sont validés en conseil d'administration, ce qui a pu avoir pour effet la baisse des demandes.

Si les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté à destination des jeunes constituent toujours l'activité principale de l'association, l'action à destination des professionnels, bien que moins importante en volume, demeure cependant essentielle. En effet, ce sont souvent ces professionnels qui accompagnent les enfants et les jeunes dans la mise en œuvre effective de leurs droits. Cette information à destination des professionnels ne revêt plus désormais que la forme d'interventions spécifiques, sollicitées par les professionnels eux-mêmes.

Pour adapter le droit aux besoins et aux réalités de son public, l'action **« Droit au quotidien »** se décline sous plusieurs formes en fonction de la thématique abordée et des territoires sur lesquels elle est conduite. De ce fait, le cadre dans lequel ces actions sont mises en œuvre est varié. En effet, qu'il s'agisse des actions à destination du public jeune ou celles à destination des professionnels, les interventions de l'ADEJ peuvent être réalisées sur sollicitation directe d'un établissement scolaire, d'un centre social ou d'une association. Elles peuvent également être réalisées à l'initiative des acteurs institutionnels ou des collectivités territoriales qui souhaitent insuffler une dynamique sur leur territoire. Enfin, l'ADEJ propose et initie elle-même certains projets d'accès au droit.

Ainsi, les interventions de l'ADEJ concernent l'ensemble de la Région PACA. Toutefois, l'essentiel des actions a lieu dans le département des Bouches-du-Rhône, particulièrement à Marseille mais aussi à Miramas, Martigues, Vitrolles, Port de Bouc, Simiane, Bouc Bel Air, Gardanne et Aix-en-Provence dans le cadre des Contrats de Ville, CLSPD ou CISPD de ces communes.

Depuis quelques années, l'ADEJ est sollicitée par Internet pour des questions individuelles, ce qui s'ajoute aux demandes d'information par téléphone. Dans les deux cas, il s'agit soit d'une information générale sur le Droit des mineurs, que nous donnons directement, soit d'informations plus précises sur des cas individuels, voire même de conseils personnels, dont ont besoin nos interlocuteurs. Dans ce cas, nous les orientons vers les professionnels tels que la permanence d'avocats pour enfants de la Maisons de l'avocat, le Rectorat et les missions locales, et également vers le CADE (Centre d'Accès au Droit des Etrangers).

Les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté ont concerné 4861 jeunes dans le cadre scolaire et 558 dans le cadre extra-scolaire. L'ADEJ est intervenue dans 73 structures : 51 établissements scolaires (15 écoles, 32 collèges, 4 lycées), mais aussi dans 22 centres sociaux ou autres structures associatives, ce qui représente un total de 282 interventions.

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPES D'ETABLISSEMENTS EN 2020

	Nb établissements	Nb interventions	Nb filles	Nb garçons	Nb total jeunes
Lycées	4	11	102	57	159
Collèges	32	171	1932	1915	3847
Ecoles	15	37	411	444	855
Sous-total Ets scolaires	***51***	***219***	***2445***	***2416***	***4861***
Centres sociaux + autres	***22***	***63***	***222***	***336***	***558***
TOTAL	**73**	**282**	**2667**	**2752**	**5419**

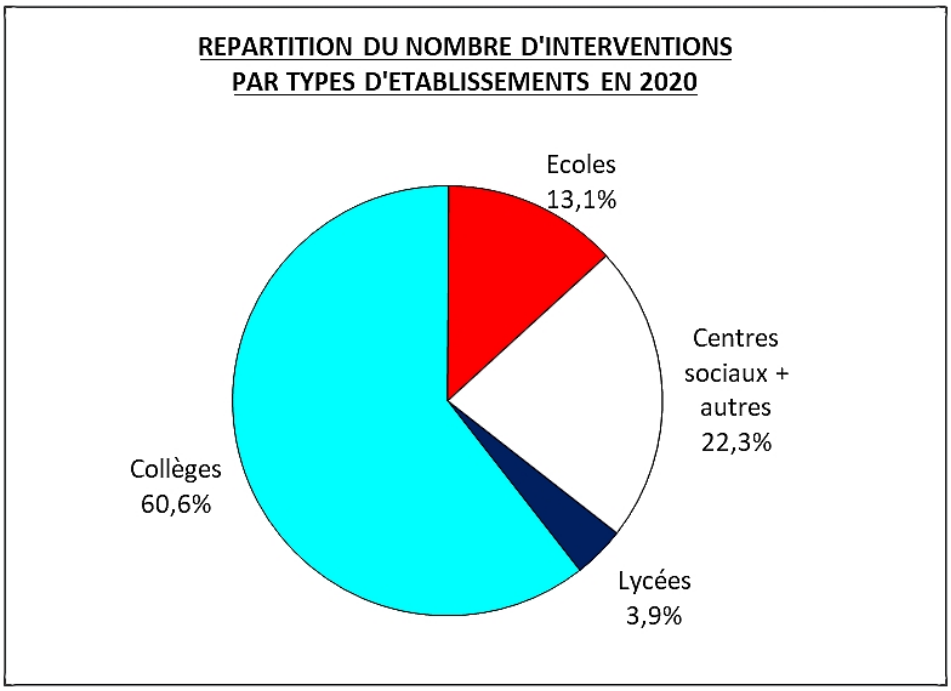

L'équipe de l'ADEJ continue son travail de création et d'actualisation de ses outils pédagogiques. En 2020, le site Internet « Bienvenue à 18 » élaboré dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional des jeunes, en collaboration avec le lycée SEP l'Etoile de Gardanne, a été mis en ligne. Un nouveau support sur la Convention Internationale des Droit de l'Enfant : « La CIDE chat s'explique ! » a également été créé par nos juristes. Par ailleurs, nous avons finalisé la page Internet sur l'usage d'Internet et le droit à l'image à destination des jeunes, en partenariat avec EDUCALOI au Québec.

La plupart des actions de l'ADEJ se déroulent en moyenne sur une plage de deux heures. Cependant, l'équipe s'attache à poursuivre les projets de fond sur plusieurs séances, qui permettent d'approfondir certaines thématiques, telles que la Justice des mineurs notamment.

En 2020, l'ADEJ a utilisé 22 outils pédagogiques différents (Exposition, vidéo, BD, jeux…) que l'on peut regrouper en cinq thématiques :

- Droit des mineurs
- Justice des mineurs
- Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations
- Citoyenneté
- Droit et milieu scolaire

Pour analyser le bilan de l'activité 2020, nous avons choisi, dans la première partie du rapport :

- De présenter les supports pédagogiques de façon détaillée : leur contenu caractéristique et leurs objectifs.
- De définir la méthodologie adoptée par les juristes.
- D'indiquer les structures dans lesquelles ils ont été utilisés.
- De faire apparaître l'évaluation de chacun d'eux (lorsque les jeunes étaient en mesure d'effectuer cette évaluation).
- De retransmettre les lignes essentielles du déroulement des actions pour chaque outil avec les points similaires quant à la réaction de l'ensemble des jeunes rencontrés.

Cette première partie est quasiment identique à celle des rapports des années antérieures, hormis les tableaux concernant les établissements concernés qui retranscrivent les données exactes de 2020, et l'évaluation qui correspond elle aussi aux résultats des actions conduites en 2020, ainsi que les nouveaux supports pédagogiques présentés.

Toutefois, cette répétition s'avère indispensable, d'une part pour bien déterminer les bases concrètes de notre action, les modalités de notre travail, et d'autre part pour que toute nouvelle personne ayant accès à ce rapport dispose objectivement des éléments fondamentaux que met en œuvre l'ADEJ, depuis des années, pour la réalisation de toutes les actions qu'elle conduit dans le cadre de l'accès au droit des jeunes.

La deuxième partie, consacrée à la réalisation des projets, analyse les interventions effectuées dans les différentes structures (établissements scolaires, associations, centres sociaux) au titre du Droit au quotidien à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.
Elle explicite les actions éducatives du Conseil Départemental et les projets spécifiques.
Elle fait apparaître, pour chacun d'eux, les modalités particulières d'interventions, les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, les réactions et les questions différentes des jeunes par rapport aux éléments récurrents énumérés dans la première partie (les supports pédagogiques).

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES EN 2020
(tous établissements)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	51	572	593	1165
www.lycée.net	4	26	20	46
Mon Internet en sécurité	27	253	276	529
A la rencontre d'Eloi	5	40	34	74
Alice au pays des droits de l'enfant	13	85	92	177
Graine de droit	4	20	24	44
Total Droit des mineurs	***104***	***996***	***1039***	***2035***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	1	1	5	6
L'audience est ouverte	1	11	9	20
Tribunal : mode d'emploi	9	27	51	78
En quête de justice	9	87	96	183
Procès fictif	4	2	8	10
Atelier d'implication civique	7	6	39	45
Total Justice des mineurs	***31***	***134***	***208***	***342***
Promotion de l'égalité				
Kiffer / Qui fait l'autre ?	42	531	473	1004
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	35	371	397	768
Les autres, ça m'est égal ?	4	45	12	57
Différents, et alors ?	1	5	6	11
Total Promotion de l'égalité	***82***	***952***	***888***	***1840***
Citoyenneté				
Changement majeur	2	7	6	13
Emploie tes droits !	1	2	0	2
Je(u) suis citoyen	2	12	26	38
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	10	81	86	167
Citoyenneté : quel âge as-tu ?	2	5	7	12
Club de droit *(ASCC Castellane)*	2	11	5	16
Total Citoyenneté	***19***	***118***	***130***	***248***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	37	387	421	808
Total Droit et milieu scolaire	***37***	***387***	***421***	***808***
Autres thématiques				
Atelier "Droits et devoirs" *(Coll. Mallarmé - Marseille)*	8	64	56	120
"Harcèlement" *(Lycée B. Pascal - Marseille)*	1	16	10	26
Total Autres thématiques	***9***	***80***	***66***	***146***
TOTAL	**282**	**2667**	**2752**	**5419**

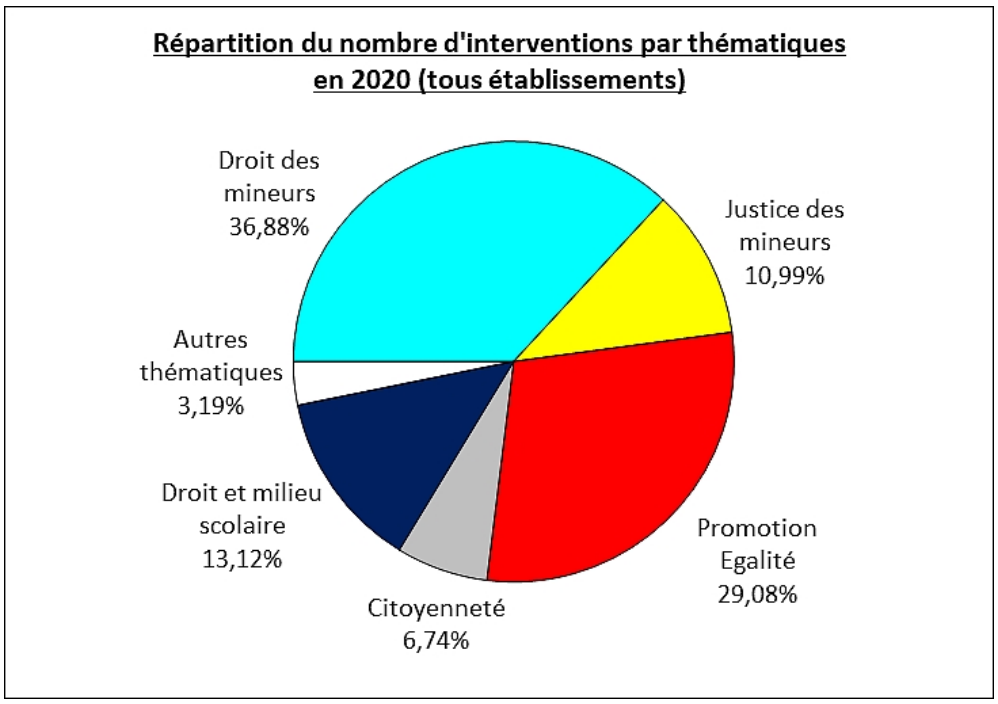

Comme les années précédentes, ce sont les outils sur le Droit et Internet et la promotion de l'égalité qui ont été le plus demandés. En 2020, nous avons effectué approximativement le même pourcentage d'interventions sur ces thématiques, ainsi que sur celle de la justice des mineurs. Les interventions autour du droit et milieu scolaire ont augmenté par rapport à 2019, en raison de la hausse du nombre d'actions éducatives « Questions de violences » attribuées par le Conseil Départemental. La baisse du nombre d'actions sur la citoyenneté s'explique par le nombre moins important de projets de fond, ce qui n'est pas sans lien avec la crise sanitaire qui n'a pas permis de se projeter sur des projets nécessitant plusieurs séances.

1ère partie :

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

I. Droit des mineurs

Cette thématique a concerné 2035 jeunes, ce qui représente 104 interventions.
6 outils différents ont été utilisés :

- Droit et Internet
- www.lycée.net
- Mon internet en sécurité
- A la rencontre d'Eloi
- Alice au pays des droits de l'enfant
- Graine de droit

A. Droit et Internet

1. Objectifs

À travers des exemples de l'utilisation d'Internet, il s'agit de montrer comment la loi permet de protéger les enfants et de garantir le respect de leurs droits. En se servant d'un support de plus en plus prisé des jeunes, d'une part les juristes sensibilisent les enfants sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies, et, d'autre part, ils montrent comment la loi permet de les protéger en posant, au besoin, des limites.

2. Méthodologie

Dans cet objectif, l'association ADEJ a réalisé une « animation PowerPoint » qui sert de support à l'intervention.

Le thème des réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, tik tok, Instagram…) est traité avec les jeunes du fait de leur utilisation quotidienne. Nous abordons ici les limites à la liberté d'expression (insultes et propos racistes/homophobes), et certains comportements que les jeunes adoptent parfois sans se rendre compte qu'ils sont dans l'illégalité (diffamation et harcèlement, notamment moral).

Nous mettons aussi l'accent sur le droit à l'image et le respect de la vie privée, ainsi que sur l'utilisation de certains sites ou applications (Instagram, Snapchat, Tik Tok…). Cela permet de sensibiliser les jeunes sur les conséquences, parfois tragiques, de certaines attitudes.

La notion de droit d'auteur est développée, afin qu'ils prennent conscience des règles qui régissent la création artistique et son emploi (téléchargement et streaming). Nous fournissons des repères pour une utilisation conforme à la loi.

Enfin, les jeux en réseau et les sites +18 sont des exemples permettant de montrer aux jeunes que la loi vise également à les protéger, et quels sont les mécanismes mis en place pour cela (contrôle parental, « P.E.G.I », limites d'âge…)

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
51	9-17 ans	572	593	1165

Collège Albert Camus - Miramas
Collège Camille Claudel - Vitrolles
Collège Edouard Manet - Marseille
Collège Gérard Philipe - Martigues
Collège Henri Wallon - Martigues

Collège La Nativité - Aix-en-Pce
Collège Lakanal - Aubagne
Collège Lou Garlaban - Aubagne
Collège Louise Michel - Marseille
Collège Marcel Pagnol - Martigues
Collège Philibert - Le Puy Ste Réparade
Collège Virebelle - La Ciotat
Centre aéré Archipel - Les Milles - Aix-en-Pce
CS Frais Vallon - Marseille
Maison de quartier Jacques Méli - Martigues

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	661	71,08%	238	25,59%	31	3,33%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	828	89,71%			95	10,29%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	799	85,73%			133	14,27%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	671	71,92%			262	28,08%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,79					

5. Déroulement

Les établissements peuvent associer notre action « Droit et Internet » à la validation du B2I, brevet informatique et Internet. Les actions sont réellement liées à l'usage des jeunes et à la prévention des infractions dont ils pourraient être victimes ou auteurs.

Les interventions démarrent systématiquement par un rappel des finalités des lois mises en place. Puis, après avoir rappelé les objectifs d'égalité et de protection de la loi, une définition commune d'Internet est recherchée. Il est très fréquent de constater une utilisation régulière de cet outil par les jeunes, mais rares sont les classes où une définition exacte en est donnée.

Il convient cependant de noter qu'Internet est de moins en moins considéré comme une zone de non droit par les élèves. En effet, les affaires relayées par la presse, ou même celles qui se sont déroulées dans l'enceinte des établissements dans lesquels l'action est programmée, les conduisent à avoir un œil beaucoup plus critique qu'auparavant. Ainsi, nous pouvons désormais observer des classes où Internet est considéré comme un outil potentiellement nuisible, et d'autres où les histoires relayées ne sont pas considérées comme véritablement graves. Notre objectif est bien entendu non pas de diaboliser Internet, mais de montrer qu'il peut être un formidable outil s'il est utilisé en respectant certaines règles.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, du fait qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement ou bien la diffamation, ce qui donne lieu à de riches échanges. De même, de plus en plus de jeunes s'interrogent sur l'utilisation de leurs données privées. Nous leur rappelons souvent le rôle de la CNIL et les possibilités offertes depuis l'application du RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même si les jeunes paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il en est de même avec l'utilisation

du streaming. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Une observation non négligeable est à faire ici. À l'heure actuelle, nous sommes confrontés lors de nos échanges avec les collégiens à des préoccupations qu'auparavant nous retrouvions principalement au niveau du lycée. Ainsi, les difficultés rencontrées se concentrent davantage sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes, avec des conséquences de plus en plus graves.

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes nous relaient les « challenges » populaires sur internet. Ils nous ont beaucoup parlé du « Blue Whale Challenge » qui consiste à réaliser une cinquantaine de défis, mettant de plus en plus la personne en danger, le dernier consistant à se suicider. Face à cela, nous rappelons aux jeunes que la Loi interdit l'incitation au suicide comme la mise en danger d'autrui. De même, nous leur rappelons de ne pas reproduire ce qu'ils peuvent lire ou voir sur internet et qui pourrait les mettre en danger.

Les jeunes nous parlent aussi du « Momo challenge », un avatar inspiré de films d'horreur utilisé sur les messageries sociales (Whatsapp, Facebook Messenger, etc.) et qui après ajout du contact par l'utilisateur, lui demande plus ou moins clairement l'autorisation de prendre le contrôle de son appareil, comme les monstres des films d'horreur dont il s'inspire, pour lui demander de réaliser des défis plus ou moins risqués. Suivant les personnes se cachant derrière cet avatar (n'importe qui peut se réclamer du « Momo challenge » et lancer sa version), les défis peuvent être humoristiques comme terrifier l'utilisateur. Là aussi, nous rappelons l'interdiction de l'incitation au suicide prévue dans la loi, ainsi que celle relative à la mise en danger de la vie d'autrui.

Enfin, nous envisageons de plus en plus souvent les infractions liées à la cybercriminalité : sur ce point, nous sommes de plus en plus questionnés sur le « Deep » et « Dark » Web. De la même façon, nous devons insister sur l'intérêt de développer un esprit critique face à l'importance que prennent les « fake news » et notamment le crédit que les élèves leur accordent.

De même, en raison des confinements entraînant davantage de présence des jeunes à domicile, il est devenu plus fréquent de devoir insister sur l'importance de faire attention lors de propositions de rencontres par internet. De nombreux jeunes se précipitent à un éventuel rendez-vous, surtout si un repas dans un fast-food leur est proposé, sans prendre conscience des dangers. Nous rappelons alors que mentir sur internet est très facile et que s'ils ont un compte sur les réseaux sociaux avant 15 ans, c'est qu'ils ont eux-mêmes menti sur leur âge, et que rien n'empêche leurs interlocuteurs de faire la même chose, en ayant de mauvaises intentions.

B. www.lycée.net

1. Objectifs

Si la plupart des lycéens sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des lycéens afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités.

L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ a développé cet outil en se basant sur une autre animation « Droit et Internet » mais en l'adaptant, tant par sa forme que par son contenu, à un public de lycéens.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les élèves sur différentes activités pratiquées sur Internet. La liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats, le téléchargement et enfin la cybercriminalité sont ainsi abordés.

Il s'agit ici de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'aller sur Internet en tant que personne responsable de ses actes (un focus sur la Justice Pénale des Mineurs est fait à cette occasion) mais également de leur faire connaître les règles de sécurité dans son utilisation.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	14-17 ans	26	20	46

Lycée Blaise Pascal - Marseille
Lycée Fourcade - SEP de l'Etoile - Gardanne
CS-MFA Font Vert - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	16	59,26%	10	37,04%	1	3,70%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	16	59,26%			11	40,74%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	24	88,89%			3	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	85,19%			4	14,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,42					

5. Déroulement

Les lycéens ont à peu près les mêmes réactions que les collégiens autour de ce support pédagogique. Mais avec les lycéens, nous sommes confrontés, par les faits qu'ils rapportent, à des comportements plus violents ayant des conséquences parfois dramatiques. Les difficultés rencontrées se concentrent toujours sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, du fait qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement, la diffamation ou encore la provocation au suicide, ce qui donne lieu à des échanges riches et particulièrement constructifs.

Nous les informons alors des recours possibles à la fois sur Internet mais également au niveau judiciaire.

Ils se montrent aussi parfois inquiets quant à l'accès de leurs futurs employeurs à des informations concernant leur vie privée.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même s'ils paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Puis, nous détaillons avec eux les modalités d'achat en ligne, en mettant l'accent sur certains points : paiement sécurisé, délais de réflexion et de rétractation, sensibilisation aux « arnaques ».

Enfin, nous envisageons les infractions liées à la cybercriminalité : sur ce point, nous sommes de plus en plus questionnés sur le « Deep » et « Dark » Web.

C. Mon Internet en sécurité

1. Objectifs

Internet est désormais un outil incontournable, et concerne de plus en plus les jeunes enfants (9/10 ans) tant sur le plan pédagogique que sur le plan des loisirs. Il s'agit de faire comprendre aux élèves des écoles primaires comment utiliser Internet en toute sécurité. Le but est de les sensibiliser aux risques engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies, tout en leur démontrant que la loi est aussi présente dans cet espace de liberté, afin de les protéger par la voie de limites posées.

2. Méthodologie

L'ADEJ a réalisé une « animation Powerpoint » qui sert de support à l'intervention d'une durée de 1h30 pour traiter de la sécurité sur Internet à partir de trois axes principaux :

- Définition : Qu'est-ce qu'Internet ? Que peut-on y faire ? Que peut-on y trouver ? Puis-je me protéger ?
- Protection : Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit sur Internet ? À partir du leitmotiv « Ni victime, ni auteur(e) », donner des exemples d'infractions et donner aux jeunes élèves les clés pour qu'ils se protègent et qu'ils soient protégés.
- Discussion et échange : Les informations sur Internet sont-elles toujours sérieuses ? Peut-on y trouver des images choquantes ? Certains propos sont-ils dangereux ?

Accompagné d'un livret que nous remettons à la fin de l'intervention aux élèves, le support Powerpoint élaboré a été adapté à la tranche d'âge concernée. Il reprend le contenu du livret que nous détaillons ensemble. En intervention, l'échange est organisé autour des questions « Vrai ou Faux » facilitant l'interactivité, la pédagogie et la mémorisation. De nombreux exemples viennent illustrer l'éveil juridique envisagé, permettant aux enfants de reconnaître certaines situations et d'utiliser ainsi Internet en toute sécurité.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
27	7-12 ans	253	276	529

Ecole Jules Ferry - Miramas
Ecole La Bergerie - Bouc Bel Air
Ecole La Salle - Bouc Bel Air
Ecole Les Abeilles - Marseille
Ecole Marius Roussel - Simiane-Collongue
Ecole Paul Arène - Aix-en-Pce
Ecole Robert Desnos - Martigues
Ecole St Pierre - Marseille
Ecole Virginie Dedieu - Bouc Bel Air
Centre aéré des Marres - Simiane-Collongue
MMA Verduron Bas - Marseille
CS ACM St André - Marseille
CS-MFA Font Vert - Marseille
CS Jean Giono - Miramas
CS La Castellane - Marseille
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

4. Déroulement

De manière générale, les enfants sont intéressés par ce thème et le plus souvent, nous font volontiers part de leur expérience.

Nous pouvons ainsi affirmer que les enfants utilisent de plus en plus tôt certains réseaux sociaux et nombreux sont ceux qui jouent en ligne. À cette occasion, nous les sensibilisons sur les rencontres faites sur internet. La quasi-totalité des enfants sont assez vigilants et conscients des risques encourus de rencontrer un inconnu. Mais certains reconnaissent avoir fait des rencontres amicales sur internet et fixé un rendez-vous réel. Il peut alors arriver que l'enfant qui accepte le rendez-vous et qui pense échanger avec un autre enfant, se retrouve face à un adulte.

En raison des confinements, il est devenu plus fréquent de devoir insister sur l'importance de faire attention lors de propositions de rencontres par internet. Comme pour les collégiens, nous rappelons alors que mentir sur internet est très facile et que s'ils ont un compte sur les réseaux sociaux avant 15 ans, c'est qu'ils ont eux-mêmes menti sur leur âge, et que rien n'empêche leurs interlocuteurs de faire la même chose, en ayant de mauvaises intentions.

Le thème du droit à l'image intéresse beaucoup les enfants : il leur est de moins en moins difficile d'appréhender les contours de cette notion en raison de leurs expériences personnelles et/ou de celles de leur entourage.

Néanmoins, de façon générale, il leur est souvent difficile de se repérer sur Internet entre ce qui est légal ou non légal, en raison du fait que de nombreux contenus accessibles sur internet ne respectent pas la loi. Nous devons à chaque fois prendre le temps de distinguer la capacité de pouvoir faire quelque chose en termes de faisabilité, de la question de la légalité de l'acte en cause.

Le livret que nous distribuons en fin d'intervention, et qui résume le contenu de l'action, captive les élèves et ils sont ravis de pouvoir l'emporter chez eux. Nous laissons également une affiche pour la classe.

D. À la rencontre d'Eloi

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Livret pédagogique	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30 + séances*

Un livret pédagogique et ludique distribué à chaque élève sert de support à cette animation, qui a été créée en partenariat avec la mission Prévention de la Ville de Marseille dans le cadre du CLSPD.

Notre objectif, dans cette animation, est de permettre aux enfants de comprendre pourquoi les lois existent, à travers les différents niveaux de règles (famille, école, ville, pays…). Nous souhaitons leur permettre d'identifier les auteurs, les acteurs des lois, et les personnes chargées de les faire appliquer.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs phases :

1. Définir les règles et les différencier des lois en expliquant pour chacune les auteurs et les lieux où elles sont applicables. Nous partons des règles de la famille en élargissant à celles qui s'appliquent partout et à tous.
2. Expliquer les fonctions des lois en matière de protection et de gestion de la vie en société.
3. Expliquer ce qui se passe lorsque les lois ne sont pas respectées et pourquoi il existe des sanctions.
4. Enfin, nous expliquons aux enfants qu'ils bénéficient de droits spécifiques inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
5	9-11 ans	40	34	74

Ecole Château Pitty - Gardanne
Ecole Jules Payot - Aix-en-Pce
CS-ACM Les Aygalades - Marseille
CS Jean Giono - Miramas
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Au travers les aventures d'Eloi et de petits jeux dans le livret, les juristes envisagent les différentes règles applicables au sein de la société.

En premier lieu, ils expliquent les notions de base que sont les droits, les obligations et les interdictions, en illustrant le tout de plusieurs exemples.

Ensuite, ils font deviner aux enfants quels sont les différents types de règles qui peuvent exister et quelles sont les personnes qui peuvent les imposer. Pour cela, ils partent du domaine privé avec les règles parentales pour élargir au domaine public (école, centre social, club de sport…).

La notion d'autorité parentale est alors définie. Cette progression permet d'expliquer aux enfants que les règles posées par les parents peuvent différer selon les familles mais que d'autres règles sont les mêmes pour tous. Par exemple, si les règles peuvent varier d'une école à une autre, elles sont communes à tous les élèves d'une même école.

L'existence de lois est ensuite détaillée, les juristes expliquent notamment leur création et leur champ d'application. Cela permet de revenir sur certaines fausses idées, par exemple que « c'est le Président qui fait les lois ». C'est aussi l'occasion de bien insister sur le fait que la loi est la même pour tous, qu'elle s'applique partout et à tous, et ainsi rappeler le principe d'égalité.

Il s'agit aussi de leur faire prendre conscience qu'il n'existe pas de lieux qui ne seraient régis par aucune règle.

En outre, d'autres jeux dans le livret permettent de faire deviner aux enfants quels sont les différents buts des règles et de la loi. Ils prennent alors généralement conscience que la loi n'est pas là que pour sanctionner, mais qu'elle sert aussi à protéger les personnes. C'est l'occasion d'exposer quelles sont les personnes qui sont chargées de la faire respecter et de la faire appliquer. Les juristes expliquent alors ce qui se passe, tant pour un mineur que pour un majeur, lorsque les règles ne sont pas respectées.

Enfin, les aventures d'Eloi se terminant en Chine, les juristes évoquent le fait que si chaque pays détermine sa propre loi, il existe des lois communes à tous les pays. Ils développent cette idée en donnant l'exemple de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant visant à protéger les enfants dans le monde entier.

D'une manière générale, le fascicule support de cette action permet une véritable interaction avec les élèves.
Ces derniers participent volontiers à l'intervention et en profitent pour poser de multiples questions, le plus souvent sur « qui fait les lois » et sur le rôle de la police et de la Justice.

Un des points communs à ces interventions est que, paradoxalement, elles prennent vraiment un visage différent en fonction des territoires. Les enfants sont plus ou moins insouciants en fonction de leur environnement de vie et posent donc des questions plus ou moins concrètes sur les droits des enfants et sur les actions de la Police et de la Justice.

E. Alice au pays des droits de l'enfant

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30*

Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé, dans lequel les personnages « voyagent » au travers de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin de présenter les 10 droits les plus importants de la Convention. Elle est aussi illustrée par des photos d'enfants sur différents thèmes, tels que la misère, la famine, le travail forcé, la maladie, la guerre.

Après avoir regardé la vidéo, les enfants doivent trouver, en groupe, parmi des photos qui leur sont distribuées, celles qui se rapportent à chacun des droits abordés dans la vidéo. Cette animation permet aux élèves de s'exprimer sur les droits de l'enfant.

2. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
13	7-11 ans	85	92	177

Ecole Château Pitty - Gardanne
Ecole Jules Ferry - Miramas
Ecole La Salle - Bouc Bel Air
Centre aéré des Marres- Simiane-Collongue
Centre aéré Château Pitty - Gardanne
CS Jean Giono - Miramas
CS La Carraire - Miramas
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc
Maison de quartier Boudème - Martigues
MMA Denis Papin - Marseille

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Les enfants se plongent rapidement dans le monde des droits de l'Enfant grâce au dessin animé et se prennent au jeu des photos.

Ils sont surpris des situations que vivent d'autres enfants dans le monde et cherchent à comprendre pourquoi les inégalités existent. Ils sont particulièrement en demande d'explications sur les enfants soldats et les enfants en mauvaise santé physique.

Une des caractéristiques communes aux interventions sur cette thématique réside dans l'influence de l'actualité médiatique sur les questionnements des enfants et, par voie de conséquence, une focalisation est faite sur un droit ou un autre lors de l'animation.

Les distinctions entre nationalité, origines et religion sont expliquées. De plus, les conditions d'acquisition de la nationalité française sont souvent évoquées, ainsi que la différence entre les étrangers disposant du droit de résider ou séjourner en France et les « clandestins », comme nous en parle les enfants. Ces derniers nous questionnent parfois au sujet des mineurs non accompagnés, sur le territoire français notamment.

F. Graine de droit

1. Objectifs et méthodologie

Support	Thèmes	Durée d'animation
Jeu de plateau	*Convention Internationale des Droits de l'Enfant* *Justice / Égalité*	*1h à 1h30*

Suite à une demande croissante d'actions dans les écoles élémentaires, l'outil « Graine de droit » a été créé par l'ADEJ en partenariat avec le centre social Saint-Gabriel et l'école Clair Soleil de Marseille.

« Graine de droit » se présente sous forme d'un jeu de plateau où les enfants doivent répondre à des questions qui ont trait à des problèmes juridiques. Quatre grandes thématiques sont abordées au cours du jeu : Justice, Citoyenneté, Droits de l'enfant, Acceptation des différences.

Dans le jeu, il est proposé aux enfants de partir faire le tour du Monde avec la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) pour découvrir les droits et les devoirs des enfants dans ce monde dont ils font partie.

Le point de départ est New-York et, en avançant, les élèves parcourent la planète.
Les enfants lancent les dés et avancent sur le plateau, ils tirent une carte qui correspond à une des thématiques citées plus haut. En outre, ils peuvent tomber sur la catégorie "Le savais-tu ?", où il n'y pas de question mais où nous apportons un petit éclairage sur la situation des enfants dans le monde.

Ces questions permettent d'engager le débat avec les enfants et de les informer sur la loi.

2. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	7-11 ans	20	24	44

Ecole Joseph Arbaud - Aix-en-Pce
CS Jean Giono - Miramas
CS La Carraire - Miramas
Maison de quartier Boudème - Martigues

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Ce jeu permet un apprentissage ludique de certaines notions juridiques et des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous avons pu relever un grand enthousiasme des enfants à participer à ce jeu, ce qui permet de leur transmettre plus facilement les notions abordées. En fonction de la composition de la classe, ils sont séparés en plusieurs groupes. À travers le jeu et les défis que les juristes leur proposent, les enfants découvrent, tout en s'amusant, des notions qui peuvent, parfois, être complexes à assimiler. Ils relèvent le challenge et sont le plus souvent bons joueurs.

Généralement, nous sommes agréablement surpris des bonnes connaissances qu'ils ont sur les thématiques proposées.

G. Que ferais-tu si ? (non utilisé en 2020)

1. Objectifs

L'objectif de cette animation est double : il s'agit, d'une part, de sensibiliser les collégiens de 6ème et de 5ème au phénomène de la maltraitance et de l'enfance en danger et, d'autre part, de proposer des moyens d'action face à de telles situations.

Les jeunes peuvent avoir des représentations erronées des conséquences d'un signalement, ce qui peut constituer un obstacle à la parole d'une victime ou de ses pairs. L'action comprend donc également un travail sur les idées reçues.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ utilise un support vidéo mettant en scène deux enfants en danger ; l'un d'eux est un enfant en risque, tandis que l'autre est un enfant maltraité. À travers l'analyse des différentes étapes de leur histoire, les juristes de l'ADEJ sollicitent les élèves pour envisager ensemble les solutions pour protéger ces enfants et aider leur famille.

L'animation se décompose en plusieurs phases qui permettent d'aborder les thèmes suivants :

- L'autorité parentale : droits et devoirs des parents dans l'éducation des enfants.
- L'enfance en danger : définition à partir des situations décrites dans l'animation puis élargissement à toutes les formes de maltraitance.
- Les personnes et institutions impliquées dans la protection de l'enfance (au sein du collège, des services administratifs et judiciaires), les moyens dont ils disposent et la notion de secret professionnel.

L'implication des équipes médico-sociales durant l'animation est vivement souhaitée afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'action au sein de l'établissement.

II. Justice des mineurs

Cette thématique a concerné 342 jeunes, ce qui représente un total de 31 interventions.
5 outils différents ont été utilisés :

- Exposition 13/18, Questions de justice
- L'audience est ouverte
- Tribunal : mode d'emploi
- En quête de justice
- Procès fictif

Dans la mesure où les outils « L'audience est ouverte », « Tribunal : mode d'emploi » et « En quête de justice » ont un contenu, certes différent, mais très proche, nous avons choisi de présenter leur déroulement en un seul chapitre.

A. Exposition 13/18, Questions de justice

1. Objectifs

Cette exposition, conçue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'inscrit dans le cadre de la prévention des maltraitances et de la délinquance, grâce à une information sur les droits de l'enfant ainsi que sur la Justice des mineurs.
L'animation de l'exposition met en avant la corrélation entre les droits dont chaque citoyen est bénéficiaire et les devoirs dont il est redevable. Faire émerger la réflexion sur la nécessité de l'existence de règles à respecter, dans toute collectivité, constitue l'objectif principal de cette exposition. Les droits sont primordiaux, mais pour que chacun puisse en bénéficier, le respect des règles est nécessaire.

2. Méthodologie

L'animation de l'exposition « 13/18, Questions de justice » se déroule sur deux heures. Elle nécessite la présence de deux intervenants.
Depuis 2006, l'ensemble des panneaux de l'exposition ont été inclus dans un support informatique (Powerpoint). Cette présentation a un avantage certain au niveau pratique et facilite la venue de l'ADEJ dans les établissements.

L'animation fonctionne en trois temps :

- <u>L'introduction</u> :
L'introduction permet de mieux définir la notion de loi, en suscitant les interventions des élèves par diverses questions (Pourquoi la loi ? Qui fait la loi ?…). L'idée forte de ce panneau, consacré à la loi, établit que la loi existe pour éviter la « loi du plus fort » : la loi a pour objectif d'assurer l'égalité et de protéger.

- <u>Les droits et devoirs</u> :
Les principaux droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont repris un à un : droit à l'identité, droit à l'instruction, droit d'expression, droit à une justice adaptée…
La partie sur les droits se termine sur le thème de la Justice pénale des mineurs, ce qui constitue une transition vers la troisième partie : les interdictions.
Avant toute chose, il convient de s'arrêter avec les jeunes sur le lien qui existe entre les droits et les devoirs. Toujours présentées séparément, voire de manière antinomique, ces deux notions sont intimement liées. Il n'y a de droits pour personne s'il n'existe pas de devoirs pour chacun.

- Les interdictions :
Les interdictions sont ensuite appréhendées sous le prisme de la loi pénale : les infractions. Nous revenons sur les définitions de contravention, délit et crime, à l'aide d'exemples qui suscitent toujours le débat.

Tout au long de l'animation, les intervenants de l'ADEJ sollicitent les élèves afin que l'animation soit interactive. De même, de nombreux exemples viennent illustrer les trois parties de l'animation, ce qui permet d'instaurer un débat.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	13-15 ans	1	5	6

Maison de quartier N-D des Marins - Martigues

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	2	40,00%			3	60,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,40					

5. Déroulement

Si l'ensemble des thèmes abordés semble intéresser les jeunes, il s'avère que certains d'entre eux retiennent particulièrement leur attention et donnent lieu à des échanges intéressants.

Tout d'abord, à l'annonce de l'intitulé de l'intervention « 13/18 Questions de justice », souvent les élèves sont intrigués quant aux raisons du fait que la prison est applicable aux mineurs à partir de 13 ans. Nous leur expliquons donc les raisons de ce seuil.

Ensuite, pour la majorité d'entre eux, ils découvrent l'existence de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les principaux droits qu'elle garantit.

Le thème du droit à une identité et à la famille suscite toujours beaucoup d'interrogations de leur part.
En effet, ils s'interrogent sur les modalités de l'adoption et sur le sort des enfants, notamment en cas de séparation des parents. En nous appuyant sur leurs propos, nous répondons à leurs attentes et cherchons à les rassurer.
En outre, la possibilité pour la femme d'accoucher sous X soulève souvent un débat. Devant leur incompréhension massive face à cette possibilité, nous tentons de leur faire comprendre, par le biais de mises en situation et d'exemples, comment et pourquoi un tel dispositif existe. Nous expliquons également qu'à l'heure actuelle, il est mieux encadré par la loi afin de se conformer à la CIDE et notamment au droit pour l'enfant d'avoir accès à ses origines.

De plus, devant leurs réactions, nous insistons sur le fait que, en principe, le nom patronymique ne peut pas être changé sauf exceptions très spécifiques.

Par ailleurs, ils se montrent très intéressés par les conditions d'acquisition de la nationalité française.
Ce thème est aussi l'occasion de dissiper la confusion générale faite entre nationalité, origine et religion, ainsi que l'amalgame entre les clandestins et les immigrés. Souvent nous devons nous attarder et multiplier les exemples pour qu'ils appréhendent plus justement ces notions.
La problématique liée aux discriminations et au racisme surgit fréquemment dans ce thème, notions que nous prenons toujours le temps de définir lorsque les jeunes les évoquent.

Lorsque nous abordons la dimension protectrice du droit à l'instruction et que nous illustrons ce qui peut se passer dans les pays où il n'est pas appliqué, nous avons beaucoup de réactions sur la prostitution, le proxénétisme et les enfants soldats, et plus généralement sur l'exploitation par le travail de ces jeunes enfants.
Sur ces sujets, nous devons régulièrement faire face à quelques préjugés que nous parvenons à dissiper à l'aide d'exemples et de mises en situation.

En dernier lieu, le thème sur la Justice pénale des mineurs intéresse plus particulièrement les élèves. Très régulièrement, ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements.

Nous leur expliquons les particularités de la Justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Ils se montrent très intéressés par l'exposé des peines alternatives à l'emprisonnement, notamment le sursis, le travail d'intérêt général et le stage de citoyenneté : cela leur permet de prendre conscience que la prison n'est pas la seule sanction, et que si une personne reconnue coupable d'une infraction ne va pas en prison, cela n'est en aucun cas de l'impunité. Aussi, ils nous interrogent beaucoup sur les conditions de vie en milieu carcéral.
De façon générale, ils portent un grand intérêt aux questions de justice, notamment concernant la garde à vue, la détention provisoire et la peine de mort, ce qui suscite l'explication par les juristes des particularités de la procédure pénale applicable aux mineurs.

Toujours sur le thème de la Justice, les jeunes sont très intéressés par la notion de légitime défense : ils ne comprennent pas qu'elle ne soit envisageable que de façon très restrictive. Nous devons quasi systématiquement nous attarder afin qu'ils comprennent que la légitime défense ne puise pas sa légitimité dans la vengeance mais constitue au contraire une exception, acceptée au titre de la protection des biens et des personnes.

De plus, il n'est pas rare, afin d'éclaircir certaines confusions, que nous devions prendre le temps d'expliquer et distinguer l'aide juridictionnelle et l'avocat commis d'office, ainsi que le fonctionnement du casier judiciaire, sur lequel beaucoup d'idées préconçues dominent.

En définitive, au départ, nombre de jeunes expriment une certaine méfiance voire défiance envers la Justice. Néanmoins, en leur expliquant, de façon continue, le rôle protecteur et l'objectif d'égalité de la loi, illustrés d'exemples concrets si nécessaire, ils semblent comprendre l'intérêt de la loi et de la Justice. Souvent, nous assistons à une réelle prise de conscience chez les jeunes du rôle protecteur de la loi et de sa vocation d'assurer l'égalité.

B. L'audience est ouverte

1. Objectifs

Cette action permet d'apporter une vision concrète de la Justice et du déroulement d'un procès pénal. Grâce aux extraits d'audiences correctionnelles, les élèves découvrent la réalité d'un procès pénal et la confrontent ainsi aux représentations qu'ils peuvent en avoir.

Il s'agit, d'une part, de permettre d'appréhender le rôle et le fonctionnement de la Justice dans sa globalité et, d'autre part, de découvrir plus précisément les différents acteurs de la Justice. Une attention particulière est portée à l'explication des spécificités de la Justice des mineurs.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice et plus précisément le déroulement d'un procès devant le Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance. Nous définissons le rôle et la fonction de chacun des acteurs en présence (juge, procureur, huissier, avocats…).

Puis, un support vidéo est présenté à la classe afin d'illustrer les explications fournies la première heure, mais également pour faire émerger la parole et exposer la réalité d'une audience pénale en matière délictuelle.

Les juristes de l'ADEJ proposent ensuite un débat aux élèves, au cours duquel ils répondent aux questions suscitées par la vidéo, en revenant sur les affaires jugées, le déroulement de l'audience et les peines infligées.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	1ère	11	9	20

Lycée Blaise Pascal - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	15	75,00%	4	20,00%	1	5,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	95,00%			1	5,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	19	95,00%			1	5,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	16	80,00%			4	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

5. Déroulement : voir page 28

C. Tribunal : mode d'emploi

1. Objectifs

Lors de nombreuses interventions de l'ADEJ relatives à la Justice des mineurs, les intervenants ont été interpellés par certaines réactions des élèves. En effet, bien souvent ceux-ci ont des représentations erronées du fonctionnement de la Justice.

L'idée nous est donc naturellement venue d'emmener des classes au Tribunal afin que les élèves puissent voir comment se déroule un procès concrètement. En se rendant au Tribunal, outre la découverte du déroulement d'un procès et de ses acteurs, ils prennent également la mesure de ses enjeux.

2. Méthodologie

L'action se décompose en trois séances.

Avant les audiences, les juristes de l'association donnent des clés de compréhension aux élèves en abordant, notamment, le fonctionnement et l'organisation de la Justice pénale, la procédure pénale, les acteurs à l'audience et le vocabulaire juridique lors d'une première séance introductive de deux heures.

Puis, l'ADEJ accompagne les élèves et leurs enseignants aux audiences sur un après-midi.

Enfin, après les audiences, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de celles-ci et répondent aux questions.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
9	12-17 ans	27	51	78

Collège Henri Bosco - Vitrolles
Collège Henri Fabre - Vitrolles
CS-MFA Font Vert - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	36	80,00%	7	15,56%	2	4,44%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	42	93,33%			3	6,67%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	42	93,33%			3	6,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	38	84,44%			7	15,56%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,18					

5. Déroulement : voir page 28

D. En quête de justice

1. Objectifs

Cette action permet de définir le rôle et la fonction de chacun des acteurs de la Justice (juge, procureur, huissier, avocats…) et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal. Les juristes détaillent la façon dont s'applique la Justice afin de permettre une meilleure compréhension de cette dernière par les élèves. Ils analysent et déconstruisent les stéréotypes concernant la Justice, et fournissent les explications nécessaires sur les difficultés qu'elle rencontre et sur les jugements rendus.

Les sentiments d'injustice, d'impunité, ou au contraire la perception de sévérité éprouvés par les jeunes, peuvent alors être nuancés, voire disparaître, grâce aux explications apportées.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice en mettant en évidence son rôle protecteur et régulateur au sein de notre société. Ils soulignent les différents champs de la Justice : civile, pénale et administrative et montrent la participation directe ou indirecte des citoyens à son fonctionnement.

Puis, un focus est fait concernant la Justice pénale, et notamment les spécificités de cette justice adaptée aux mineurs.

Enfin, la vidéo d'une audience, filmée au Tribunal correctionnel de Marseille à l'occasion du jugement d'un délit, est présentée à la classe. La place est alors laissée au débat afin de répondre aux questions suscitées par la vidéo et les propos des intervenants.

Un livret reprenant les notions essentielles de l'action et illustré par des schémas explicatifs, est remis aux élèves à la fin de l'intervention.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
9	10-14 ans	87	96	183

Collège Henri Fabre - Vitrolles
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce
Collège St Eutrope - Aix-en-Pce
Complexe culturel et sportif - Simiane-Collongue

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	100	72,46%	28	20,29%	10	7,25%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	115	83,33%			23	16,67%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	121	87,68%			17	12,32%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	103	74,64%			35	25,36%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,59					

5. Déroulement des actions « L'audience est ouverte », « Tribunal : mode d'emploi » et « En quête de justice »

Dans ces trois actions, nous expliquons aux jeunes les différentes juridictions, civiles, pénales et administratives. Puis, au travers d'exemples, nous leur montrons que la Justice n'est pas uniquement là pour sanctionner, mais qu'elle peut être amenée à trancher un conflit ou même permettre l'exercice de certains droits, tel que l'adoption. Si la Justice n'a pas toujours pour but de sanctionner, elle doit toujours protéger.

Nous détaillons la Justice pénale en précisant les différentes catégories d'infractions et les juridictions compétentes en la matière. Les élèves peuvent ainsi bien comprendre la logique d'articulation du droit pénal basé sur la gravité de l'infraction.

Nous nous attardons sur les ressemblances et les différences concernant les audiences des mineurs et des majeurs.

Nous envisageons avec les jeunes les différents acteurs, leurs rôles ainsi que leur ordre de passage dans le déroulement d'une audience pénale. Ils prennent ainsi conscience du caractère codifié du procès pénal et du rôle de chacun. Le rôle de l'avocat est souvent très discuté dans le sens où ils ont tendance à croire que l'avocat commis d'office défend moins bien son client car il est, selon eux, mal payé. Également, il apparait nécessaire de bien leur expliquer la distinction entre l'avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle.

Nous insistons bien sur le rôle de chaque acteur à l'audience. En effet, au départ les jeunes ont tendance à assimiler le Procureur de la République au Président du Tribunal, et beaucoup ont tendance à envisager la Justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

Les élèves découvrent l'étendue du rôle du juge. En effet, pour eux le juge est uniquement là pour punir. Ils comprennent alors que le but du juge est aussi d'éviter la récidive et de permettre le reclassement de l'auteur de l'infraction dans son propre intérêt comme dans celui de la société. Dès lors, ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en considération la personnalité de l'auteur afin de prononcer le verdict. Ici, les élèves se montrent très curieux quant aux éléments pouvant être pris en considération. Ce travail est facilité par la mise en perspective du maximum encouru prévu par la loi, des réquisitions du Procureur de la République et de la peine effectivement prononcée à l'encontre de la personne reconnue coupable par le Tribunal.

En revanche, il arrive qu'ils se montrent très critiques vis à vis de l'attitude des prévenus. Ils approuvent le jugement rendu, ou avouent qu'à la place du juge ils auraient été, la plupart du temps, plus sévères.

En matière de peine, les jeunes prennent pleinement conscience que l'incarcération ne constitue pas la seule sanction à disposition du magistrat.

Ainsi, nous envisageons les différentes peines applicables, telles que le sursis simple ou avec mise à l'épreuve par exemple, ou encore les obligations (de soin, de formation…) qui peuvent être ordonnées au titre de la peine complémentaire. Les juristes exposent donc les différentes peines que le juge peut prononcer, mais aussi les peines complémentaires et alternatives. Ainsi, les notions suivantes sont systématiquement expliquées aux élèves : peine de prison, perpétuité, peine de sûreté, aménagements de peine (permission de sortir, bracelet électronique…), peines alternatives à l'emprisonnement (travail d'intérêt général, sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve…).

En outre, nous nous attardons particulièrement sur les mesures applicables aux mineurs.
Ici, ils sont généralement très surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale dès l'âge de discernement.

Également, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès l'âge de 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision. En effet, nous leur expliquons que les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures

applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore les ateliers d'implication civique.

Par ailleurs, nous explicitons la distinction entre les dommages et intérêts et l'amende. Ici, nous distinguons donc la responsabilité civile de la responsabilité pénale, pour les informer ensuite de la possibilité pour la victime de se constituer partie civile afin de pouvoir suivre la procédure et demander réparation du/des préjudice(s) subi(s). En effet, ces deux notions sont souvent confuses voire amalgamées dans l'esprit des enfants.

De plus, généralement, les jeunes nous interpellent sur le casier judiciaire. En effet, beaucoup pensent qu'il redevient automatiquement vierge à la majorité, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui. Ils se demandent souvent aussi si les employeurs peuvent demander le casier judiciaire de leurs employés. Nous les informons alors sur les différents bulletins présents au casier judiciaire, leurs modes d'accès et les personnes habilitées en la matière, ainsi que sur les conditions d'effacement d'une mention de condamnation au casier judiciaire.

Enfin, les jeunes sont très curieux quant aux conditions de vie en détention. Là aussi, nous sommes amenés à rétablir la réalité en démontant plusieurs idées reçues, liées aux possibilités pour les détenus d'accéder à certains services et loisirs, même s'il est très difficile pour les jeunes d'imaginer les effets de la privation de liberté.

En conclusion, ces animations leur permettent de mettre en relief le monde judiciaire bien souvent connu mais dont les représentations sont souvent erronées et/ou « édulcorées. »

Ainsi, ils prennent conscience de toute l'étendue du rôle de la Justice et plus spécifiquement de celui du juge, du fait que l'on juge une personne et pas uniquement un fait, aussi grave soit-il. Généralement, le principe de personnalisation des peines est bien compris, de même que l'intérêt de l'ensemble des acteurs du procès pénal.

Dans l'action **« L'audience est ouverte »**, nous projetons différentes affaires judiciaires mettant en scène des majeurs jugés en comparution immédiate. Ici, ils sont surpris, pour la plupart, de la possible rapidité de la Justice pénale. Devant leurs réactions, nous leur expliquons qu'il est impossible de leur montrer des audiences mettant en cause des mineurs dans la mesure où le huis clos est de rigueur et que ce mode de jugement, d'une particulière célérité, est proscrit s'agissant des mineurs. Nous expliquons également que, concernant les majeurs, la comparution immédiate n'est possible que lorsque l'affaire est en état d'être jugée, sinon le juge ouvre une information judiciaire, et que le prévenu a le droit de refuser cette procédure et d'avoir un délai pour préparer sa défense.

Concernant l'action **« Tribunal : mode d'emploi »**, la première séance est consacrée à l'explication de l'organisation et du fonctionnement de la Justice. Un schéma détaillant le parcours et le traitement d'une plainte est projeté aux élèves afin qu'ils s'approprient la chaine pénale. Par ailleurs, dans la mesure où ils vont assister à des audiences en comparution immédiate, nous nous attardons sur ce type de procédure, dont l'intérêt est de faire juger une personne dans un délai assez court à la suite de la garde à vue, lorsque les faits sont assez simples.

Les consignes pour le jour de l'audience sont alors données (tenue correcte, téléphones portables éteints, pas de bavardages…). Au regard de leurs interrogations, nous leur expliquons qu'il est impossible d'assister à une audience mettant en cause un mineur, étant donné que ce sont des audiences qui se tiennent à huis clos.

Dans un second temps, l'ADEJ accompagne donc les élèves et les enseignants à l'audience. Enfin, lors de la troisième rencontre, en classe, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse des audiences et répondent aux questions que cela a pu susciter et/ou à certaines incompréhensions.

De manière générale, les jeunes sont assez surpris par les lieux, ils imaginaient souvent qu'une salle d'audience était plus grande. Il est nécessaire également de s'attarder sur les différents costumes de la Justice.

E. Procès fictif

1. Objectifs

Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec les établissements, l'ADEJ apporte un soutien sur les questions liées à la Citoyenneté, l'accès au Droit, la Justice et la prévention de la délinquance.
Le projet consiste à informer les jeunes sur la citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs. Plus particulièrement, l'accent est mis sur la justice afin de rendre les jeunes à leur tour acteurs et ainsi vecteurs d'informations pour leur entourage.
Il s'agit donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils puissent s'approprier la chaîne pénale et le fonctionnement de la Justice pénale. Une fois ces connaissances et cette compréhension de la Justice acquises, les jeunes vont participer activement, dans un second temps, à la réalisation d'un procès, dont ils auront fixé eux-mêmes tous les contours.

Il s'agit ainsi de proposer un travail de fond sur la Justice, de rendre accessible au plus grand nombre une information transversale relative à la Justice, afin d'informer et de déconstruire les préjugés et idées reçues.

2. Méthodologie

6 à 10 séances sont prévues, leur nombre varie selon l'ampleur du projet souhaité par la structure demandeuse et le nombre de jeunes concernés par le projet. En effet, certaines séances peuvent être doublées en fonction du nombre de participants et de leur emploi du temps.
Chaque « procès fictif » correspond à un projet de fond spécifique et est donc aménageable en fonction des besoins recensés. Ce projet de fond peut être accompagné de rencontres avec des professionnels de la justice tels que des juges, des avocats… Dès lors, ces rencontres sont organisées par l'ADEJ.

Exemple d'échéancier

Séance(s) d'introduction

Introduction à la justice : par le biais des supports « 13/18 Questions de justice » ou bien « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés », nous mettons en parallèle les droits et les obligations de chacun afin de mettre en avant l'intérêt d'un Etat de Droit pour pouvoir vivre en société. Ensuite, nous appréhendons ensemble le fonctionnement de la Justice pénale des mineurs et des majeurs, la notion d'infraction, ainsi que les droits fondamentaux d'un individu (droit d'être défendu…).

Séance(s) de préparation à l'audience

« L'audience est ouverte » : cette intervention permet d'appréhender directement le fonctionnement de la Justice au sein même d'un tribunal correctionnel, par le biais de trois séquences filmées montrant de vraies audiences au sein du tribunal correctionnel de Marseille. Cela nous permet d'identifier ensemble les acteurs d'un procès, leur rôle, ainsi que la prise en compte par la chaîne judiciaire des circonstances dans lesquelles une infraction a été commise.

Séance(s) au TGI

« Tribunal : mode d'emploi » : durant cette action, il s'agit d'accompagner les élèves au tribunal correctionnel afin d'assister avec eux à des audiences, souvent en comparution immédiate. Les élèves comprennent ainsi le rôle de chaque intervenant dans la chaîne pénale, ainsi que les nombreux paramètres dont le juge doit tenir compte avant de rendre son verdict. La qualification des infractions est abordée avec les élèves.

Il leur est alors demandé de réfléchir et de choisir l'infraction qu'ils aimeraient aborder pour le montage de leur scénario.

Séances de phase préparatoire à la réalisation du procès fictif

Toutes les circonstances de la commission de l'infraction sont définies. Les rôles des acteurs au procès sont répartis entre les élèves. Il ne reste aux juristes de l'ADEJ qu'à formaliser en termes juridiques le scénario construit par les élèves. Ce scénario ainsi rédigé est ensuite envoyé par mail au professeur référent du projet, qui le fait parvenir à ses élèves pour que ceux-ci puissent en prendre connaissance et s'en imprégner.

Séance « répétition générale »

Il s'agit pour le(s) groupe(s), de faire une « répétition générale » du procès. Cela permet aux juristes de l'ADEJ d'expliquer le sens des termes juridiques inscrits dans le scénario, et de rectifier certaines incompréhensions ou confusions afin que chaque élève puisse incarner totalement son personnage.

Séance de réalisation du procès fictif

C'est la phase de réalisation du procès fictif. Chaque groupe présente à l'autre, le cas échéant, son travail. Une fois le procès fictif réalisé, un petit débat a lieu dans la salle en présence du groupe assistant à l'audience, et permet aux juristes de répondre à certaines interrogations quant à l'infraction en question, aux rôles des acteurs au procès, et aux peines énoncées. Enfin, la mise en situation permet aux élèves d'acquérir une meilleure représentation de la justice pénale.

Selon les projets, les élèves peuvent être amenés à réaliser leur procès fictif en costumes et dans une véritable salle d'audiences. Le procès peut alors peut faire l'objet d'une captation vidéo.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	11-12 ans	2	8	10

CS Lucia Tichadou - Port de Bouc

4. Déroulement

Un projet « Procès fictif » a été réalisé avec les jeunes du centre social Lucia Tichadou de Port de Bouc.

Le bilan des séances figure en deuxième partie du présent rapport.

III. Promotion de l'égalité

Cette thématique a concerné 1840 jeunes, ce qui représente 82 interventions.
4 outils ont été utilisés :

- Kiffer / Qui fait l'autre ?
- D'égal à égale : formules contre les stéréotypes
- Les autres, ça m'est égal ?
- Différents, et alors ?

A. Kiffer / Qui fait l'autre ?

1. Objectifs

L'outil consiste en une B.D. servant de support pour aborder les relations filles/garçons. Elle propose plusieurs saynètes présentant des situations que les jeunes peuvent quotidiennement rencontrer dans leurs relations avec l'autre sexe. Le sexisme et les violences y sont abordés en lien avec leurs réponses juridiques.

L'objectif est d'améliorer ces relations, de donner des clés de compréhension pour la relation avec l'autre et de fournir les informations afférentes aux conséquences de certains actes pouvant être sanctionnés juridiquement.

L'image, les dialogues et parfois l'humour sont les moyens que nous choisissons pour traiter ces thèmes difficilement abordables avec les adolescents. Cela favorise l'émergence du dialogue de la part des jeunes pour laisser la place au débat.

2. Méthodologie

L'animation se déroule en deux heures. Chaque saynète de la BD permet d'instaurer un débat sur les thèmes suivants :

- Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité.

- Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle.

- Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication.

- Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste.

- Saynète 5 : l'influence du groupe.

- Saynète 6 (ajoutée en 2016) : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
42	5ème à 1ère	531	473	1004

Collège André Chénier - Marseille
Collège Charloun Rieu - St Martin de Crau
Collège Edouard Manet - Marseille
Collège Jacques Prévert - St Victoret
Collège Roy d'Espagne - Marseille
Collège Ruissatel - Marseille
Lycée Fourcade - SEP de l'Etoile - Gardanne

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	657	73,65%	213	23,88%	22	2,47%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	817	90,58%			85	9,42%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	791	87,69%			111	12,31%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	755	83,70%			147	16,30%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,03					

5. Déroulement

Tout d'abord, en fonction des classes, du nombre de questions posées et de la maturité des groupes, nous adaptons le contenu afin d'être au plus près des attentes des jeunes. Ainsi, parfois toutes les saynètes ne seront pas envisagées faute de temps, ou bien le contenu sera généralisé afin de ne pas heurter les plus jeunes (saynète 2 notamment).

Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité

Cette première scène a vocation à mettre en exergue l'apparition du principe d'égalité entre tous et plus spécifiquement entre l'homme et la femme.
Ainsi, au travers de références historiques, les jeunes s'aperçoivent que la notion d'égalité est apparue relativement tardivement.
À ce sujet, nous constatons, au départ, beaucoup d'idées reçues : ainsi, nous entendons souvent « l'homme est supérieur à la femme ».
En outre, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent, la maçonnerie est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme par exemple.
De la même manière, nous nous confrontons régulièrement au préjugé selon lequel un homme coiffeur ou une femme conductrice de poids lourd seraient homosexuel(le).

Néanmoins, en poussant la discussion, nous nous apercevons qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples.

En effet, nous observons souvent un certain paradoxe. Alors même que pour eux l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un principe acquis, pour beaucoup il est difficile de l'admettre en pratique, tant il est vrai qu'au quotidien le principe est mis à mal comme ils le soulignent par la voie d'exemples concrets.

En outre, ce thème est souvent l'occasion de revenir et de dissiper certaines idées reçues ou mal maîtrisées telles que la prostitution ou encore l'esclavage.

Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle

Ce thème permet aux élèves de bien comprendre ce que recouvre la notion légale de consentement. En effet, trop souvent, ils en font une application sinon erronée, du moins tronquée.

À l'évocation de ce thème ils rebondissent sur la question du viol. Nous observons qu'ils ont souvent beaucoup de difficultés à comprendre l'étendue de la définition du viol. Nous multiplions les exemples afin de dissiper certains *a priori*.

Ainsi, par exemple, beaucoup pensent que ne constitue pas un viol le fait, dans le but d'avoir une relation sexuelle, d'obtenir le consentement de la personne par surprise (altération du discernement). Pour eux, un consentement même donné de façon viciée fait obstacle à la qualification de viol. Il faut donc insister sur les conditions de validité que doit revêtir le consentement pour que celui-ci soit valable, c'est-à-dire donné de façon libre et éclairée.
En outre, cette scène permet de revenir sur certaines notions mal maîtrisées et des amalgames faits par exemple entre la pédophilie, l'homosexualité et la prostitution…

En outre, après avoir envisagé l'infraction criminelle qu'est le viol, nous nous attardons sur le délit que constitue l'agression sexuelle. Là encore, nous parvenons à leur faire comprendre la limite entre, ce qui pour eux est souvent assimilé à un jeu, et la réalité des comportements qui relèvent, en cas de refus de l'autre personne, d'une infraction à caractère sexuel.

Enfin, nous envisageons les recours possibles pour la victime et les personnes auxquelles elle peut faire appel pour une prise en charge tant judiciaire que psychologique.

Par ailleurs, cette scène nous permet d'expliquer la notion de majorité sexuelle qui est souvent mal comprise par les élèves. En effet, pour eux cela équivaut à une interdiction d'avoir des relations sexuelles avant 15 ans ou encore l'obligation de demander la permission aux parents. Nous leur expliquons donc que la loi n'a pas vocation à s'immiscer dans les relations intimes entre les personnes, mais qu'en revanche, elle vient fixer ce seuil afin de protéger le mineur contre d'éventuelles pressions pouvant être exercées par un majeur compte-tenu de son jeune âge.
C'est également l'occasion de distinguer la notion de détournement de mineur très souvent confondue avec celle de majorité sexuelle.

De façon générale, le thème de la majorité sexuelle retient particulièrement l'attention des élèves. Pour la plupart, ils apprennent ce que signifie et engendre ce seuil légal. Dès lors, ils en déduisent, d'eux même, le rôle protecteur de la loi.

Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication

Cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent la liberté d'expression ressort des propos des jeunes dès l'introduction et elle est donc traitée à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence.
En tout état de cause, nous leur expliquons le principe ainsi que ses limites. Généralement, principe et limites sont unanimement admis. En revanche, il nous faut souvent faire la distinction entre injures et grossièretés, soit plus largement entre la loi et la morale.

Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste

Tout d'abord, nous définissons les deux notions car les élèves ont généralement tendance à les mélanger.

Les thèmes de la discrimination et du sexisme donnent lieu à des échanges intéressants. Aussi, après avoir clairement défini les notions en cause, étayées par des exemples concrets, nous revenons sur certaines idées reçues lorsqu'elles sont verbalisées par les élèves. C'est ainsi que nous revenons toujours sur la définition du racisme. En outre, il n'est pas rare que les jeunes pensent que l'on peut légitimement déduire d'une attitude ou d'une tenue vestimentaire les réelles intentions d'une personne.

Aussi, nous constatons régulièrement que beaucoup de garçons pensent avoir une autorité légitime sur leurs sœurs. Nous leur expliquons donc que la seule autorité légale existante est celle dévolue aux parents ou plus largement au(x) représentant(s) légal(aux).

Enfin, après avoir étudié avec eux ces comportements, nous abordons l'infraction que constitue la diffamation et nous la distinguons de l'atteinte à la vie privée. En effet, beaucoup de jeunes ont du mal à distinguer ces deux notions. Là encore, le recours à de multiples exemples facilite leur compréhension.

Saynète 5 : l'influence du groupe

Tout comme la saynète 3, cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent ces notions sortent dès la saynète précédente et sont donc envisagées à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence notamment pour faire un focus sur l'influence du groupe.

Ce thème permet de faire prendre conscience aux jeunes que, parfois, il peut leur arriver de prendre des décisions en considération du groupe dans lequel ils évoluent plutôt qu'en fonction de leurs propres aspirations, et que cela ne va pas toujours dans leur intérêt.

Nous notons que les élèves se montrent toujours très curieux quant à la Justice pénale qui est envisagée de façon transversale tout au long de la BD. Nous leur expliquons les grands principes de la Justice applicables aux mineurs. De même, régulièrement, nous nous attardons afin de tenter de défaire certaines idées reçues concernant le monde de la Justice et l'univers carcéral notamment.

Saynète 6 : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation

Cette saynète a été ajoutée en 2016 suite au constat, de plus en plus fréquent, qu'une rumeur débutant au sein d'un établissement scolaire prend souvent une ampleur considérable du fait de sa diffusion sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Depuis sa création, cette saynète trouve pleinement écho auprès des jeunes. D'ailleurs, les partenaires s'en saisissent plus particulièrement.

L'objectif ici est de sensibiliser à nouveau les jeunes sur les questions de diffamation. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une infraction pénale, nous essayons de leur faire comprendre les conséquences de la propagation d'une rumeur sur la victime. En effet, ces réputations s'arrêtent rarement aux portes des établissements scolaires, elles se poursuivent au sein de la sphère privée via l'utilisation de divers supports technologiques (téléphone portable, tablette…).

De plus, la rumeur se transformant régulièrement en harcèlement, nous abordons avec eux cette infraction pénale. Les différentes formes de harcèlement (moral, physique, voire sexuel) sont expliquées et les sanctions encourues détaillées (pénales et disciplinaires). La notion d'« appels malveillants » est également précisée.

La diffusion de photos allant souvent de pair avec les réputations, les intervenants font toujours un point sur le droit à l'image. Les composantes de ce droit sont détaillées et les sanctions de son non-respect sont énoncées.
Une parenthèse sur l'interdiction de diffusion d'images de violences est parfois faite en fonction des interrogations des jeunes.

Les élèves nous font souvent part de cas de suicides suite à des situations de harcèlement, parfois même de suicides diffusés en direct via les réseaux sociaux. Cela permet de sortir un peu du cadre juridique pour insister sur les conséquences réelles sur la vie d'une victime de harcèlement ou de diffamation. C'est aussi l'occasion de préciser l'infraction de provocation au suicide.

Pour finir, nous sensibilisons les jeunes sur l'importance de parler de ce type de comportement à des adultes de confiance. Les personnes « ressources » au sein de leur établissement sont indiquées et nous expliquons ce que recouvre le secret professionnel de l'assistante sociale ou de l'infirmière.

La possibilité de déposer plainte pour les différentes infractions détaillées est également rappelée.

B. D’égal à égale : formules contre les stéréotypes

1. Objectifs

Il s’agit d’un nouveau support pédagogique, interactif, mis en ligne sur le site internet de l’ADEJ : « egalite.adej.org ». Le site se décompose en trois parties distinctes : Écoliers, Collégiens et Lycéens.
Il est l’aboutissement des réflexions menées dans le comité de pilotage sur les relations filles/garçons à l’adolescence, que coordonnait l’ADEJ, il y a quelques années. Les constats d’alors avaient permis d’initier le travail sur la création du site Internet.

Cet outil propose d’échanger et de travailler sur les représentations de genres et sur les relations filles/garçons, notamment en s’adaptant aux différentes tranches d’âges. Il contient des informations juridiques et de jurisprudence accessibles aux élèves.

Les objectifs de l’intervention sont d’échanger sur le principe d’égalité homme-femme et de déconstruire l’idée selon laquelle les métiers et les activités auraient un genre et/ou une orientation sexuelle. Nous abordons aussi les questions de la majorité sexuelle et du consentement.

2. Méthodologie

Pour les écoliers, via le site internet, un quizz « vrai/faux » est présenté aux enfants. Il leur permet de mieux comprendre l’égalité homme-femme et de déconstruire les stéréotypes encore prégnants dans notre société.

Pour les collégiens, le site internet propose, dans un premier temps, différentes images illustrant des personnes dans leur vie quotidienne, le but étant de faire deviner aux élèves le métier, le sport ou l’activité que la personne exerce.
Ainsi, en nous appuyant sur les représentations et les propos des jeunes, nous les amenons à développer leur esprit critique et à remettre en cause certaines idées reçues.
Enfin, dans un deuxième temps, il est proposé aux élèves de choisir la fin d’une BD afin d’aborder les relations filles/garçons ainsi que les notions de consentement et de majorité sexuelle.

Pour les lycéens, il est tout d’abord présenté des publicités existantes ou retouchées, ce qui conduit à s’interroger sur le caractère sexiste ou non de ces dernières. Cela permet d’aborder les représentations véhiculées sur ce thème.
Il leur est ensuite proposé de choisir la situation de couple qui leur correspond ou leur apparaît idéale afin d’aborder l’égalité homme-femme au sein du couple ainsi que la liberté de choisir son orientation sexuelle.

Le support interactif en ligne, accessible via le site internet de l’ADEJ « egalite.adej.org », permet aux élèves, entre autres, d’y retourner ultérieurement.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
35	9-15 ans	371	397	768

Ecole Georges Brassens - Gardanne
Ecole Henri Wallon - Aix-en-Pce
Ecole Les Pins - Bouc Bel Air
Collège Jean Giono - Marseille
Collège Louis Pasteur - Marseille
Collège Massenet - Marseille
Collège Renoir - Marseille
Collège Robert Morel - Arles
Collège Ste Elisabeth - Les Pennes Mirabeau
Centre aéré Château Pitty - Gardanne
Complexe culturel et sportif - Simiane-Collongue
CS Les Escourtines - Marseille
MMA Denis Papin - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	440	73,83%	140	23,49%	16	2,68%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	499	83,58%			98	16,42%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	481	80,70%			115	19,30%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	445	74,79%			150	25,21%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,14					

5. Déroulement

En fonction des questions et des thèmes abordés, nous avons pu revenir sur le principe d'égalité entre homme et femme, et expliquer l'évolution des droits des femmes. À cette occasion, nous définissons la notion de discrimination et les différents critères retenus par la loi.
Les réponses et réflexions des élèves sont similaires à celles décrites pour le support pédagogique « BD Kiffer l'autre ».
Dans toutes les classes, nous expliquons l'organisation de notre Etat de droit en mettant en avant le fait que la loi tend à garantir l'équilibre entre les libertés individuelles et collectives, afin de permettre la protection des personnes, dans une société égalitaire.
Les réactions des élèves nous conduisent souvent à définir l'infraction que constitue la discrimination ainsi que son champ et ses critères d'application.
Nous expliquons l'évolution des droits des femmes et plus globalement le principe d'égalité, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.
Un retour sur la discrimination est fait, ce qui nous permet de nous assurer de la bonne compréhension des jeunes et de leur capacité de restitution.

Les élèves ont été très réceptifs au message de l'intervention et ont semblé apprécier cette animation sous forme de quizz. La multiplicité des mises en situation, à l'aide des images présentées, facilite la compréhension des plus jeunes tout en restant ludique. Elle facilite également les échanges entre élèves et l'argumentation des uns et des autres. Ainsi nous pouvons d'autant plus nous appuyer et rebondir sur leurs propos.

En règle générale, les enfants déconstruisent d'eux-mêmes les stéréotypes, en étayant souvent leurs propos avec des exemples concrets ou personnels. En revanche, s'ils comprennent ce que recouvre la notion de stéréotype, il apparaît que ce terme ne leur est pas familier.

C. Les autres, ça m'est égal ?

1. Objectifs

Les objectifs de cette action sont multiples : il s'agit tout d'abord de présenter aux enfants les différentes formes de discriminations existantes et de leur expliquer que la discrimination constitue une infraction pénale sanctionnée par la loi. D'autre part, il s'agit de leur exposer les différents moyens de lutter contre la discrimination et de déconstruire les préjugés qui peuvent l'alimenter.

L'enjeu à long terme est de faire évoluer les mentalités, de tendre vers l'acceptation des différences sans qu'elles ne suscitent de hiérarchisation, et de permettre une égalité de fait entre les individus.

2. Méthodologie

Cette animation a pour support une exposition réalisée en 2008 par les juristes de l'ADEJ avec deux classes de 3ème du collège Edgar Quinet à Marseille, accompagnées par leur professeur d'arts plastiques et mise en forme par un graphiste. Les slogans, les dessins et les remakes de tableaux célèbres réalisés par les élèves permettent d'interpeller le public et d'instaurer le débat, tandis que les exemples de jurisprudence et le rappel des textes de lois montrent comment la discrimination peut être combattue.

L'exposition illustre tous les types de discriminations (selon le sexe, le handicap, les origines, l'orientation sexuelle…) et les domaines dans lesquels elles s'exercent (logement, travail, apprentissage, accès aux biens et aux loisirs…).

L'animation se déroule en plusieurs temps.
Tout d'abord il s'agit d'interpeller sur les représentations et stéréotypes qui sous-tendent les discriminations à partir des images et des textes de l'exposition.
Ensuite sont données des informations et des explications concernant les lois visant à lutter contre les discriminations, afin de permettre une bonne connaissance de ces dernières et de les comprendre au travers d'exemples de jurisprudence.
Puis les juristes de l'ADEJ abordent les moyens de défendre les droits des victimes, en fournissant toutes les informations sur les démarches à accomplir et les structures en mesure de venir en aide dans ces situations.
Enfin, il s'agit de faire prendre conscience de la gravité de ces infractions et de faire connaître les sanctions encourues si l'on commet une discrimination, quelle qu'elle soit.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	1ère-Term	45	12	57

Lycée Brise-Lames - Martigues
Lycée Fourcade - SEP de l'Etoile - Gardanne
Lycée Langevin - Martigues

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	26	92,86%	2	7,14%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	23	82,14%			5	17,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	25	89,29%			3	10,71%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	22	78,57%			6	21,43%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	9,13					

5. Déroulement

Nous débutons l'intervention en expliquant le principe d'égalité consacré par la Loi. Ensuite, nous demandons si, en pratique, ce principe fondamental est toujours observé. Spontanément, les élèves nous répondent que non, que certaines personnes sont racistes et que d'autres font de la discrimination.
Dès lors, ensemble nous définissons ces deux concepts sans trop les développer afin de leur laisser l'opportunité de découvrir par eux-mêmes toute leur étendue, lors de la découverte de l'exposition présentée.
Si, pour la plupart, les élèves connaissent le terme de discrimination, sa définition n'est pas toujours maîtrisée et souffre de confusions. En revanche, la notion de racisme est plutôt bien cernée par les élèves même si de prime abord ils n'en perçoivent pas toute la portée.

Ensuite, nous les questionnons sur le sens du titre de l'exposition. D'emblée, tous nous répondent généralement « ça veut dire qu'on s'en fiche des autres ». Dès lors, nous leur faisons prendre conscience du second degré de cette question. Ainsi, ils saisissent que cette exposition doit être envisagée avec un certain recul afin de susciter des réactions de leur part.

Puis, après leur avoir exposé le comment et le pourquoi de l'exposition nous leur laissons le temps d'en prendre connaissance librement. Afin de faciliter la compréhension du thème et sa mise en perspective, nous leur distribuons un questionnaire dont les réponses se trouvent dans les panneaux exposés. Cette approche ludique facilite l'interactivité comme l'intérêt des jeunes.

En outre, nous restons à leur écoute afin de les guider, de les renseigner sur cette exposition et de recueillir leurs impressions spontanées.

Ensuite, nous ouvrons la discussion et envisageons les réponses au questionnaire. Entre chaque réponse nous revenons sur les notions abordées et les formes de discriminations évoquées en nous appuyant sur les illustrations des panneaux.

De façon générale, au travers de cette exposition les jeunes découvrent, par eux-mêmes, toute l'étendue de ce que recouvre le terme de discrimination. Pour chaque discrimination envisagée nous multiplions les exemples ainsi que les mises en situation afin de s'assurer de leur compréhension.

Dès lors, ils comprennent bien que la discrimination consiste à refuser un droit ou un service à quelqu'un en fonction d'une différence spécifiquement énoncée par la loi.

En outre, cette exposition permet de revenir sur certains préjugés. Ainsi, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe.

Néanmoins, en avançant dans la discussion, nous nous apercevons assez régulièrement, qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples ou en adhérant aux nôtres.
C'est ici l'occasion d'envisager et d'expliquer le sexisme.

Nous revenons également et systématiquement sur la distinction entre nationalité, origine et religion, que les jeunes amalgament dans une grande confusion.
Ensuite nous expliquons ce que recouvrent le principe de laïcité et ses corollaires.
Le thème de la religion et de la laïcité soulève généralement beaucoup de questions de leur part. Ils ont souvent tendance à penser que la laïcité signifie « interdiction de pratiquer sa religion » ou parfois « interdiction d'en parler au sein d'un établissement scolaire ». Cette notion est donc approfondie.

Cette animation est aussi l'occasion de recenser et dissiper un grand nombre d'*a priori* sur l'homosexualité, le transsexualisme et l'hermaphrodisme.

Enfin, une fois la notion de discrimination bien maîtrisée et ses différentes formes envisagées, nous nous attardons sur les moyens existants pour combattre la discrimination.

Ici, après nos explications, les élèves comprennent l'intérêt de déposer plainte tant pour soi, lorsque l'on est victime, que pour les autres, afin de favoriser l'évolution des mentalités. Nous leur exposons aussi les différentes associations ou institutions existantes pour aider les victimes de discrimination.
De plus, grâce à l'exposition, les élèves prennent conscience que, tour à tour, on peut être auteur et victime de discrimination ou d'infraction en général.

Cet outil interpelle les jeunes. Leur intérêt se devine au travers de l'importance de leurs questions et de leur envie de réfléchir aux problématiques soulevées.

L'intervention permet une mise en perspective intéressante du principe d'égalité. Elle permet également aux jeunes de bien comprendre le rôle protecteur de la loi ainsi que sa vocation à assurer l'égalité.

De façon générale, l'intervention se révèle positive en donnant aux jeunes la possibilité de réfléchir et de dissiper beaucoup d'idées reçues.
L'aspect ludique de l'exposition leur plaît particulièrement, ce qui favorise l'interactivité.

D. Différents, et alors ?

1. Objectifs et méthodologie

En partant de courts-métrages issus de la vidéo « 12 regards sur le racisme au quotidien », nous abordons les thèmes des différences, du racisme et des discriminations.
Une explication des différences entre origine, nationalité et religion permet d'amener à la définition du racisme et des discriminations.
Les objectifs sont de susciter le débat sur ces questions afin de mettre en perspective les idées reçues relatives à ces notions, et de reposer le cadre de la Loi.
Les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations, ainsi que les recours possibles lorsque l'on en a été victime, sont également présentés.

2. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	13-15 ans	5	6	11

CS Frais Vallon - Marseille

3. Déroulement

Nous retrouvons, sur les sujets du racisme et des discriminations, les mêmes réactions que nous avons décrites quant aux autres outils supports dans cette thématique de « la promotion de l'égalité ».

Cependant, comme nous centrons l'intervention sur le droit à la différence et l'égalité via la lutte contre le racisme et les discriminations, nous constatons davantage de fatalisme ou de scepticisme : fatalisme dans le sens où les jeunes nous indiquent souvent « qu'on ne peut rien faire contre les personnes racistes », et scepticisme vis-à-vis de l'application des lois et des sanctions données aux contrevenants.
Nous passons alors beaucoup de temps à débattre des moyens de prouver les infractions et expliquons les avancées législatives, sans nier les difficultés propres à ces types d'infractions.

Les amalgames entre origine, nationalité et religion sont également largement abordés dans cette intervention. En revanche, on remarque une évolution notable dans le temps. En effet, les enfants et les jeunes ont, du fait de leurs propres expériences et environnement, de plus en plus conscience du caractère polymorphe du racisme et de la discrimination.

IV. Citoyenneté

Cette thématique a concerné 248 jeunes pour un total de 19 interventions.
5 outils ont été utilisés :

- Changement majeur
- Emploie tes droits !
- Je(u) suis citoyen
- Je, tu, il… nous exerçons nos libertés.
- Citoyenneté : quel âge as-tu ?

A. Changement majeur

1. Objectifs

En présentant l'exposition « 13/18, Questions de Justice » auprès du public lycéen, les intervenants de l'ADEJ ont réalisé que de nombreuses questions relatives au Droit se posaient pour les jeunes majeurs ou en passe de le devenir. Il a semblé nécessaire de développer un outil spécifique pour ce public.

En effet, le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

2. Méthodologie

La notion d'acquisition de la capacité juridique à 18 ans est abordée de façon transversale par le biais de 7 thématiques :
Il est à noter que faute de temps, devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés. Ainsi, nous partons toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité.
Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre :

- *Citoyenneté : Droit de vote, Institutions, Actions citoyennes …*
- *Famille : Autorité parentale, Mariage, PACS, Divorce…*
- *Justice : Responsabilité civile, Responsabilité pénale, Infractions, Actions en Justice…*
- *Argent : Compte en banque, Crédits, Impôts…*
- *Contrats : Contrat de travail, bail, vente…*
- *Santé : Choix médicaux, Couverture sociale, Cotisations…*
- *Sexualité : Libre choix du partenaire, Majorité sexuelle…*

À la fin de l'intervention, un « pass' à la majorité » est remis à chaque élève. Ce livret reprend les différents thèmes abordés sous forme de résumés accompagnés de modèle de lettres et de renseignements pratiques.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	17-24 ans	7	6	13

Lycée Blaise Pascal - Marseille
Compagnons du devoir - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	84,62%	2	15,38%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	12	92,31%			1	7,69%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	69,23%			4	30,77%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,85					

5. Déroulement

Citoyenneté : Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils peuvent exprimer leurs idées par l'exercice du droit de vote ou l'adhésion aux partis politiques, syndicats, associations, et qu'ils peuvent également mettre en œuvre leurs projets en créant une association ou en se présentant aux élections.
Ce thème permet de développer les modalités de la représentation lors des périodes pré-électorales, et de définir le rôle des différents représentants élus. Plus largement, il aide à revenir sur l'élaboration de la loi et ses objectifs de protection et d'égalité. Les amalgames entre origines, nationalité et religion sont également largement abordés dans cette thématique.

Famille : Afin de mieux appréhender ce que comporte la phase de transition entre la minorité et la majorité, la notion d'autorité parentale est abordée. À 18 ans, l'autorité parentale s'éteint, mais l'obligation alimentaire perdure. Nous insistons sur le fait qu'elle est « réciproque ».

La maltraitance et le régime de la protection de l'enfance sont souvent détaillés et expliqués.
En l'espèce, il n'est pas rare que des jeunes majeurs ou des mineurs en passe de devenir majeurs, nous interpellent sur leur situation personnelle compliquée. Il ne s'agit pas ici de leur apporter une solution mais de les rassurer et leur indiquer les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour pallier ce conflit familial. En effet, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée en revenant sur les différentes prises en charge et/ou aides possibles. Des questions d'ordre pratique (qui, où, comment) et relatives à leur parcours sont posées. Un temps important doit être pris afin que la réponse apportée soit pertinente, adéquate, tout en étant généraliste afin de ne pas être contre-productive au regard d'une prise en charge qui s'inscrit dans le temps et dont nous n'avons pas tous les éléments. Il s'agit de leur donner les bonnes ressources.

Nous présentons ensuite les différentes possibilités d'unions dès 18 ans (mariage, PACS, concubinage) sous l'angle des contrats. Il n'est pas rare ici de revenir sur l'évolution législative en la matière. En effet, l'âge nubile a été relevé à 18 ans pour les femmes afin de s'ajuster sur l'âge des hommes dans le but de gagner en effectivité en terme d'égalité et de lutter contre les mariages forcés.
Ensuite, nous détaillons les droits et obligations que ces unions, reconnues par la loi, entraînent, ainsi que leurs modalités de rupture. La différence entre union civile et religieuse est également abordée.
Ainsi, ce thème permet généralement de rappeler et d'expliquer ce que revêtent la laïcité et ses corollaires.
En outre, il permet également de reprendre des propos, parfois violents, que peuvent exprimer certains jeunes quant à l'homosexualité.

Justice : Deux volets de responsabilités sont définis : la responsabilité civile et la responsabilité pénale.
La responsabilité civile engagée est celle des parents lorsque les enfants sont mineurs. Lorsqu'ils deviennent majeurs, ils engagent leur propre responsabilité, et doivent vérifier s'ils bénéficient d'une assurance (scolaire, carte bleue, assurance habitation…).
A contrario, la responsabilité pénale est engagée très tôt, dès que l'enfant mineur est « discernant ».

Pour chacun de ces thèmes, toute la chaîne judiciaire est abordée. Nous insistons toujours sur les différences que la Loi établit entre la Minorité et la Majorité, en insistant sur les spécificités de la Justice adaptée aux mineurs.
Sur ce point, ils sont généralement surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale.
Ainsi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision.
En effet, les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore l'atelier d'implication civique.
Les jeunes mineurs prennent alors véritablement conscience de la portée des actes qu'ils commettent : s'ils engagent effectivement la responsabilité civile des représentants légaux, c'est bien leur propre responsabilité pénale qui se trouve engagée.

Argent : Avant 18 ans, la gestion de l'argent d'un enfant mineur revient au(x) détenteur(s) de l'autorité parentale. Les principes et modalités d'application de l'administration légale sont donc présentés. Le plus souvent nous étudions le cas des revenus, fruits du travail, de l'enfant mineur, dont il peut disposer en fonction de la décision des représentants légaux, décision qui doit intégrer prioritairement les intérêts de l'enfant.

A 18 ans, on acquiert la capacité d'ouvrir un compte en banque seul, de le gérer soi-même et de disposer de tous les moyens de paiements. Ces « pouvoirs » bancaires sont transmis au jeune, un peu brutalement, souvent sans qu'il bénéficie au préalable d'une information sur les risques encourus quant au découvert autorisé, chèques impayés, ainsi que sur les différents modes de gestion d'une carte bancaire (débit immédiat/différé). L'accent est mis également sur les crédits à la consommation, souvent faciles d'accès mais qui peuvent représenter un danger, si le jeune ignore les risques encourus en cas d'échéances non réglées.
Il ne s'agit pas de diaboliser le recours au crédit, mais de responsabiliser ses utilisateurs face à un engagement lourd de conséquences.
Là encore, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée et peut donc nécessiter un temps important pour une réponse adaptée.

Contrats : Chaque jeune peut, dès la majorité, signer seul un contrat : contrat de travail, contrat de bail ou contrat de vente.

Concernant le contrat de travail, la différence entre contrat à durée déterminée, indéterminée et contrat d'apprentissage est exposée, en insistant sur les mentions obligatoires qu'il doit comporter dans tous les cas. Les conditions de rupture sont également envisagées et détaillées en fonction du type de contrat. Ici, nous abordons la problématique du travail dissimulé. Bien souvent, les jeunes n'en conçoivent pas le danger. Ainsi, à l'aide de mises en situations nous leur faisons comprendre le caractère protecteur du droit du travail et donc plus largement de la Loi.

Il ressort de cette thématique que, si la perspective de devenir employeur leur semble lointaine, les jeunes ont conscience que salarié et employeur ont des droits et des obligations l'un envers l'autre même si, de leur propre expérience, ils ne retiennent bien souvent que le lien de subordination existant entre un employeur et son salarié. En effet, nous sommes régulièrement interpellés sur

des situations pour lesquelles, telles qu'elles nous sont exposées, le Conseil des Prud'hommes pourrait être saisi, mais les jeunes ne l'ont pas fait car « c'est le patron », sous-entendant qu'il agit comme il l'entend et que l'on ne peut que subir. Néanmoins, si l'établissement est informé d'un dysfonctionnement de ce type, il est toujours intervenu afin de protéger les intérêts de leur élève. Cette thématique peut donc être particulièrement détaillée et nécessite un temps important d'explication.

Quant au contrat de bail, au moment où les jeunes sont parfois rapidement amenés à prendre leur envol, il est nécessaire de les sensibiliser sur les documents qu'un bailleur est en droit de demander au locataire pour constituer son dossier. L'état des lieux d'entrée et de sortie peut parfois entrainer des déconvenues si le jeune ne vérifie pas ce qui y est noté. La signature d'un bail de 9 mois (bail étudiant), 1 an (en général pour les meublés) ou 3 ans (bail de principe), donne lieu à des droits et obligations. Le paiement du loyer, le détail des charges, sont abordés de façon détaillée.

Pour le contrat de vente, nous insistons sur la différence entre minorité et majorité, la responsabilité du vendeur en cas de vente à un mineur, ainsi que le déséquilibre qu'il peut parfois y avoir dans un contrat de vente (escroquerie, vices cachés, livraison non-conforme à la commande…) et les moyens d'agir pour faire rétablir ses droits. De même, nous pouvons aborder la distinction entre vente entre particuliers et vente entre un professionnel et un particulier.

Santé : Pour ce thème, nous insistons sur le droit à la santé. A 18 ans, le jeune choisit lui-même d'accéder ou non aux soins (hospitalisations), choisit le type de soins, donne son accord pour les dons du sang ou d'organes. Il doit absolument s'assurer qu'il est bien affilié à la Sécurité sociale (plusieurs régimes possibles : étudiant, salarié, régimes spéciaux).
Par contre, une personne mineure doit être informée, et l'on doit s'efforcer d'obtenir son consentement dès que cela est possible en fonction de son discernement, même si l'autorisation des représentants légaux doit être recueillie avant toute intervention sauf si le pronostic vital de l'enfant est engagé.

L'accent est également mis sur la nécessité de souscrire une complémentaire santé lorsque l'on n'est plus couvert par celle des parents. La Sécurité sociale ne prend pas en charge toutes les dépenses de santé et certains actes médicaux peuvent coûter cher (dentiste, ophtalmologiste…). Enfin, la Région PACA a mis en place le « pass santé »+ qui permet aux jeunes de bénéficier gratuitement d'une contraception, de consultations médicales spécialisées, de bilans sanguins. Nous les informons sur les moyens d'obtenir cet avantage.

Nous présentons aussi les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, la Loi fait à ce sujet une exception au principe de l'autorisation préalable des représentants légaux, car l'anonymat de la jeune fille doit être respecté si elle le souhaite. Puis, nous leur indiquons les structures à même de pouvoir les accueillir et les prendre en charge.
Là encore, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée et donc nécessiter un temps important.

Sexualité : Lors du passage à la majorité, le jeune acquiert le droit de choisir librement son partenaire, son orientation sexuelle. Nous devons, quasiment toujours, définir les trois orientations sexuelles reconnues et les dissocier de certaines pratiques que les jeunes peuvent parfois assimiler à des orientations sexuelles. Ainsi, nous revenons et expliquons certaines pratiques ou comportements qui ne sont pas des orientations sexuelles mais constituent des infractions telles que la pédophilie, la zoophilie…

La règle de la majorité sexuelle est envisagée en détail, pour que les jeunes aient bien conscience que, dès 18 ans, ils ont le devoir de protéger les mineurs. Souvent, nous devons insister afin qu'ils prennent conscience que cette règle de protection ne s'applique pas uniquement aux jeunes filles mais aux mineurs en général, en vertu du principe d'égalité.

B. Emploie tes droits !

1. Objectifs

Dans un monde du travail en pleine mutation, reflet d'une période économique difficile, il est apparu pertinent d'offrir aux jeunes le moyen de s'informer au moment où ils s'insèrent dans la vie professionnelle.

Les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les enjeux liés au Droit du travail, tant du point de vue du salarié que de celui de l'employeur.
Le but est d'expliquer aux jeunes qu'à chaque étape de leur parcours professionnel, qu'ils soient en recherche d'emploi, salariés ou même employeurs, il existe des droits et des devoirs.

2. Méthodologie

Les juristes animent l'intervention en illustrant leurs propos à l'aide d'une présentation Powerpoint, entrecoupée de vidéos réalisées en 2013 par les jeunes de 1ère Bac Pro du lycée La Floride dans le cadre du projet du Forum d'accès au droit des jeunes, coordonné par le CDAD.

Ils commencent par définir ce qu'est un contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur puis diffusent une vidéo intitulée : « Les règles inhérentes au contrat de travail », qui montre l'importance du respect des règles de sécurité.
Ils expliquent ensuite les spécificités des différents contrats de travail (CDI, CDD…).

Par la suite, les juristes exposent les modes de rupture du contrat de travail en fonction de leur type (CDI ou CDD) et l'illustrent par une vidéo simulant un entretien préalable au licenciement. Ils expliquent la procédure de licenciement, les intervenants et la procédure prud'homale en cas de litige.

Pour terminer, un faux contrat de travail est projeté afin de récapituler les thèmes abordés et dialoguer avec le public.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	15-16 ans	2	0	2

Maison de quartier Jacques Méli - Martigues

4. Déroulement

Les réactions des jeunes lors de cette animation révèlent un besoin de comprendre les notions essentielles du droit du travail auxquelles ils peuvent déjà être confrontés.

S'ils connaissent l'existence des différents types de contrats de travail (CDD, CDI), ils n'ont pas forcément conscience de leurs spécificités.
Selon les publics, notamment lors de nos interventions en CFA, certains contrats ou certaines réglementations peuvent être particulièrement détaillés et donc nécessiter un long temps de développement.

Certains posent des questions sur le paiement de la période d'essai, d'autres ne comprennent pas pourquoi il est nécessaire de respecter les règles de sécurité, notamment sur le matériel de protection.
A chaque fois, les juristes prennent le temps de leur répondre et d'expliquer ces notions.

Concernant l'hypothèse d'un litige, la procédure prud'homale est expliquée : si les jeunes ont tous plus ou moins entendu parler du Conseil de Prud'hommes, ils sont surpris d'en découvrir les particularités et le fait que d'autres personnes qu'un avocat, pouvaient représenter les parties.

Comme nous le voyons dans la partie Travail de « Changement majeur », il ressort des interventions que si la perspective de devenir employeur leur semble lointaine, les jeunes ont conscience que salarié et employeur ont des droits et des obligations l'un envers l'autre même si, de leur propre expérience, ils ne retiennent bien souvent que le lien de subordination existant entre un employeur et son salarié. En effet, nous sommes régulièrement interpellés sur des situations pour lesquelles, telles qu'elles nous sont exposées, le Conseil des Prud'hommes pourrait être saisi, mais la procédure rebute. Néanmoins, si l'établissement est informé d'un dysfonctionnement de ce type, il est toujours intervenu afin de protéger les intérêts de leur élève.

C. Je(u) suis citoyen !

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre le système législatif et démocratique français, de mieux connaître les lois et la différence entre origine, nationalité et religion. Un autre objectif est de permettre aux élèves de réfléchir et de s'approprier ce qu'ils auront compris du premier temps de l'intervention : c'est une initiation à la prise de position, à l'argumentation et au sentiment d'être citoyen à part entière.

2. Méthodologie

Cette intervention se déroule sur trois heures. Elle consiste en l'animation d'un débat entre les élèves, préalable au vote d'une loi. Les élèves jouent les rôles des parlementaires lors de la discussion et du vote de la loi.

Il est tout d'abord expliqué aux élèves le fonctionnement du pouvoir législatif en France : vote direct/indirect, définition d'un mandat, différence entre fonction et métier, et explication des rôles du Chef d'État, Premier ministre, ministres, députés et sénateurs. Nous devons prendre le temps de bien dissocier le rôle de chacun des acteurs. En effet, bien souvent les jeunes pensent que c'est le Président de la République qui fait les lois. Cela permet de définir le mode d'élaboration de la loi et de mettre en avant la séparation tripartite des pouvoirs établie en France et d'expliciter les notions de dictature et de démocratie.

Ensuite, les juristes font l'état des lieux concernant le droit à la différence, la liberté d'expression, la liberté de conscience, la laïcité. Là encore, nous prenons le temps d'expliquer et d'illustrer chaque notion. Ainsi, en fonction des réactions des jeunes nous nous attardons sur le racisme, la discrimination afin qu'ils appréhendent l'étendue des comportements en cause. Nous exposons également le principe de la séparation de l'État et des différents cultes.

Enfin, nous demandons aux jeunes de trouver un sujet de loi sur lequel débattre : s'ils n'ont pas d'idée, 3 propositions de lois leur sont présentées (loi sur la discrimination positive, sur le port de l'uniforme en milieu scolaire, sur l'imposition d'une religion d'État…). Ils en choisissent une, et en préparent la discussion. Pour ce faire, ils sont divisés en deux groupes, encadrés par les intervenants. En général, ils choisissent le Président de l'Assemblée nationale après qu'il se soit présenté et ait suscité l'intérêt. Il est chargé de répartir les temps de paroles entre les groupes, de façon équitable. L'enjeu du vote de la loi est important puisqu'il concerne la vie quotidienne des citoyens. Chaque groupe, ayant désigné un porte-parole, va défendre sa position avec force et conviction, proposant, de façon organisée, une argumentation riche et construite.
Pour finir, le Président de l'Assemblée Nationale clôture les débats et fait procéder au vote à bulletins secrets. En général, cette mise en situation suscite l'engouement des élèves et permet dans tous les cas une meilleure compréhension sur la façon dont les lois sont élaborées et adoptées.

Au terme de la séance, nous remettons aux élèves un livret « Je(u) suis citoyen ! » qui regroupe l'ensemble des informations qui ont été exposées.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	12-15 ans	12	26	38

CS La Castellane - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	78,57%	3	21,43%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	14	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	14	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	12	85,71%			2	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

5. Déroulement

Chaque intervention est différente, notamment du fait que, d'un groupe à l'autre, les jeunes n'opèrent pas le choix de la même loi. Les bilans sont donc détaillés dans la deuxième partie de ce rapport. Mais à chaque fois, les jeunes débordent d'enthousiasme lors du débat précédant le vote des lois.

D. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés

1. Objectifs

Cette action, que nous avons créée en 2016, vise à présenter et développer les principes fondateurs de la République démocratique française : les libertés et la manière de les utiliser, l'égalité et les moyens mis en œuvre pour qu'elle soit effective, la fraternité et les dispositifs qui contribuent à son fonctionnement.

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre l'exercice des libertés de chacun en collectivité. Cette action permet d'échanger avec les jeunes sur toutes les dimensions de la citoyenneté.

2. Méthodologie

L'intervention se déroule sur deux heures. Elle consiste en la présentation d'une affiche principale et d'un diaporama PowerPoint déclinant les principales libertés (la liberté d'expression, le droit d'être entendu, le droit au respect…)

Les libertés, l'égalité et la fraternité sont abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Un livret pédagogique qui récapitule les thèmes abordés lors de l'intervention est remis à chaque élève.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
10	9-14 ans	81	86	167

Ecole Georges Brassens - Gardanne
Ecole La Salle - Bouc Bel Air
Ecole Virginie Dedieu - Bouc Bel Air
Centre aéré Château Pitty - Gardanne
Maison de quartier Notre-Dame des Marins - Martigues
CS-MFA Font Vert - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	11	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,73					

5. Déroulement

L'exercice de la citoyenneté nécessite au préalable un apprentissage des libertés. À partir des images figurant sur le support utilisé, nous sollicitons les élèves sur leur perception des libertés, de l'égalité et de la fraternité.

Nous pouvons alors rebondir sur leurs propos afin d'expliquer les principes fondamentaux du système démocratique français, et ainsi, le cas échéant, déconstruire les idées reçues. Il s'agit de comprendre comment les libertés s'articulent dans une démocratie.
Cela est l'occasion de faire un peu de droit comparé. Ainsi, les élèves examinent la situation et l'application de la loi dans différents pays. De façon unanime, ils illustrent toujours leurs propos en comparant la France aux USA, bien souvent à « l'Afrique » (souvent perçu comme un pays au lieu d'un continent…) à la Corée du Nord, à la Chine ou encore au Japon.

Une liberté n'est pas nécessairement absolue et il arrive parfois que les libertés individuelles et collectives soient en contradiction, c'est pourquoi la loi, en France, impose, le plus souvent, des limites dans le but de protéger les individus. Ainsi, sont développés la liberté d'expression *distinguée de la liberté de pensée*, le droit de manifester, le droit de grève, le droit d'être protégé, ou encore, le droit d'être entendu lors d'une procédure…

Ensuite, le principe d'égalité est développé afin de mieux en cerner les contours. Afin que l'égalité soit effective, la loi prévoit un cadre permettant de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations, que nous exposons aux élèves.

La laïcité est également définie ici comme constitutive et garante à la fois de l'égalité et des libertés individuelles. La liberté de culte est définie et le rappel du principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat est posé. La plupart du temps, la réglementation en matière de port de signe religieux et le principe de la neutralité des agents de l'Etat sont détaillés.

Enfin, ces principes favorisent la fraternité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Ainsi, le système solidaire français est présenté à travers des exemples concrets : le droit à l'instruction, la santé, la retraite, les aides sociales… ce qui explique l'existence des contributions financières, la participation à l'impôt et leurs utilisations pour l'intérêt général. Le principe du « contrat social » selon la conception de J.J. Rousseau, est souvent expliqué aux élèves.

Suite à de nombreuses demandes de la part de nos partenaires et afin de traiter les questions suscitées par la crise sanitaire (épidémie COVID19) chez les jeunes comme les plus petits, nous avons adapté ce support afin de répondre au mieux à ces interrogations (limitations des libertés individuelles et collectives, rôle protecteur de la loi, système de solidarité…). Dans cette version, l'outil est nommé « Je, tu, il … nous exerçons nos libertés même en temps de crise ». Le cœur de l'action ne change pas et les enfants nous font souvent les mêmes remarques que lors d'une intervention classique.

E. Citoyenneté : quel âge as-tu ?

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre la citoyenneté, et les différentes possibilités de l'exercer. Les juristes de l'ADEJ en expliquent les grands principes et exposent des cas concrets concernant les âges à partir desquels de nouveaux droits et devoirs nous impliquent de plus en plus dans nos choix citoyens.

Nous avons créé ce nouvel outil en 2018 car nous avons estimé nécessaire de consacrer une intervention à part entière à l'explication de la citoyenneté et de son exercice aux jeunes. Ce besoin était relevé par l'équipe lors des interventions, au vu des questions des jeunes sur les différentes implications dont ils pouvaient faire preuve, à l'échelon local et international et en fonction de leur âge. L'environnement, l'écologie, représentent la porte d'entrée à des préoccupations d'ordre plus politique comme l'organisation d'évènements dans les établissements scolaires ou la participation à des manifestations.
Cette création coïncide avec la volonté du Conseil Départemental d'intégrer ce thème dans les actions éducatives qu'il développe auprès des collégiens.

Cet outil propose de répondre aux questions suivantes :

« Qu'est-ce que la citoyenneté ? »
« Mais d'abord, à partir de quel âge suis-je un citoyen ? »
« Comment peut-on exercer la citoyenneté et à quel âge ? »
« Et dans l'Europe et dans le monde, est-ce que je suis aussi un citoyen ? »
« Qu'est-ce qu'être un citoyen actif et engagé ? »

2. Méthodologie

L'intervention se déroule sur deux heures. Les libertés, l'égalité et la fraternité sont abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Une affiche principale et un diaporama Powerpoint déclinent les principaux moyens d'exercer sa citoyenneté par thème :
- s'engager,
- étudier,
- s'exprimer,
- se déplacer,
- droit de vote, les mandats électifs et représentatifs

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	10-15 ans	5	7	12

CS Lucia Tichadou - Port de Bouc

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	62,50%	3	37,50%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	62,50%			3	37,50%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	87,50%			1	12,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,63					

5. Déroulement

Cet outil a été créé en 2018 et a été peu sollicité, aussi le déroulement type de l'action s'affinera au fil des interventions. Néanmoins, les réactions des jeunes lors de cette animation révèlent un besoin de comprendre les notions essentielles de la citoyenneté et de son fonctionnement.

Nous commençons par définir avec eux la notion de citoyenneté et enchaînons avec un bref rappel historique de l'évolution de celle-ci. Nous pouvons alors rebondir sur leurs propos afin d'expliquer les principes fondamentaux du système démocratique français, et ainsi, le cas échéant, déconstruire les idées reçues. Nous présentons les principaux régimes politiques afin de dissiper quelques confusions notamment entre monarchie, République, démocratie et dictature.

Par la suite, nous leur proposons de choisir un ou plusieurs thèmes permettant d'exercer la citoyenneté, en fonction des âges (s'impliquer dans la vie citoyenne, les droits des citoyens, les devoirs citoyens et la citoyenneté européenne et dans le monde).

Le triptyque républicain est alors détaillé.
Nous expliquons, d'abord, l'organisation de notre Etat de Droit actuel en mettant en avant le fait que la loi tend à garantir l'équilibre entre les libertés individuelles et collectives dans une société égalitaire.
Ensuite, nous définissions le principe d'égalité entre homme et femme, et nous exposons l'évolution des droits des femmes et le principe d'égalité plus globalement, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.

Les réactions des élèves nous conduisent à définir l'infraction que constitue la discrimination ainsi que son champ et ses critères d'application.

La laïcité et la fraternité sont présentées et expliquées comme pour le support « Je, tu il … nous exerçons nos libertés ».

En abordant la liberté d'expression, actualité oblige, les jeunes nous ont cité le mouvement des gilets jaunes comme exemple. Nous avons alors rappelé le principe de la liberté d'expression ainsi que ses limites et les règles concernant l'organisation de manifestations. La question des violences policières a été largement abordée. Aussi, le racisme a pu être défini et un retour sur la discrimination est également fait.

V. Droit et milieu scolaire

Cette thématique a concerné 808 jeunes pour un total de 37 interventions.
Nous avons utilisé l'outil « Questions de violences ».

Questions de violences

1. Objectifs

Cette intervention s'inscrit dans une optique de prévention des violences en milieu scolaire. L'ADEJ propose de donner une qualification juridique aux actes de violence en se référant au règlement intérieur et à la Loi.

L'objectif est de permettre tout d'abord aux enfants de pouvoir s'exprimer librement à propos de la violence (sous toutes ses formes) au sein des établissements scolaires. Puis, il s'agit de les informer que certains comportements sont interdits, à la fois par le règlement intérieur mais aussi par la Loi.

2. Méthodologie

Il s'agit tout d'abord de débattre avec les élèves sur le thème de la violence à l'école. Pour ce faire, trois courts-métrages leur sont présentés.
Ces vidéos sont le résultat d'un projet réalisé avec les élèves d'une classe de 4ème du collège Miramaris de Miramas, qui ont choisi de mettre en scène les thèmes des vols, des bagarres et des agressions sexuelles. Ils ont imaginé eux-mêmes les scénarios et interprété les différentes saynètes.

Dans un second temps, à partir des réactions suscitées, nous élargissons le débat à d'autres formes de violences rencontrées au collège (violences verbales comme les insultes, la diffamation, le harcèlement moral…). Puis, nous envisageons les suites tant pour les victimes que les auteurs, ces conséquences pouvant être de plusieurs types : sanctions disciplinaires internes à l'établissement, sanctions judiciaires si une plainte a été déposée.

Ainsi, les phénomènes de banalisation des violences et de culpabilité des victimes peuvent être discutés, et l'image parfois négative qu'ont les jeunes du fait d'être victime est remise en question.

3. Établissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
37	9-16 ans	387	421	808

Collège Gabriel Péri - Gardanne
Collège Georges Brassens - Marignane
Collège Germaine Tillion - Marseille
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce
Collège Jean Giono - Marseille
Collège Louise Michel - Marseille
Collège Philibert - Le Puy Ste Réparade
Collège René Cassin - Tarascon
CS-ACM Les Aygalades - Marseille
CS Tivoli - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	579	74,81%	177	22,87%	18	2,33%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	703	90,59%			73	9,41%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	673	86,84%			102	13,16%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	626	80,77%			149	19,23%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,12					

5. Déroulement

Dans le cadre de cette action, nous avons pu constater un amalgame entre les notions de légitime défense et de vengeance, notamment lors de la diffusion de la vidéo sur la bagarre.
En effet, les élèves considéraient qu'ils se trouvaient en légitime défense dès que la situation leur paraissait injuste. Cependant, leur base de référence n'était pas la Loi, mais diverses considérations d'ordre moral. Ainsi, à chaque fois que les besoins l'exigent, les juristes rappellent que seules les lois votées au Parlement font office de référence commune à l'ensemble des personnes présentes sur le territoire.

Il est aussi rappelé aux élèves la possibilité de porter plainte s'ils sont victimes d'infractions. Cette année nous avons remarqué, de façon assez générale, que, de prime abord, les jeunes ont une vision négative de la personne victime d'une infraction, l'assimilant à un état de faiblesse selon leur propos : « il se victimise », « c'est la victimisation », « c'est de la faute de la victime »… Là encore, c'est à force de mises en situations que les jeunes ont pu modérer leur vision du statut de victime.

La vidéo traitant du vol est incontestablement celle qui suscite les plus vifs échanges. Plusieurs points sont mis en avant lors de la projection de cette vidéo.
Tout d'abord nombre d'élèves considèrent que le fait de laisser en évidence un objet susceptible d'attiser les convoitises dédouane en partie la personne qui s'en empare.
Ensuite, ils considèrent que même si une personne est témoin d'un vol, elle doit garder cette information secrète sous peine de représailles (représailles qui, aux yeux de beaucoup, seraient justifiées).
Les juristes sont très souvent amenés à replacer la situation dans son contexte afin de définir les responsabilités de chacun lorsqu'une infraction de ce type se produit.

La vidéo traitant de l'agression sexuelle permet, outre la sensibilisation des jeunes sur ce sujet, de leur rappeler l'importance de parler lorsque ce type de situation arrive et de faire le point sur les personnes relais au sein de l'établissement. En outre, les juristes en profitent pour faire un point sur le harcèlement.

Cette action permet aux élèves de prendre conscience que s'ils commettent une infraction, ils devront répondre de leur acte devant le juge. Aussi, le thème sur la Justice pénale des mineurs intéresse particulièrement les élèves : très régulièrement ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements. Nous sommes donc amenés à leur expliquer les particularités de la Justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Lorsque ce thème prend une place très importante au cours de l'intervention nous informons l'établissement scolaire et proposons une action spécifique sur la Justice.

2ème partie :

LA REALISATION DES PROJETS

I. Droit au quotidien Marseille

Description

Le projet « Droit au quotidien Marseille » s'inscrit dans les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur le territoire marseillais. Les territoires prioritaires de la Politique de la Ville sont principalement concernés, mais nous travaillons également avec les autres secteurs.

Concernant les actions collectives à destination des jeunes, tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, mais également auprès des structures associatives telles que les centres sociaux, les maisons d'enfants à caractère social…

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports qui sont adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et concernant les établissements scolaires, nous essayons de travailler dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire nos actions dans le cadre du projet d'établissement.

Partenaires

- Le Contrat de Ville de Marseille et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- La Mission Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La Direction Générale Éducation, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES EN 2020 (Droit au quotidien Marseille)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	1	7	3	10
www.lycée.net	3	16	20	36
Mon Internet en sécurité	10	76	82	158
A la rencontre d'Eloi	1	4	5	9
Alice au pays des droits de l'enfant	1	5	3	8
Total Droit des mineurs	***16***	***108***	***113***	***221***
Justice des mineurs				
L'audience est ouverte	1	11	9	20
Tribunal : mode d'emploi	3	7	17	24
Total Justice des mineurs	***4***	***18***	***26***	***44***
Promotion de l'égalité				
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	3	13	27	40
Différents, et alors ?	1	5	6	11
Total Promotion de l'égalité	***4***	***18***	***33***	***51***
Citoyenneté				
Changement majeur	2	7	6	13
Je(u) suis citoyen	2	12	26	38
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	2	4	7	11
Club de droit *(ASCC Castellane)*	2	11	5	16
Total Citoyenneté	***8***	***34***	***44***	***78***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	4	29	37	66
Total Droit et milieu scolaire	***4***	***29***	***37***	***66***
Autres thématiques				
Atelier "Droits et devoirs" *(Collège Mallarmé)*	8	64	56	120
Harcèlement *(Lycée B. Pascal)*	1	16	10	26
Total Autres thématiques	***9***	***80***	***66***	***146***
TOTAL	**45**	**287**	**319**	**606**

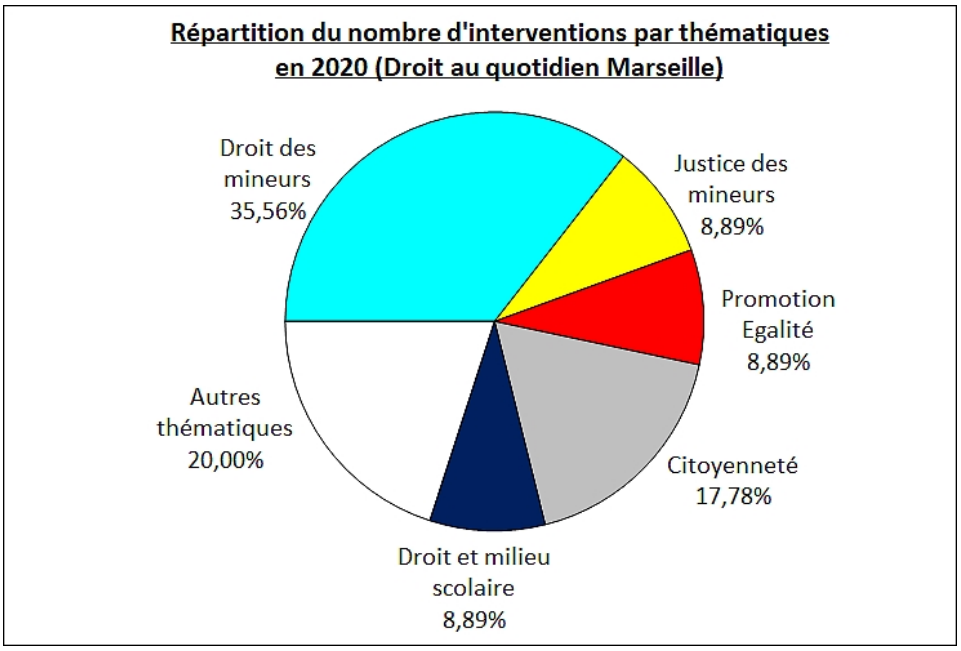

Evaluation globale de tous les outils **
(606 jeunes incluant centres sociaux et établissements scolaires : 287 filles, 319 garçons)

*** Exception faite des séances qui n'ont pas pu être évaluées et ne sont donc pas comptabilisées (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles primaires)*

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	142	75,94%	41	21,93%	4	2,14%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	164	87,70%			23	12,30%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	170	90,91%			17	9,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	160	85,56%			27	14,44%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,22					

Evaluation « Changement majeur » (13 jeunes : 7 filles, 6 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	84,62%	2	15,38%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	12	92,31%			1	7,69%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	69,23%			4	30,77%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,85					

Evaluation « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes » (40 jeunes : 13 filles, 27 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	19	95,00%	1	5,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	20	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	20	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	65,00%			7	35,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,85					

Evaluation « Droit et Internet » (10 jeunes : 7 filles, 3 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1	10,00%	7	70,00%	2	20,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	60,00%			4	40,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	90,00%			1	10,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	8	80,00%			2	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	5,70					

Evaluation « Je(u) suis citoyen » (38 jeunes : 12 filles, 26 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	78,57%	3	21,43%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	14	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	14	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	12	85,71%			2	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

Evaluation « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés » (11 jeunes : 4 filles, 7 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	11	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,73					

Evaluation « L'audience est ouverte » (20 jeunes : 11 filles, 9 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	15	75,00%	4	20,00%	1	5,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	95,00%			1	5,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	19	95,00%			1	5,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	16	80,00%			4	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

Evaluation « Lycee.net » (36 jeunes : 16 filles, 20 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	13	61,90%	8	38,10%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	13	61,90%			8	38,10%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	19	90,48%			2	9,52%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	19	90,48%			2	9,52%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,63					

Evaluation « Questions de violences » (66 jeunes : 29 filles, 37 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	45	83,33%	9	16,67%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	47	87,04%			7	12,96%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	47	87,04%			7	12,96%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	48	88,89%			6	11,11%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,93					

Evaluation « Tribunal : mode d'emploi » (24 jeunes : 7 filles, 17 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	16	66,67%	7	29,17%	1	4,17%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	22	91,67%			2	8,33%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	22	91,67%			2	8,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	20	83,33%			4	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,88					

A. Établissements scolaires

Etablissement	Outils	Classe	**Filles**	**Garçons**	**Total**
Ecole Les Abeilles	Mon internet en sécurité	CM2 A	9	11	20
		CM2 C	4	9	13
		CM2 B	8	10	18
Ecole St Pierre	Mon internet en sécurité	CM1/CM2	10	10	20
		CM1/CM2	15	11	26
		CM1/CM2	11	13	24
Collège Jean Giono	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	5è 7	6	14	20
	Questions de violences	4è 6	10	11	21
		4è 5	10	10	20
Collège Stéphane Mallarmé	Atelier "Droits et devoirs"	3è	7	7	14
		3è	10	5	15
		3è + 3CM2	10	8	18
		3è	4	8	12
		3è + 4CM1	6	10	16
		3è + 3CM1	8	4	12
		3è + 4CM1	13	4	17
		3è + 3CM1	6	10	16
Lycée Blaise Pascal	"Harcèlement"	1è BPH	16	10	26
	Changement majeur	1è TAO	6	3	9
	L'audience est ouverte	1è GA2	11	9	20
	Lycée.net	2nde GA1	7	7	14
Total : 21 interventions			**187**	**184**	**371**

1 – Ecoles

« Mon Internet en sécurité »

A l'école Saint-Pierre, nous avons été bien accueillis. Mme LANGLAIS du service Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille a assisté à l'une des interventions.
Nous avons animé le support « Mon internet en sécurité » classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport. Les élèves se sont montrés calmes et participatifs.
Comme souvent lors de nos interventions, nous avons défini la liberté d'expression et ses limites (principalement l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes). Dans une classe, nous avons également expliqué ce qu'était le harcèlement ainsi que l'interdiction de l'incitation à la haine. Nous avons également défini la notion de discrimination.
Dans une classe, il a été nécessaire de distinguer la Loi de la morale.

Lorsque nous avons présenté ce qu'était l'adresse IP et indiqué qu'il n'y avait pas d'anonymat sur internet, certains élèves avaient des difficultés à comprendre cette notion. Pour eux, s'il est facile de créer un faux compte, il n'est pas possible de retrouver les personnes. Nous avons donc pris le temps de clarifier cela. A cette occasion, nous avons expliqué l'usurpation d'identité.

Lorsque nous avons abordé les usages d'internet, une grande partie des jeunes nous ont dit qu'ils utilisaient les réseaux sociaux, principalement Youtube et Tik Tok. Nous avons insisté sur l'importance d'être prudents lors de propositions de rencontres sur internet et d'en parler à un adulte de confiance. Nous avons rappelé que mentir sur internet est à la portée de tous, puisque par exemple si eux-mêmes ont un compte sur les réseaux sociaux, c'est qu'ils ont menti sur leur âge. Nous avons expliqué que toutes les personnes avec qui l'on peut entrer en contact ne sont pas forcément réelles ni bienveillantes.

Dans certaines classes, des jeunes nous ont parlé du « Momo challenge » ou de l'application « Talking Angela ». Nous avons pris le temps nécessaire pour clarifier les rumeurs et les rassurer. En effet, pour l'application Talking Angela (qui permet à l'utilisateur de contrôler un chat rose qui répète ce qu'on lui dit) une « légende » circule selon laquelle un « pédophile se cacherait dans l'œil de Talking Angela pour observer les enfants ».Les challenges tels que le « Momo challenge », sont, à la base, des défis en ligne qui ont ensuite pris des proportions gigantesques : selon les versions, l'esprit de Momo contrôlerait le téléphone de l'utilisateur pour finir par le tuer.
En pratique, il s'agit d'applications ayant demandé et reçu l'autorisation de l'utilisateur d'utiliser le flash et le vibreur du téléphone, ce qui facilite la confusion si l'on ne fait pas attention.

A l'école des Abeilles, nous avons animé l'outil « Mon internet en sécurité » classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport. Les interventions se sont bien déroulées, les élèves étant à l'écoute et participatifs.
Comme dans pratiquement chacune de nos interventions, nous avons défini ce qu'était la liberté d'expression ainsi que ses limites, à savoir principalement l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. Dans une classe, nous avons aussi abordé l'interdiction de l'incitation au suicide et de la cybercriminalité.
Un groupe avait du mal à distinguer les obligations des infractions, nous avons pris le temps de leur expliquer la différence.
Lorsque nous avons abordé le principe d'égalité, les élèves d'une classe nous ont interrogés sur le statut du Président de la République ainsi que sur ses pouvoirs exceptionnels en temps de crise, comme lorsque les confinements pour raison sanitaire ont été annoncés.

Dans la majorité des classes, nous avons abordé les limites d'âge en fonction des contenus, que ce soit à la télévision, sur les jeux vidéo etc., et nous avons traité du fonctionnement des logiciels de contrôle parental que peuvent installer leurs parents.
A cette occasion, nous avons abordé la majorité numérique fixée à 15 ans en France.
Avec une classe, nous avons traité des achats sur internet et des escroqueries, notamment sur les sites de petites annonces, concernant des produits comme un smartphone ou une console vendus à un prix dérisoire.

2 - Collèges

« Questions de violences »

Au collège Jean Giono, les interventions se sont bien déroulées, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.
Dans les deux classes, nous avons eu le temps de traiter les trois vidéos.
Lors de l'introduction, en envisageant le principe d'égalité, nous avons traité l'articulation entre les libertés individuelles et collectives. Afin de compléter nos propos, il a été nécessaire d'expliquer le système de solidarité nationale et ainsi, le principe de Fraternité.

Concernant la vidéo sur la bagarre, nous avons fait un point sur l'autorité parentale et la place des grands frères et sœurs, notamment en réaction aux propos d'un jeune « Le grand frère, il aurait dû frapper sa sœur au lieu du petit copain ! »
Afin de traiter la responsabilité des co-auteurs, nous avons exposé la notion de complicité et les autres circonstances aggravantes (en réunion, violences avec arme…).

Nous avons ensuite détaillé les principes de la justice pénale des mineurs et insisté sur le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Suite aux interrogations des élèves, nous avons fait la distinction avec la prise en charge d'un mineur dans le cadre de la protection de l'enfance et précisé que les maisons de corrections n'existent plus.
En exposant les différentes peines encourues, un jeune est revenu avec insistance sur la peine de mort et avait du mal à admettre qu'elle soit abolie.
De même, nous avons expliqué la distinction entre les dommages et intérêts et la peine d'amende, tout en précisant le principe de réparation.

Concernant la vidéo illustrant l'agression sexuelle, nous avons abordé les notions essentielles liées aux violences sexuelles. Nous avons par ailleurs traité la notion de majorité sexuelle, et comme souvent, certains élèves pensaient qu'il existait une règle encadrant l'écart d'âge entre les partenaires. Nous avons également envisagé les violences conjugales ainsi que la détention et diffusion d'images pédopornographiques, et plus précisément les photos dites de « nudes ».

Au terme de ces échanges très riches, il semble que l'intervention ait atteint ses objectifs.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Au collège Jean Giono, lors de cette intervention, des problèmes techniques sont venus perturber le début de l'intervention puisque nous avons dû changer plusieurs fois de salle (avant l'arrivée des élèves) avant d'en trouver une dans lequel le matériel fonctionnait.
Malgré ces difficultés, les échanges se sont bien déroulés et les jeunes ont été participatifs.

Comme à chacune de nos interventions, nous avons pris un temps d'introduction au début de la séance pour nous présenter.

Nous avons expliqué la liberté d'expression et ses limites, notamment les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. Nous avons distingué cette dernière notion de la discrimination, et nous avons détaillé les différences entre origine, nationalité et religion. Nous avons également abordé l'interdiction des propos homophobes et profité de ces échanges pour indiquer les différentes orientations sexuelles reconnues par la loi.
Suite aux remarques des élèves, nous avons fait le parallèle avec la liberté d'expression sur internet et précisé qu'il ne s'agit pas d'une zone de non-droit, sachant que l'adresse IP permet d'identifier les internautes.

En fonction des questions et des thèmes abordés, nous sommes revenus sur le principe d'égalité entre homme et femme. Nous avons exposé l'évolution des droits des femmes et le principe d'égalité plus globalement, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.

Un retour sur la discrimination a été fait, permettant de nous assurer de leur bonne compréhension et capacité de restitution. Les inégalités salariales ont aussi été évoquées, tout comme les représentations de genre sur les activités sportives ou professionnelles.
A titre d'exemple, lorsque nous avons diffusé l'image d'un assistant maternel, certains jeunes nous ont confié qu'il pouvait s'agir d'une personne malveillante qui kidnappe les enfants.

Enfin, en rebondissant sur le phénomène « le vol des stylos BIC 4 couleurs » évoqué par les élèves et présent dans les collèges, les principes de la justice pénale des mineurs ont été détaillés.

Le support interactif en ligne de l'intervention, accessible via le site internet de l'ADEJ « egalite.adej.org », permet aux élèves, entre autres, d'y retourner ultérieurement.

Collège Mallarmé : Journée « Engagement citoyen »
Saynète 6 de la BD Kiffer/Qui fait l'autre ?

A l'occasion de cette journée organisée par le collège, l'ADEJ a été sollicitée pour animer un atelier.
Nous tenons à nouveau à remercier l'ensemble de l'équipe éducative et Mme BABOU, professeur référente, pour leur accueil. Nous avons été ravis de participer à cette journée.

Les interventions ont été réalisées auprès des élèves de tout le niveau 3ème, accompagnés des élèves de classe de CM1 et CM2 de l'école Rose Sauvagine. Les élèves ont été répartis en huit groupes, chaque groupe étant nommé soit « liberté », soit « égalité », soit « fraternité ». Les ateliers ont été prévus sur une durée de 40 minutes chacun et il a été convenu que nous traitions de la saynète 6 de la BD « Kiffer/Qui fait l'autre ? », qui permet d'échanger sur les relations avec l'autre, et plus particulièrement sur Internet (harcèlement, e-réputation…) et sur leur positionnement en tant que jeune citoyen en devenir.

Les interventions se sont bien déroulées. Les jeunes se sont volontiers prêtés au jeu et se sont montrés intéressés et participatifs. Il est vrai qu'au regard du format de ces ateliers, nous avons pu être parfois frustrés par le manque de temps qui ne nous permettait pas d'approfondir davantage les notions.

Avec tous les élèves, nous avons abordé la liberté d'expression et ses limites. Souvent les jeunes sont revenus sur les injures, nous expliquant que « parfois, c'est pour se défendre ». En réponse à leurs propos, nous avons défini la légitime défense et les critères juridiques qui y sont attachés, la distinguant ainsi de la vengeance privée. Un élève nous a interpellés sur le blasphème : « C'est contradictoire, on nous a dit qu'on avait le droit d'insulter les religions ». Nous avons alors indiqué que les religions, philosophies, courants politiques n'étaient pas des personnes, des individus et que la loi distinguait les personnes des idéologies et religions.

Nous avons par ailleurs envisagé la discrimination. Là encore, les élèves ont évoqué les inégalités salariales homme/femme.
Avec un autre groupe, nous avons abordé le Droit à la vie et les autres droits qui en découlent par la suite, tel que le droit à l'identité.

En traitant la saynète de la BD, nous nous sommes focalisés sur le harcèlement et ses différentes formes. A cette occasion, nous avons abordé la question de l'anonymat sur internet et donc l'identification par le biais de l'adresse IP. Nous avons ensuite défini le droit à l'image avant de traiter la diffusion des images à caractère violent ou pédopornographique. En effet, les élèves ont souvent évoqué le phénomène des images dites de « nudes ». Certains estiment que c'est le comportement fautif de la victime qui est en cause. « Pourquoi elle envoie des photos intimes d'elle ? », « C'est l'affiche, c'est de sa faute ».

En envisageant les personnes ressources auxquelles ils peuvent s'adresser, nous nous sommes attardés sur les personnes soumises au secret professionnel, et particulièrement sur le rôle de l'assistante sociale. En effet, pour beaucoup d'entre eux encore, l'assistante sociale est

responsable du placement des enfants. « Après ils se plaignent qu'on ne veut pas dire à l'AS ! ». Afin de mieux définir le rôle de chacun et la prise en compte de l'intérêt de l'enfant, nous avons expliqué les règles entourant la protection de l'enfance et le placement.

Lors du dernier atelier, les élèves nous ont interrogés sur l'attestation de sécurité routière (ASSR) et le brevet de sécurité routière (BSR).
Par ailleurs, avec l'ensemble des groupes, nous avons envisagé les différentes catégories d'infractions, avant d'expliquer le principe de la responsabilité pénale, la notion de complicité et le fait que la tentative est punissable. Cela nous a conduits à exposer les spécificités de la justice pénale des mineurs.

Enfin, nous avons expliqué pourquoi les amendes sont payées à l'Etat et, ainsi, le mécanisme de notre système de solidarité.

3 - Lycées

Au **lycée Blaise Pascal**, nous avons animé différents supports auprès de plusieurs classes.
À chacune de nos venues, nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique, et particulièrement par Madame Grimaldi.

« Changement majeur »

Dans la classe où nous avons réalisé l'intervention, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. Nous avons animé l'outil classiquement tel que le décrit la première partie de ce rapport. Comme souvent, nous n'avons pas pu traiter tous les thèmes, mais seulement ceux-ci : sexualité, santé, justice et famille.

En abordant le thème de la justice, nous avons constaté un grand intérêt de la part des jeunes. Ils nous ont posé de nombreuses questions sur la procédure pénale et sur les recherches dans l'intérêt des familles en cas de disparition de personnes.

Lorsque nous avons traité le thème de la santé, nous avons distingué la carte vitale de la carte de mutuelle et expliqué les différences entre le régime de la Sécurité sociale obligatoire et celui de la complémentaire santé.

Concernant le thème de la sexualité, après avoir exposé les notions de consentement et de majorité sexuelle, nous avons différencié le viol de l'agression sexuelle, et les lycéens nous ont interrogés sur les sanctions des déviances sexuelles.

Outil spécifique « harcèlement »

Suite à la distribution d'un questionnaire aux élèves sur le harcèlement, **le Lycée Professionnel Blaise Pascal** nous a demandé de proposer et d'animer un outil spécifique sur cette thématique, ce que nous avons fait auprès d'une classe.

Nous avons créé un support pour répondre à cette demande particulière. Celui-ci reprend certaines notions et visuels abordés dans plusieurs de nos outils. Comme pour toutes nos interventions, nous commençons par nous présenter et revoir les notions essentielles de droits, devoirs et interdictions. Nous rappelons certaines limites importantes à la liberté d'expression (les injures, la diffamation et la dénonciation calomnieuse) puis nous traitons du droit à l'image et de son cadre, notamment en citant l'interdiction de diffusion des images de violences.

Ensuite, nous donnons les caractéristiques et la définition du harcèlement, puis nous ouvrons une dernière partie sur le cyberharcèlement en diffusant la dernière scène de notre outil BD « Kiffer / Qui fait l'autre ? » qui traite du harcèlement.

A la demande des professeurs, nous avons raccourci le temps prévu et animé l'action en 1h30. Malgré un temps restreint pour un thème aussi large, l'intervention s'est bien déroulée.

Dès le début de l'intervention, les lycéens nous ont posé de nombreuses questions sur la justice et plus particulièrement sur la légitime défense et la vengeance. Au vu du contenu de leurs questions et de leur interprétation (une action, quelle qu'elle soit, justifie les pires sévices en retour) nous avons pris le temps de détailler ce que prévoyait la Loi et de rappeler que la loi du talion n'est pas en vigueur et est même interdite, ce qui induit qu'elle ne peut pas être appliquée. De même, nous avons insisté sur le principe d'égalité.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer et de tenir des propos racistes essentiellement). Cela nous a permis d'amorcer les thématiques que nous abordons dans cet outil et notamment détailler la notion de diffamation.

Au cours de nos explications, des jeunes ont cité des cas de « revenge porn », situation malheureusement fréquente au cours de laquelle, lors d'une séparation de couple, l'un des partenaires fait circuler des images dénudées de l'autre sans son consentement. A cette occasion nous avons expliqué le rôle de la plateforme de signalement Pharos et rappelé les sanctions prévues par la Loi. Des jeunes nous ont alors questionnés sur les cas de violences conjugales et sur les rôles du téléphone d'urgence et du bracelet utilisé pour empêcher les contacts entre l'auteur des violences et la victime.

Nous avons conclu l'intervention en rappelant quelles étaient les personnes ressources dans les établissements ou dans leur entourage, l'important étant de parler en cas de situation de harcèlement.
Lors de nos échanges, nous avons orienté les élèves vers l'infirmière et la psychologue de l'établissement pour aborder les conséquences psychologiques du harcèlement. C'était notamment le cas d'une jeune fille qui nous a indiqué avoir été harcelée au collège suite à la création de sa chaîne Youtube, et semblait toujours très marquée plusieurs années plus tard.

« Lycée.net »

Nous sommes intervenus auprès d'une classe du **lycée Blaise Pascal** pour cette action, que nous avons animée de façon classique comme le décrit la première partie de ce rapport.

Tout au long de l'intervention, une grande majorité des jeunes nous ont paru assez naïfs, persuadés que ce qu'ils voyaient sur Internet était une vérité absolue. D'autres étaient quand même conscients que tout n'était pas fiable à 100%. Nous avons donc pris un temps pour rappeler que comme pour tout média, il était important de vérifier l'information et de ne pas hésiter à la comparer avec d'autres sources.
De même, nous avons expliqué le fonctionnement de l'adresse IP et les manières dont sont collectées et traitées les données privées.

En abordant le thème de la liberté d'expression, nous en avons exposé le principe et ses limites : interdiction d'insulter, de tenir des propos racistes et de menacer. Nous avons distingué le racisme de la discrimination.

Comme souvent, les élèves ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice pénale et les spécificités de la justice pénale des mineurs. Nous avons évoqué le dépôt et le parcours de la plainte, les différentes formes de peines, tant d'incarcération que d'amende, et défini le régime de la garde à vue. De même, nous avons été interrogés sur le port d'arme et la légitime défense.
A la suite d'un échange avec des jeunes sur la série télévisée « Prison Break », dans laquelle l'un des antagonistes est un détenu incarcéré pour viol sur mineur, nous avons détaillé les sanctions de telles infractions.
Nous avons également exposé les conditions de la majorité sexuelle et traité du droit à l'avortement.
La question de la légitime défense nous a également été posée, de même que des interrogations sur l'usurpation d'identité sur internet et leurs conséquences pratiques sur les victimes.

« L'audience est ouverte »

L'intervention s'est très bien déroulée. Les élèves s'étant montrés intéressés et participatifs, les échanges ont été riches et constructifs.

En introduction, nous avons défini la notion de citoyenneté, tant au sens juridique qu'au sens plus large, et les droits et obligations qui en découlent. Nous avons ainsi fait un rappel sur le recensement et la Journée Défense et citoyenneté.

Concernant le contenu de l'outil, nous avons détaillé les notions classiques relatives à la thématique. Nous avons envisagé le rôle protecteur et régulateur de la loi. Afin de mieux leur faire comprendre l'architecture de la justice, nous avons exposé les différents ordres judiciaires (civil, pénal et administratif).
Nous avons ensuite distingué la responsabilité civile de la responsabilité pénale, qui est personnelle. Ensuite, nous avons évoqué les bulletins du casier judiciaire et les incompatibilités avec certains corps de métiers.
En rappelant le principe de publicité des débats des audiences, nous avons expliqué le huis clos. Un jeune nous a dit : « C'est comme au foot, les matchs à huis clos ».
Enfin, les élèves nous ont interrogés sur la responsabilité des professeurs quant à leur comportement et propos à leur égard, en donnant notamment l'exemple : « Si un prof manque de respect, comme « ferme ta gueule ! » ».

B. Structures associatives

Etablissement	Outils	Classe ou Age	**Filles**	**Garçons**	**Total**
ASCC La Castellane	Club de droit	9-13 ans	6	3	9
		8-13 ans	5	2	7
CS-ACM Les Aygalades	A la rencontre d'Eloi	9-11 ans	4	5	9
	Questions de violences	9-11 ans	5	6	11
MMA Verduron Bas	Mon internet en sécurité	7-10 ans	1	2	3
Compagnons du devoir	Changement majeur	17-24 ans	1	3	4
CS ACM St André	Mon internet en sécurité	8-9 ans	5	3	8
CS-MFA Font Vert	Mon internet en sécurité	9-11 ans	5	8	13
	Tribunal : mode d'emploi	12-17 ans	7	17	24
		12-17 ans	.	.	.
		12-17 ans	.	.	.
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	12-14 ans	4	7	11
		.	.	.	.
	Lycée.net	15-17 ans	3	4	7
		14-17 ans	6	9	15
CS Frais Vallon	Différents et alors ?	13-15 ans	5	6	11
	Droit et Internet	12-14 ans	7	3	10
CS La Castellane	Je(u) suis citoyen	13-15 ans	0	16	16
		12-15 ans	12	10	22
	Mon internet en sécurité	8-12 ans	8	5	13
CS Les Escourtines	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	9-14 ans	4	4	8
CS Tivoli	Questions de violences	14-16 ans	4	10	14
MMA Denis Papin	Alice au pays des droits de l'enfant	8-9 ans	5	3	8
	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	10-12 ans	3	9	12
Total : 24 interventions			**100**	**135**	**235**

1 – Centres sociaux et Maisons municipales d'animation

Centre social Frais Vallon

« Droit et internet »

Nous sommes intervenus auprès d'un groupe âgé de 12 à 14 ans. Bien qu'à l'écoute, les jeunes se dispersaient facilement et citaient de nombreuses anecdotes en lien avec différentes vidéos vues sur Youtube ou les réseaux sociaux. Au vu des échanges, nous nous sommes concentrés sur la partie des réseaux sociaux, tout en traitant les points importants des autres thèmes.

Nous avons pris le temps de souligner l'importance de vérifier les informations en général et surtout celles d'internet. De même nous avons distingué la fiction et les canulars de la réalité. Par exemple, certains jeunes citaient des théories du complot absurdes ou des fausses informations du type « Michael JACKSON est en vie, il attend de faire son come-back ».

Par ailleurs, en raison de l'actualité américaine récente au moment de l'intervention, nous avons été interrogés sur les violences policières en lien avec l'affaire « George FLOYD ». Les jeunes ont eu du mal à distinguer la législation des Etats-Unis de celle de la France. Nous avons pris le temps de clarifier ces confusions du mieux possible.

Au cours des échanges, nous avons eu beaucoup de questions en lien avec la justice, la légitime défense, le paiement des amendes ou le système de cautionnement. De même, nous avons expliqué les différences entre un avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle.

En traitant de l'interdiction de diffusion des images de violences, nous avons évoqué la non-assistance à personne en danger. De même nous avons détaillé plus longuement le rôle de la CNIL.

« Différents, et alors ? »

En raison d'une sortie prévue après notre intervention, l'équipe du centre social nous a demandé de raccourcir notre intervention d'une demi-heure. Nous avons donc animé cet outil en 1h30. Pour cela, nous avons diminué le nombre de vidéos et diffusé celle du « grand-père » puis un « retour sans aller » afin de nous concentrer sur les informations essentielles.

Nous avions rencontré précédemment une partie des jeunes pour l'outil « Droit et internet ».

Il a été compliqué d'animer le support, non pas en raison du comportement des jeunes, mais plutôt de leur difficulté à comprendre des notions importantes liées à l'égalité. Pour eux, l'égalité est à géométrie variable, en fonction de certains clichés et amalgames.
Nous avons donc développé le principe de base de l'égalité, à savoir que bien que nous soyons tous différents, la Loi garantit à tous les mêmes droits, devoirs et interdictions. Ensuite nous avons pris le temps de définir les critères du racisme puis de distinguer cette notion de la discrimination. Les jeunes ayant beaucoup de mal à intégrer ces notions, nous avons aussi pris le temps de distinguer et d'expliquer avec de nombreux exemples les différences entre origine, nationalité et couleur de peau. Nous avons mis du temps à clarifier ces notions, car à chacune de nos explications, certains jeunes donnaient des anecdotes ou affirmations difficiles à comprendre (la Palestine est effacée de la carte, le drapeau comorien de Mayotte…)

Lorsque nous avons abordé l'orientation sexuelle, il a été compliqué de leur faire entendre que quelle que soit l'orientation réelle ou supposée des individus, ils ont tous les mêmes droits, devoirs ou interdictions.

Lors de nos échanges, les jeunes ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice ainsi que sur le paiement de l'amende. En réponse à l'exemple cité par une jeune fille sur l'une de ses voisines, qui pense lancer des sorts à ses voisins quand ils lui demandent de faire moins de bruit, nous avons expliqué le cadre juridique des troubles anormaux du voisinage.

↳ Centre social Font Vert

« Tribunal mode d'emploi »

Lors des vacances scolaires de février, nous avons réalisé un projet « **Tribunal : mode d'emploi** » avec le « groupe ados » âgés de 13 à 16 ans. Ce projet s'est particulièrement bien déroulé et a enthousiasmé les jeunes.

Lors de la première séance de présentation du projet, ils ont posé de nombreuses questions sur le fonctionnement de la justice (différentes catégories d'infractions, qualifications des faits, différents degrés de juridiction…).
Au fil de nos échanges, en nous citant certains faits divers en exemples, ils ont évoqué les violences policières. De même, certains ont exprimé le sentiment, comme c'est souvent le cas, que les infractions à la législation des stupéfiants sont plus lourdement sanctionnées que les infractions à caractère sexuel.
Lors de la séance de restitution, l'ensemble du groupe ados a été réuni autour d'un goûter organisé par le centre, avec la participation de quelques mamans. Cette intervention s'est déroulée dans un cadre convivial et les échanges ont été très agréables.

Les débats auxquels les jeunes ont assisté au Tribunal correctionnel les ont conduits à nous interroger longuement sur la vie carcérale et les conditions de détention. Nous nous sommes également attardés sur les différentes peines et les modalités d'aménagement de celles-ci.
Enfin, du fait de mouvement de grève des avocats, nous avons pris le temps de leur expliquer pourquoi certaines affaires avaient été renvoyées à une date ultérieure, tandis que d'autres ont été jugées en l'absence d'avocat.

Par ailleurs, les jeunes nous ont confié avoir trouvé le Procureur de la République assez sévère. Nous sommes alors revenus sur le rôle du Procureur, l'opportunité des poursuites et le traitement des plaintes.

En comparant les affaires et ce qu'ils avaient pu voir auparavant dans les faits divers, leur discours a évolué. Par exemple, le fait qu'ils aient assisté à des affaires de stupéfiants leur a permis de réaliser que les guetteurs sont sanctionnés. Dans une des affaires, les faits s'étaient déroulés dans leur quartier à Font Vert. De même, ils ont pu voir comment la Justice est au fait des nouvelles méthodes de vente et s'adapte à la situation. En effet, ils ont assisté à une affaire de trafic de stupéfiant et les vendeurs utilisaient la technique dite « Ubershit » c'est-à-dire qu'ils livrent leurs clients.
D'ailleurs, un des jeunes nous a agréablement surpris par ses connaissances juridiques et a déconstruit avec ses pairs certains préjugés et légendes urbaines liés à la justice. Il avait participé au projet « Tribunal : mode d'emploi » l'année précédente.

Au terme de ces échanges riches et pertinents, l'action semble avoir atteint ses objectifs.

« Mon internet en sécurité »

Lors des vacances scolaires de février, nous avons également rencontré le « groupe enfants ». L'intervention s'est bien déroulée, les enfants se sont montrés intéressés et participatifs. L'animateur du centre social a également pris part aux échanges et a posé des questions sur l'utilisation d'internet, notamment sur la protection des données personnelles.

Au regard des remarques des enfants, nous avons défini la notion d'autorité parentale avant d'envisager le devoir d'obéissance et de respect envers les parents.

Au terme de nos échanges, nous avons relevé qu'ils étaient assez naïfs et avaient tendance à croire tout ce qu'ils voyaient sur les réseaux sociaux. Nous avons ainsi pris le temps d'échanger avec eux sur les informations qui circulent sur les médias de manière générale. Par ailleurs, il est apparu nécessaire de faire un point sur le phénomène des challenges sur internet.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés, même en temps de crise »

Lors des vacances d'été 2020, nous avons rencontré le groupe Ados. Les jeunes avaient participé au module « Tribunal : mode d'emploi » en février. Ils en avaient des souvenirs très précis, aussi nous avons pu avancer plus vite. Ils ont posé beaucoup de questions sur différents thèmes, et nous avons pris le temps d'approfondir les notions essentielles liées à la thématique et celles qui en découlent.

Dans un premier temps, nous avons expliqué le mécanisme d'élaboration de la loi. A cette occasion, nous avons défini la notion de citoyenneté au sens juridique strict mais aussi de manière plus large. Les jeunes nous ont beaucoup questionnés sur le déroulement de la campagne électorale, et plus particulièrement celle de l'élection présidentielle, et son financement.
Suite à ces questions, ils sont revenus sur la légalité de la relation entre le Président de la République Emmanuel Macron et sa femme. Nous avons alors défini la notion de majorité sexuelle et expliqué la notion de consentement.

Ensuite, en traitant le principe d'égalité, notamment à travers les relations filles-garçons, il a été nécessaire de définir la notion d'autorité parentale afin de replacer le rôle des grands frères et grandes sœurs.
Dans la continuité de nos échanges, les jeunes nous ont interrogés sur le droit de propriété immobilière, l'acquisition de monuments historiques et l'usucapion.

Par ailleurs, nous avons expliqué la législation sur le choix du nom de famille.
Enfin, nous avons envisagé, à travers la fraternité, le système de solidarité mis en place en France.

« Lycée.net »

Pour ce support, nous sommes intervenus à deux reprises auprès des groupes ados : une première fois lors des vacances d'été, et une seconde fois pendant les vacances de la Toussaint, dans le cadre d'un projet sur les usages d'internet initié par le centre.

Les interventions se sont bien déroulées. La plupart des jeunes nous avaient déjà rencontrés lors de précédentes actions. Ils avaient gardé des souvenirs précis, et les échanges étaient toujours aussi enrichissants et pertinents.

Lors de la première intervention, les garçons se sont montrés plus participatifs que les filles. En traitant la liberté d'expression et ses limites, nous avons également évoqué la liberté de la presse. A cette occasion, nous avons fait un point sur la véracité des informations diffusées via les différents médias, la fiabilité des sources et ainsi les « fake news ». Un jeune nous dit que : « Les journalistes, ils volent parfois des infos ! ». Suite à ces propos, et notamment concernant les photos vendues par les paparazzis, nous avons défini le droit à l'image et distingué la règle de droit selon qu'il s'agit d'une personne privée ou d'une personnalité publique.

Nous avons également traité les droits d'auteur et élargi nos explications vis-à-vis des ayant-droits. Par ailleurs, les jeunes nous ont interrogés sur la pornographie sur internet et sur le risque de sanctions s'ils visionnent ce type de contenu en tant que mineurs. Ces échanges nous ont conduits également à expliquer la notion de pédophilie et la prostitution des mineurs.

Enfin, nous avons conclu nos échanges sur les achats sur internet et leur sécurisation.

- **MMA Verduron bas**

« Mon internet en sécurité »

Lors de notre arrivée, un seul jeune du groupe des 9-10 ans était présent. Afin d'avoir un semblant de groupe, deux jeunes de 7 et 8 ans l'ont rejoint, pour un total de trois enfants. Nous rappelons que nos outils sont conçus pour être animés auprès d'un effectif d'au moins cinq jeunes et de maximum trente, entre 9 et 25 ans. A titre exceptionnel, nous avons animé cette action, comme le décrit la première partie de ce rapport, en nous adaptant au jeune âge des participants. Les jeunes étaient heureusement participatifs.

En expliquant que nous travaillions pour une association, nous avons distingué ce type de structure d'une entreprise. Comme souvent lors de nos interventions, nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites.

Lors de nos échanges, nous avons insisté sur les risques des rencontres sur internet, en soulignant que tous les interlocuteurs ne sont pas forcément des personnes bien intentionnées. De même, nous avons expliqué les raisons de l'existence d'une signalétique d'âge sur les jeux vidéo ou les films.

- **MMA Denis PAPIN**

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Nous avons animé cet outil auprès d'un groupe de huit enfants âgés de 8 ans. Nous rappelons que nos outils sont conçus pour être animés auprès de jeunes âgés entre 9 et 25 ans. En effet, notamment lorsque nous animons un support comme « Alice au pays des droits de l'enfant » le jeune âge des enfants limite la portée de notre intervention : trop jeunes, ils ne comprennent pas tout et ont du mal à faire la part des choses.

Par conséquent, nous avons adapté notre animation du mieux possible afin qu'elle corresponde au descriptif en première partie de ce rapport, mais aussi au public rencontré.

En raison d'un problème technique (décalage entre le son et l'image) nous avons eu du mal à diffuser la vidéo du dessin animé, mais cela n'a pas trop perturbé les enfants.
En expliquant certains des principaux droits de l'enfant, notamment l'interdiction du racisme et de la discrimination, ils ont eu beaucoup de mal à comprendre ces notions : comme cela est « méchant », ce n'est pas possible que cela existe.

En traitant de la liberté d'expression et de ses limites (interdiction d'insulter, de tenir des propos racistes ou de menacer principalement) nous avons dû clarifier plusieurs choses. En premier lieu, nous avons distingué la loi de la morale. De même, nous avons expliqué les différences entre une critique et une insulte, et traité de la liberté de penser.

Lorsque nous avons abordé l'interdiction d'utiliser des enfants en tant que soldats, nous avons été interrogés sur les conditions du port d'arme en France, totalement différent des règles américaines qu'ils peuvent voir dans les films ou séries.

Tout au long de l'intervention, les jeunes ont cité de très nombreuses anecdotes en lien avec le jeu vidéo Fortnite ou avec la plateforme Tik Tok.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Nous avons animé cet outil comme le décrit la première partie de ce rapport. Nous avons pris le temps d'expliquer plus longuement qu'à l'accoutumée ce qu'était un stéréotype, certains ayant du mal à comprendre l'existence de clichés.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression et de ses limites : principalement de l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. En définissant le racisme, nous avons distingué cette notion de la discrimination.

Dans notre introduction, nous avons abordé le droit à la vie, et nous sommes également revenus sur le droit à la santé, financé en France par la Sécurité sociale, ce qui nous a permis d'évoquer le principe de solidarité, financé notamment par les impôts.

Quelque temps avant notre venue, les jeunes ayant bénéficié d'une intervention sur les addictions, ils nous ont interrogés sur le trafic de stupéfiant. Tout au long de l'intervention, ils ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice, le paiement de l'amende et les différentes formes de peine (ferme, sursis…).

Lors de nos échanges, un jeune nous a demandé si « violer une maison » se disait pour parler de cambriolage. Afin de lui répondre et pour clarifier les notions, nous avons traité du viol et des agressions sexuelles en rappelant l'importance du consentement.

- **ACM Les Aygalades**

« Questions de violences » adapté

Nous avons été très bien accueillis par l'équipe éducative. Nous avons animé cet outil de manière adaptée auprès d'un groupe enfants âgés de 9 à 11 ans. Nous avons ainsi diffusé les vidéos de la bagarre et du vol.
Lors de nos échanges avec les jeunes, nous avons longuement évoqué le rôle protecteur de la loi et plus particulièrement envers les mineurs. Certains enfants ne comprenaient pas pourquoi l'Etat doit protéger davantage les enfants, pour eux c'est plutôt le rôle des parents. Nos explications nous ont conduits à faire le parallèle avec la notion d'autorité parentale et le devoir d'obéissance et de respect envers les parents.

En envisageant les différentes sanctions pénales, nous avons détaillé les principes de la justice pénale des mineurs. Cela a permis aux enfants de mieux comprendre le rôle de la loi ainsi adapté aux mineurs. Par ailleurs, suite à leurs remarques, nous avons envisagé les conditions de détention en milieu carcéral et expliqué que la prison n'est pas une zone de non-droit. Nous avons ainsi insisté sur la notion de dignité humaine.

« A la rencontre d'Eloi »

Nous sommes à nouveau intervenus auprès du groupe enfants de 9-11 ans rencontrés la semaine précédente. Ils avaient de bons souvenirs de nos échanges.

Nous sommes revenus sur le mécanisme d'élaboration de la loi avant d'envisager la participation des citoyens dans ce processus. Un enfant nous a interpelés en nous disant : « Mais nous si on n'est pas citoyen, on ne compte pas alors ? ». Nous avons alors défini la notion de citoyen au sens juridique et au sens plus large, en leur rappelant que les mineurs étaient des adultes en devenir.
Pour compléter nos propos, nous avons distingué la démocratie de la dictature.

Par la suite, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, nous avons expliqué le principe de laïcité et distingué les statuts des agents de la fonction publique et ceux relevant des entreprises privées. Un enfant nous dit : « Une personne qui a un signe religieux peut travailler si le patron ou l'entreprise est d'accord ».

En poursuivant le livret d'Eloi, nous avons expliqué les principes directeurs de la justice pénale des mineurs, le rôle du juge des enfants et du Procureur de la République, ainsi que le parcours de la plainte. Les enfants nous ont interrogés sur la notion de légitime défense et la grâce présidentielle.

Enfin, en traitant de la CIDE, nous avons envisagé la situation des enfants exploités dans le monde, et les conditions de vie des enfants dans les favelas au Brésil.

- **Centre social La Castellane**

« Je(u) suis citoyen »

Du fait des mesures sanitaires et au vu du nombre élevé de participants, nous avons divisé le groupe et animé ce support à deux reprises avec le groupe ados. Nous avons également adapté nos modalités d'intervention et réduit le temps imparti à cet outil à 2h au lieu de 3h.

Concernant le contenu, nous avons présenté les notions essentielles liées à la thématique.
En abordant le processus d'élaboration de la loi, les jeunes nous ont interrogés sur les pouvoirs du Président de la République. Ils sont également revenus sur les affaires judiciaires impliquant certains anciens Présidents de la République, ce qui nous a conduits à traiter leur responsabilité en tant que chefs d'Etat. Nous avons par ailleurs envisagé la procédure en cas d'empêchement ou de décès du Président.

Suite à ces échanges, nous avons expliqué le principe de laïcité et la liberté d'expression.
De même, en rebondissant sur leurs propos, il a été nécessaire de distinguer le mariage civil du religieux, et de faire un point sur la notion de consentement.

Concernant la partie sur le débat parlementaire, les échanges se sont bien déroulés et les jeunes se sont volontiers prêtés au jeu, même si le premier groupe s'est montré beaucoup plus impliqué. En effet, ces derniers ont mené le débat en l'agrémentant de défis et de « battles » de danse, et ce dans une très bonne ambiance.

En ce qui concerne le choix des lois, le premier groupe a proposé une loi instituant le permis de conduire à 16 ans et ils ont également débattu sur la légalisation du cannabis. Quant au second groupe, ils ont fait le choix de débattre sur une loi instaurant le port d'arme à l'exception des armes de guerre.

« Mon internet en sécurité »

Nous sommes intervenus auprès du groupe enfants âgés de 8 à 12 ans. Malgré la chaleur écrasante, les enfants se sont montrés participatifs et attentifs jusqu'à la fin de la séance.
Nous avons animé ce support de façon classique, et nous avons exposé les notions telles que décrites dans le déroulement type.

En abordant le thème des réseaux sociaux, nous avons expliqué l'âge numérique. Comme c'est de plus en plus souvent le cas, les enfants ont cité les dernières tendances à la mode de ces outils.
En ce qui concerne les rencontres sur internet, et notamment sur les jeux en ligne, ils semblaient assez vigilants.
Enfin, lorsque nous avons abordé le droit à l'image, ils nous ont questionnés sur la difficulté de supprimer des photos. A cette occasion, une jeune fille nous a dit qu'elle faisait partie d'une association à Toulouse et prête son image pour la confection de T-shirts.

Centre social Tivoli

« Questions de violences »

Nous avons été très bien accueillis par les animateurs. L'intervention s'est bien déroulée, les jeunes se sont montrés intéressés, participatifs, et ce dans une ambiance agréable et dynamique.

Dès l'introduction, ils ont posé de nombreuses questions, ce qui nous a permis d'aborder rapidement les notions essentielles et de visionner l'ensemble des vidéos.
En abordant la scène de la bagarre, le débat entre les filles et les garçons a été intéressant. Même si certains comprenaient la réaction du grand frère en évoquant son rôle protecteur, ils privilégiaient le dialogue.

En traitant la responsabilité des co-auteurs de la bagarre, nous avons envisagé les principes directeurs de la justice pénale de droit commun ainsi que les spécificités liées à la minorité. Nous avons distingué la notion de bande organisée et en réunion.
Au regard des interrogations des jeunes, nous avons fait le parallèle avec la justice américaine et les règles de procédure.

S'agissant de la vidéo sur l'agression sexuelle, nous avons défini les notions essentielles.
Enfin, en ce qui concerne la vidéo sur le vol, au début les jeunes nous ont expliqué que c'était la faute de la professeure qui avait laissé son téléphone à la vue de ses élèves. Nous avons pris le temps d'échanger avec eux sur ce point. Quant à la notion de « balance » évoquée dans cette scène, les jeunes estimaient que c'est une « gentille balance » qui a rétabli les faits.

ACM Saint-André

« Mon internet en sécurité »

Au sein de **l'ACM Saint-André**, nous avons animé l'outil « Mon internet en sécurité » auprès d'un groupe de huit jeunes majoritairement composé d'enfants de 8 ans. Nous rappelons que les interventions de l'ADEJ sont conçues pour être animées auprès de jeunes à partir de 9 ans. En effet, et comme nous l'avons rencontré ici, le manque de maturité des enfants peut rendre difficile le bon déroulé de l'intervention et l'assimilation des notions abordées.

Nous avons commencé notre animation comme le décrit la première partie de ce rapport. Il nous est apparu très vite que le jeune âge des enfants ne nous permettrait pas d'animer l'outil comme nous le faisons d'habitude, nous nous sommes alors concentrés sur les notions essentielles.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons défini la liberté d'expression ainsi que ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement).

Tout au long de l'action, les enfants n'ont eu de cesse d'évoquer des références religieuses : « le diable existe, un Dieu nous regarde et si l'on fait une bêtise on va en enfer ». Nous avons alors expliqué la liberté de culte, le fait qu'il était possible d'avoir une religion, ou aucune, et que c'est la Loi des Etats qui s'applique pour régir la vie en société, tout en garantissant les libertés de chacun (en fonction des Etats).

Au vu des réactions des jeunes, Internet se résume aux réseaux sociaux, espace de liberté composé de « gens bienveillants ». Nous avons donc centré notre intervention sur l'importance d'être prudents lorsque l'on communique avec des inconnus sur internet et d'en parler avec des adultes de confiance (parents, professeurs, animateurs de l'ACM…).

De même, après de nombreuses anecdotes des enfants, nous avons pris le temps de leur expliquer que tout ce qui était sur internet n'était pas forcément une vérité absolue, notamment lorsqu'une publicité promet d'envoyer gratuitement le dernier smartphone ou la dernière console.

↳ Centre social Les Escourtines

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Nous avons été bien accueillis au centre social. Nous avons animé cet outil de manière adaptée auprès d'un groupe d'enfants âgés de 9 à 14 ans. Pour ce faire et face à cet écart d'âge, nous avons commencé l'intervention avec la partie « Ecoliers » et poursuivi avec la partie « Collégiens » du support. Les enfants étaient dynamiques, intéressés et ont posé de nombreuses questions.

Comme à chacune de nos interventions, un temps d'introduction a été pris au début afin de nous présenter. Les enfants nous ainsi questionnés sur les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et les pouvoirs du Président de la République.

Suite à leurs interrogations, nous avons également évoqué rapidement l'anonymat sur Internet et l'adresse IP. Il serait opportun d'envisager prochainement l'outil « Mon internet en sécurité ».
Concernant le contenu de l'animation, les enfants ont apprécié le quizz et notamment la partie « Collégiens ».

Il ressort des échanges que, de manière générale, les jeunes dénoncent d'eux-mêmes les préjugés, et notamment dans le milieu sportif (le football). De même, un jeune nous a dit : « Je comprends pas, il y en a qui disent que la place de la femme est dans la cuisine ».

2 - Les Compagnons du devoir

« Changement majeur »

Nous avons été très bien accueillis par l'équipe éducative. Nous avons animé cet outil auprès d'un groupe de quatre jeunes âgés de 17 à 24 ans (malheureusement il y avait des absents par rapport à l'effectif prévu). Compte tenu de l'effectif réduit, un temps a été pris au début afin que les jeunes se présentent et nous exposent leur parcours.
Tout au long de l'intervention, ils se sont montrés intéressés et attentifs, et deux étaient particulièrement participatifs.

En présentant les droits et plus précisément le droit à la vie, ils nous ont interrogés sur l'interruption volontaire de grossesse et l'accouchement sous X.
En amorçant sur la thématique de la majorité, un jeune nous a expliqué que le fait de devenir majeur « ça change la vie avec les parents », notamment s'ils vivent sous le même toit : « on doit les aider à la vie familiale et pour les impôts », et que par conséquent, ce changement les responsabilise.

Ensuite, en abordant le droit de vote et plus globalement la citoyenneté, nous avons évoqué le recensement et la journée Défense et Citoyenneté. Deux jeunes, prochainement majeurs, n'avaient pas encore fait le recensement. Nous avons alors pris le temps de leur expliquer la nécessité d'effectuer les démarches.

En abordant le thème de la justice, nous avons envisagé le régime de la garde-à-vue. A cette occasion, certains nous ont fait part de leur expérience personnelle et suggéraient que les cellules soient rénovées. De même, un jeune était « perdu » dans une procédure le concernant et s'interrogeait sur les modalités d'application du sursis. Nous avons également abordé la vie carcérale et précisé que les lieux de détention ne sont pas des zones de non-droit. Les jeunes nous ont également interrogés sur la justice administrative, ce qui n'est pas fréquent.

Enfin, nous avons conclu nos échanges en abordant les thèmes de la sexualité et des contrats.

3 – Club de droit à l'ASCC La Castellane

Le Club de droit est un projet expérimental, en partenariat avec le Défenseur des Droits, avec lequel nous avons signé une convention, et l'Association Sportive et Culturelle de la Castellane (ASCC Castellane).

Il fonctionne sur la base de séances collectives d'information juridique sur des thèmes choisis par les jeunes, en fonction des besoins qu'ils relèveront sur leur territoire de vie. L'animation est assurée par un juriste de l'ADEJ, qui peut solliciter les représentants locaux du défenseur des droits.

Les jeunes transmettent ensuite aux habitants de leur quartier les informations acquises, via des supports qu'ils ont choisis et élaborés : affiche, vidéo, bulletins d'information, mur d'expression…

Les séances ont lieu les mercredis après-midi au local de l'Association Sportive et culturelle de la Castellane. Le club de droit a démarré en octobre 2020.

16 septembre 2020 :

En cette rentrée scolaire, l'ASCC a organisé une rencontre parents-partenaires à laquelle l'ADEJ a été conviée. A cette occasion, nous avons rencontré la nouvelle animatrice-coordinatrice. Nous avons ainsi présenté nos actions et plus particulièrement le Club de droit aux parents.

20 octobre 2020 *:*

A notre arrivée, nous avons été accueillis par l'animatrice-coordinatrice qui nous a conduits au local Jeunes. Après avoir regroupé les jeunes, nous sommes retournés au local de l'ASCC. Une jeune fille avait déjà participé au Club de droit les années précédentes. Le groupe était constitué d'enfants âgés de 9 à 13 ans. A titre exceptionnel, une enfant de 7 ans a assisté à l'atelier, car elle accompagnait sa grande sœur.

Cette séance a consisté en la présentation de l'ADEJ et du Club de droit. Nous avons ainsi présenté aux enfants les droits, obligations et interdictions. Lors de nos échanges avec eux, en expliquant la liberté d'expression et ses limites, nous avons développé la notion de racisme et distingué les différents critères liés à cette notion.
De même, en évoquant la justice pénale des mineurs, nous avons défini le rôle du juge des enfants.

Au terme de cette séance, il semble que les jeunes sont intéressés, et surtout les plus grands, pour participer au Club de droit.

18 novembre 2020 :

Lors de cette séance, au début douze enfants de 8 à 13 ans étaient présents, dont un primo-arrivant qui ne maitrisait pas la langue française. Certains d'entre eux venaient pour la première fois, tandis que d'autres jeunes, rencontrés précédemment, étaient absents.

Nous avons alors repris la présentation de l'ADEJ et du Club de droit. A cette occasion, en précisant aux jeunes que leur participation était volontaire, certaines jeunes filles étaient surprises « on nous a dit que c'était obligatoire », disant qu'elles auraient préféré rester à la fête organisée par l'ASCC pour le départ d'une animatrice. Nous avons reposé le cadre du Club de droit et les filles ont alors rejoint les autres enfants au local Jeunes.

En ce qui concerne le contenu de l'intervention, nous avons animé l'outil « Graine de droit ». Les enfants se sont volontiers prêtés au jeu. Les animateurs présents ont également participé aux

échanges. Nous avons ainsi abordé la liberté de circuler, et les restrictions liées au confinement et à la gestion de la crise sanitaire du Covid19.

Nous avons également expliqué la législation relative au port d'arme, et ce en comparaison avec la règlementation aux Etats-Unis.
Enfin, en envisageant le principe de responsabilité pénale des mineurs, nous avons exposé les grands principes de la justice pénale des mineurs. Suite à ces propos et aux interrogations des enfants, nous avons fait un point sur la parole de l'enfant et le droit d'avoir un avocat pour le représenter.

A la fin de la séance, nous avons pris le temps d'échanger avec l'animatrice-coordinatrice, notamment pour l'organisation des séances et la mobilisation des jeunes. Elle nous a expliqué qu'elle n'avait pas encore eu de contacts avec les jeunes précédemment inscrits ces trois dernières années au Club de droit, ni avec les ados rencontrés lors de la première séance.

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
Actions ADEJ 2020 hors Marseille

(Tous types d'actions sauf Conseil Départemental)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	9	80	94	174
www.lycée.net	1	10	0	10
Mon Internet en sécurité	17	177	194	371
A la rencontre d'Eloi	4	36	29	65
Alice au pays des droits de l'enfant	12	80	89	169
Graine de droit	4	20	24	44
Total Droit des mineurs	***47***	***403***	***430***	***833***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	1	1	5	6
Tribunal : mode d'emploi	6	20	34	54
En quête de justice	9	87	96	183
Procès fictif	4	2	8	10
Total Justice des mineurs	***20***	***110***	***143***	***253***
Promotion de l'égalité				
Kiffer / Qui fait l'autre ?	2	7	16	23
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	7	63	85	148
Les autres, ça m'est égal ?	4	45	12	57
Total Promotion de l'égalité	***13***	***115***	***113***	***228***
Citoyenneté				
Emploie tes droits !	1	2	0	2
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	8	77	79	156
Citoyenneté : quel âge as-tu ?	2	5	7	12
Total Citoyenneté	***11***	***84***	***86***	***170***
TOTAL	**91**	**712**	**772**	**1484**

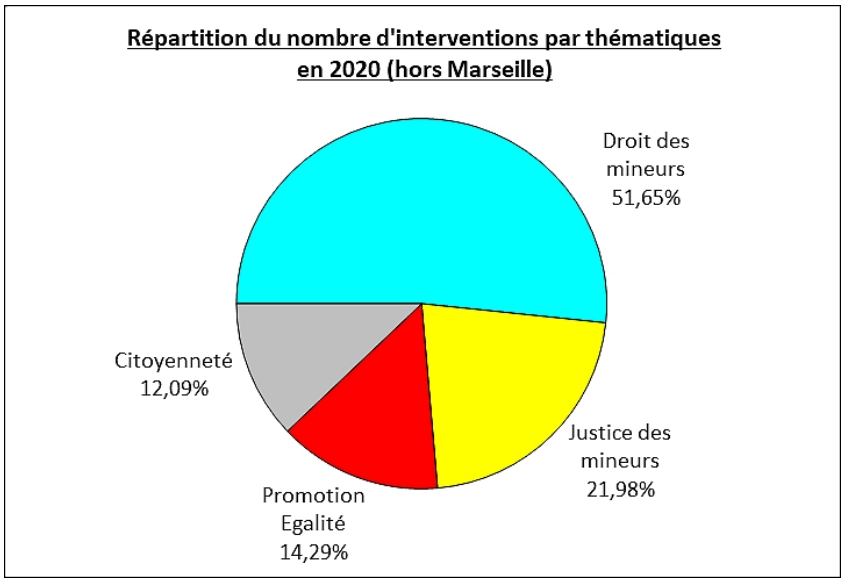

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les communes de Simiane et Bouc Bel Air.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD de Simiane-Bouc Bel Air.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Simiane/Bouc Bel Air
- La Métropole Aix Marseille Provence Conseil de territoire du Pays d'Aix
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Ecole La Bergerie - Bouc Bel Air	Mon internet en sécurité	CM1/CM2	13	11	24
		CM2	10	16	26
Ecole La Salle - Bouc Bel Air	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1 B	11	11	22
		CM1 A	4	10	14
		CM1	4	6	10
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	CM2	12	14	26
		CM2	10	12	22
	Mon internet en sécurité	CM2 B	14	13	27
		CM2 A	14	14	28
		CM1/CM2	12	11	23
Ecole Les Pins - Bouc Bel Air	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CM2	7	7	14
		CM2	15	13	28
Ecole Virginie Dedieu - Bouc Bel Air	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	CM2	11	13	24
		CM2	15	10	25
	Mon internet en sécurité	CM2	14	11	25
		CM2	12	14	26
Ecole Marius Roussel – Simiane-Collongue	Mon internet en sécurité	CM1 A	12	19	31
		CM1 C	16	13	29
		CM1 B	13	17	30
Centre aéré des Marres – Simiane-Collongue	Alice au pays des droits de l'enfant	7-9 ans	8	6	14
		10-11 ans	4	10	14
	Mon internet en sécurité	7-9 ans	7	3	10
		9-11 ans	5	6	11
Complexe culturel et sportif – Simiane-Collongue	D'égal à égale : formules	12-14 ans	3	10	13
	En quête de justice	10-14 ans	5	11	16
Total : 25 interventions			**251**	**281**	**532**

4. Évaluation *

* (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)

Evaluation outil « En quête de justice »
(16 jeunes : 5 filles, 11 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	38,46%	8	61,54%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	69,23%			4	30,77%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	12	92,31%			1	7,69%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	11	84,62%			2	15,38%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,08					

5. Déroulement

Du fait de la crise sanitaire inédite et de la période de confinement en résultant, une grande majorité des interventions a été reportée entre mai et début octobre 2020.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés, même en temps de crise »

Habituellement, ce support est destiné aux élèves âgés de 11 à 16 ans. Suite à de nombreuses demandes de la part de nos partenaires, afin de traiter les questions suscitées par la crise sanitaire du COVID 19, chez les jeunes comme les plus petits, nous avons adapté cet outil afin de répondre au mieux à leurs interrogations (restriction des libertés individuelles et collectives, rôle protecteur de la loi, système de solidarité).

A l'école La Salle de Bouc Bel Air, nous avons réalisé l'intervention auprès des deux classes de CM2. De manière générale, les échanges ont été intéressants et constructifs, notamment dans une classe où les réflexions des élèves ont élevé le débat.
Dans un premier temps, nous avons expliqué le processus d'élaboration de la loi, tout en précisant les règles prises en période de crise par le gouvernement, de manière exceptionnelle. Cela nous a conduits à définir la notion de citoyenneté, et notamment le droit de vote.
Les enfants ont évoqué le recours à l'article 49.3 de la Constitution de 1958, disant « Il y a des lois qui passent en force par le gouvernement ». Ils nous ont également interrogés sur le statut et le rôle du Président de la République.
Ces échanges nous ont également amenés à expliquer notre système de solidarité et, ainsi, le fonctionnement des recettes et dépenses publiques.

Toujours au regard de cette période, nous avons envisagé l'instruction, et plus particulièrement la continuité scolaire, pendant le confinement. La problématique de l'accès aux outils numériques, notamment pour les personnes en difficulté (personnes âgées, ou qui ne sont pas habituées à ces usages…) a été soulevée. La fracture numérique questionne sur le principe d'égalité.
En poursuivant sur le principe d'égalité, les enfants sont revenus longuement sur la discrimination sexiste envers les femmes (inégalité salariale et professionnelle, les activités sportives…), et les représentations de genre et stéréotypes qui en découlent. Ils ont bien conscience que ce sont les mentalités qui doivent évoluer, même si certains estiment que les lois doivent également aller plus loin. A cette occasion, ils nous ont demandé si nous interviendrions au collège à la rentrée suivante, car ils seront en 6ème.

Face à leurs nombreuses questions pertinentes sur ce dernier thème, nous avons proposé d'envisager l'outil « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes ».

A l'école Virginie Dedieu de Bouc Bel Air, nous avons rencontré les deux classes de CM1/CM2 et CM2. Nous avons été très bien accueillis et les interventions se sont bien déroulées. Les élèves ont été intéressés et participatifs. Ils ont posé beaucoup de questions et les échanges étaient pertinents.

En ce qui concerne les interrogations suscitées par la crise sanitaire COVID 19, lors de la première intervention, nous avons été beaucoup questionnés sur les médicaments et les phases de tests, ainsi que sur la responsabilité des chercheurs/testeurs. Un élève nous a demandé : « Si on teste un médicament qui peut être mortel, c'est du suicide ? ». En leur répondant, nous avons fait un rappel sur le droit à la santé et exposé le fonctionnement du système de solidarité en France.
Ensuite, en expliquant le mécanisme d'élaboration de la loi, les élèves se sont particulièrement intéressés à la fonction du Président de la République, à son élection, à son patrimoine et à son statut à la fin de son mandat. Nous avons distingué la dictature de la démocratie avant d'aborder la séparation des pouvoirs et la hiérarchie des normes.
A cette occasion, un élève a cité l'exemple de l'abrogation du texte interdisant le port du pantalon aux femmes, et nous a demandé pourquoi des textes aussi anciens n'avaient été supprimés que récemment.
Par ailleurs, en évoquant le rôle du Président de la République en tant que chef des armées, les enfants n'ont cessé de revenir sur les armes chimiques et plus particulièrement sur la bombe nucléaire.
Enfin, nous avons envisagé l'abolition de la peine de mort en France, pan de l'histoire française qui semble fasciner les enfants.

« D'égal à égale, formules contre les stéréotypes »

A l'école des Pins de Bouc Bel Air, nous avons animé cette action auprès de l'ensemble des élèves de CM2. Du fait du protocole sanitaire mis en place, l'ADEJ a adapté ses modalités d'intervention. C'est pourquoi, à la demande des enseignantes, une intervention a été réalisée en présentiel avec les enfants en classe, et la seconde en visioconférence au sein de l'établissement. Cette façon de procéder était une première pour les juristes. Malgré le nombre important de participants à la visioconférence, nous nous sommes adaptés afin de transmettre les notions essentielles tout en veillant à la qualité et l'interactivité des échanges. L'institutrice a géré la distribution de la parole entre les élèves, ce qui a facilité le débat.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées, les enfants se sont montrés intéressés et participatifs.

Nous avons envisagé la notion de liberté d'expression et ses limites. Nous avons également défini la notion de discrimination. Très rapidement, les enfants nous ont interrogés sur l'inégalité salariale hommes-femmes en donnant des exemples. Nous avons ainsi évoqué de manière sommaire l'évolution des droits de la femme. A ce sujet, un enfant nous a fait remarquer qu' « avant les femmes et les enfants n'avaient pas de droits ».
En évoquant les métiers et les représentations de genre, un élève nous a interrogés sur les ministres des cultes, à savoir « les femmes ne peuvent pas être prêtres chez les catholiques, c'est un métier qu'elles n'ont pas le droit de faire. ». Il a été nécessaire d'expliquer la différence entre un métier et l'exercice d'un ministère religieux.
Par ailleurs, en réponse à leurs questions, nous avons abordé les règles relatives au choix du nom de famille et à celui du prénom de l'enfant par les parents.
Enfin, suite aux remarques d'un élève, nous avons défini la notion d'autorité parentale et pris le temps d'exposer les règles encadrant la protection de l'enfance, notamment en matière d'abandon d'enfant et la prise en charge d'un enfant handicapé.

Au complexe sportif et culturel de Simiane-Collongue, au cours des vacances d'été, nous sommes intervenus à deux reprises auprès du « groupe ados » (cf. « En quête de justice »).
Après de multiples échanges, il avait été convenu d'animer, de manière adaptée, l'outil « Je(u) suis citoyen » avec un groupe de 13 jeunes sur un créneau de deux heures au lieu de trois. Or, à notre

arrivée, seulement 9 jeunes étaient présents. (Quatre jeunes sont arrivés une demi-heure après le début de l'intervention). Au regard du faible nombre de participants, en accord avec les animateurs et la responsable du pôle, il a été décidé d'animer plutôt le support « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes ». En effet, les conditions n'étaient pas réunies pour envisager un débat dynamique et constructif entre les jeunes.
Ce changement de programme ayant pris un peu de temps, nous avons débuté l'intervention plus tard que prévu. Malgré cette modification, et la sortie cinéma prévue après notre intervention, le groupe a été à l'écoute et participatif.

En premier lieu, nous avons exposé le processus d'élaboration de la loi avant de nous attarder sur le principe de l'égalité. Nous avons ensuite développé nos propos sur l'évolution des droits de la femme.
Au cours de nos échanges, les jeunes nous ont interrogés sur le transsexualisme, notamment en réaction à une émission de téléréalité à laquelle participait une femme transsexuelle enceinte, mais sous l'apparence physique d'un homme, « l'homme enceint ».
Egalement, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle. Ils étaient étonnés d'apprendre qu'un homme peut être victime d'un viol. De même, une jeune nous a demandé si un rapport sexuel forcé au sein d'un couple était constitutif d'un viol.
Les jeunes ont aussi évoqué le cas de harcèlement sexuel au travail. Ils nous ont questionnés sur les mères porteuses et l'avortement, notamment thérapeutique lorsqu'il y a un risque pour la santé du bébé ou de la mère.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

A l'école **La Salle de Bouc Bel Air**, l'intervention a été animée auprès des trois classes de CM1. Les enfants ont été intéressés et participatifs, ce qui a donné lieu à des échanges agréables.
Outre les notions classiques liées à cette thématique, la période de confinement a fait l'objet de discussions à travers l'exercice de nos droits, et plus particulièrement les mesures exceptionnelles restrictives des libertés, en faisant un focus sur le rôle protecteur de la loi. Les enfants ont évoqué comment ils avaient vécu la continuité scolaire à la maison et l'impact sur l'organisation des parents en télétravail.
En abordant la notion d'autorité parentale, nous avons envisagé la maltraitance et les différentes formes qu'elle peut prendre. Par ailleurs, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, nous avons distingué l'accouchement sous X, l'avortement et l'adoption.
Nous avons expliqué les grands principes de la justice pénale des mineurs en opposition aux règles relatives à la responsabilité civile des parents. Les conditions de vie en milieu carcéral intriguaient beaucoup les élèves. Nous avons pris le temps de leur répondre, en rappelant souvent la différence entre la fiction et la réalité, surtout par rapport à ce qu'ils peuvent voir sur internet.

Suite aux évènements récents aux Etats-Unis (violences policières), les enfants nous ont questionnés sur la ségrégation raciale et se demandaient « si aujourd'hui des personnes s'estiment encore en suprématie raciale ». Nous avons alors exposé les notions de racisme et de discrimination.
Enfin, dans une classe, il a été nécessaire d'insister plus longuement sur la distinction entre les règles à la maison et les règles édictées par la loi, qui sont générales et impersonnelles.

Au centre aéré des Marres à Simiane-Collongue, nous avons rencontré deux groupes d'enfants. Nous avions déjà vu certains d'entre eux lors de notre précédente action « Mon internet en sécurité ».
Dans un groupe, nous avons plus particulièrement adapté nos propos du fait du jeune âge de plusieurs enfants (7-9 ans). Au cours de nos échanges, il a été nécessaire de définir le principe de laïcité avant de distinguer les notions de religion et origines, qu'ils avaient tendance à confondre.
Avec les plus grands, nous avons pu développer plus longuement certaines notions afin de répondre à leurs interrogations.

Nous avons ainsi envisagé la liberté d'expression et ses limites. A ce propos, nous avons défini la notion de discrimination et abordé la question de l'inégalité professionnelle homme/femme encore persistante dans certains domaines d'activité. Nous avons profité des propos de quelques jeunes tels que « Si, un patron peut refuser d'embaucher une fille s'il a besoin d'hommes forts ! » pour déconstruire certains préjugés sexistes.

Par ailleurs, nous avons rapidement traité la question de la consommation des stupéfiants et sa pénalisation, car des jeunes pensaient que « c'est légal car des artistes en consomment et certains en parlent même dans leurs chansons et clips, ils en ont besoin pour tenir ».
En développant le droit à la santé, nous avons échangé sur la gestion de la crise sanitaire selon les pays, en rappelant que chaque Etat pose ses propres règles.

En ce qui concerne le droit à la protection contre la privation de liberté, nous avons exposé les grands principes de la justice pénale des mineurs, et détaillé les critères de la légitime défense. Un animateur nous a questionnés sur la responsabilité des policiers hors service qui assisteraient à la commission d'une infraction, et sur la non-assistance à personne en péril.

Enfin, suite aux interrogations des enfants, nous avons expliqué la notion de majorité sexuelle. Nous avons aussi distingué l'avortement de l'accouchement sous X et expliqué ce qu'est la PMA. Une jeune fille nous a dit : « Sinon, une femme peut se faire ligaturer les trompes, si elle ne veut pas d'enfant ».

« Mon internet en sécurité »

Au Centre aéré des Marres à Simiane-Collongue, nous avons été très bien accueillis. Pour cette première intervention au cours de la période estivale, nous avons rencontré les deux groupes d'enfants. Initialement, il était prévu que nous intervenions sur la journée. Cependant, à notre arrivée, la directrice nous a expliqué qu'une fête était organisée l'après-midi. Afin que tous les enfants puissent y participer, nous avons proposé que chaque juriste anime un groupe sur la matinée.
Les interventions se sont bien déroulées. Les enfants se sont montrés intéressés et participatifs, ce qui nous a permis d'aborder les notions essentielles liées à la thématique. Pour un des groupes, le juriste a dû adapter ses propos du fait du jeune âge des enfants.

Outre le contenu habituel de l'intervention, nous avons évoqué le principe de laïcité et distingué les origines de la religion et de la nationalité. De même, nous avons défini la notion d'autorité parentale et exposé les grands principes de la protection de l'enfance. A cette occasion, une jeune fille nous a fait part de son histoire personnelle. La juriste lui a proposé de venir lui en parler après l'intervention si elle le souhaitait. Nous avons pu faire remonter les informations à la directrice, qui était déjà au courant de la situation et nous a indiqué que la famille était prise en charge.

A l'école Marius Roussel à Simiane-Collongue, nous avons rencontré les trois classes de CM1. Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées, les enfants se montrant intéressés par la thématique. Certains élèves avaient rencontré les juristes de l'ADEJ l'été précédent au centre aéré des Marres de Simiane-Collongue, et avaient gardé des souvenirs précis.
Cette fois, le livret « Mon internet en sécurité » a été remis à chaque enfant, en plus de l'affiche laissée à l'enseignant pour la classe.
De manière générale, nous avons relevé que la majorité des élèves utilisent régulièrement internet, et que beaucoup d'entre eux ont un compte à leur nom sur un ou plusieurs réseaux sociaux. En nous appuyant sur leur utilisation, nous avons d'abord échangé sur la protection des informations personnelles que nous pouvons laisser ou partager sur Internet. Nous avons ensuite abordé les rencontres sur les sites de jeux en ligne ou autres sites, et les précautions à prendre dans ce genre de situation. Cela nous a conduits également à échanger sur le respect à la vie privée. De même, nous avons envisagé le piratage informatique et l'usurpation d'identité.
En définissant la liberté d'expression et ses limites, nous avons défini la notion de racisme et distingué celle-ci de la discrimination et de l'homophobie.

Enfin, nous avons expliqué le mécanisme de l'élaboration de la loi, afin que les enfants comprennent que ce n'est pas le Président de la République qui en a le pouvoir.

A l'école La Bergerie de Bouc Bel Air, nous avons rencontré la classe de CM1/CM2 et une classe de CM2. Les interventions se sont bien déroulées. Pour la seconde classe, du fait de la récréation et de la photo de classe, le temps imparti a été réduit à 1 heure d'intervention. Cette année, un livret « Mon internet en sécurité », reprenant les notions essentielles de l'action et illustré de dessins ainsi que de jeux, a été remis à chaque élève.
Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées. Les enfants ont été intéressés et très participatifs. Nous avons été agréablement surpris par les connaissances, notamment sur Internet, des plus jeunes élèves, à savoir les CM1/CM2. Ils avaient récemment étudié ce thème avec leur enseignant.
Les notions essentielles liées à cette thématique ont été abordées. Nous avons pu relever que les plus jeunes utilisent très peu les réseaux sociaux, contrairement aux plus grands qui ont soit leur propre compte, soit utilisent ceux de leurs parents.
En parallèle de nos échanges sur internet, une jeune fille nous a dit : « Il y a des métiers que les femmes n'ont pas le droit de travailler comme prêtre ! ». Nous avons alors expliqué qu'il s'agissait de l'exercice d'un ministère religieux et non d'un métier. De même, nous avons approfondi nos propos sur les stéréotypes liés aux métiers, notamment lorsqu'un autre élève nous a dit que « femme de ménage, ce n'est pas un métier ! ».
Un autre élève nous a interrogés sur la réclusion criminelle à perpétuité, en citant l'affaire Romand.

A l'école Virginie Dedieu de Bouc Bel Air, nous avons rencontré les deux classes de CM2.
Nous avons été très bien accueillis et les interventions se sont bien déroulées. Les élèves ont été intéressés et participatifs. Ils avaient gardé des souvenirs précis de nos précédentes interventions. Ils ont posé beaucoup de questions et les échanges étaient assez pertinents.
Lors de l'introduction, les enfants sont revenus sur le droit à l'instruction et l'accès aux études supérieures (bourses, égalité des chances…).
Nous avons abordé de manière détaillée la liberté d'expression et ses limites, et plus particulièrement sur Internet. A cette occasion, les élèves ont posé de nombreuses questions sur le système de dictature et étaient étonnés d'apprendre que, par exemple en Chine, les réseaux sociaux et l'espace numérique dans sa globalité sont très contrôlés.
En parallèle à cet échange, un élève nous a interrogés sur les pays d'Afrique et sur le racisme. En effet, il se demandait : « S'ils étaient plus développés et plus riches, est-ce qu'il n'y aurait pas du racisme dans l'autre sens, c'est-à-dire envers les Blancs ? ».

Dans la continuité de l'intervention, nous avons envisagé la notion de droit à l'image et l'interdiction des images de violences. D'ailleurs, dans la seconde classe, nous avons passé un peu plus de temps sur les contenus interdits aux mineurs, et en l'occurrence surtout sur les images pornographiques. En effet, des élèves ont évoqué certaines publicités choquantes (images de nudité) et la maitresse nous a dit que quelques-uns d'entre eux visitaient le site Youporn. Nous avons rappelé l'intérêt du contrôle parental.
Par contre, nous avons pu relever que les élèves étaient assez vigilants quant aux rencontres sur Internet.

Enfin, nous avons également évoqué les fake news et les challenges tels que « Momo challenge » ou encore « Jonathan Galindo challenge ». Un élève était persuadé que c'est réel et que des enfants sont morts suite à ces jeux dangereux. Nous avons pris le temps de déconstruire ces fausses informations.

A l'école La Salle de Bouc-Bel-Air, nous tenons à remercier à nouveau l'équipe éducative ainsi que les élèves pour leur accueil chaleureux, comme à chacune de nos venues.
Nous sommes intervenus auprès de trois classes : CM1/CM2, CM2. Dans l'ensemble, tous les élèves été calmes, participatifs, et intéressés par l'intervention.

La première classe rencontrée a été très dynamique, les élèves ont posé beaucoup de questions. Ils nous ont également paru matures dans leurs réponses, et ils détenaient de nombreuses connaissances.

Lors de l'introduction, ils nous ont notamment interrogés sur l'écologie et l'obligation de protéger l'environnement, puis nous avons défini la liberté d'expression et ses limites. Par la suite, ils nous ont questionnés sur l'esclavage et le commerce triangulaire, ainsi que sur le système d'apartheid ayant eu lieu aux Etats-Unis et en Afrique du Sud. Nous leur avons expliqué l'histoire de la prohibition de l'esclavage, ainsi que les pratiques actuelles de l'esclavage moderne. Ils se questionnaient fortement sur le racisme, et l'échange avec eux était très intéressant. Enfin, nous avons conclu l'introduction sur la procédure d'élaboration de la loi.

Dans la suite de l'intervention, nous avons eu le temps de présenter tous les sujets concernant le droit et internet, tels que décrits dans la première partie de ce rapport. Les élèves faisaient preuve d'une grande maturité : en effet, aucun d'entre eux ne se rendrait à un rendez-vous avec une personne rencontrée sur internet. De plus, ils étaient avertis de toutes les arnaques potentielles pouvant exister sur internet, ils avaient beaucoup de connaissances à ce sujet pour leur âge.

A la fin de l'intervention, il nous restait un peu de temps et les enfants avaient des questions sur d'autres notions juridiques. Nous avons donc pris un moment pour répondre à toutes leurs interrogations, qui concernaient le droit des femmes, notamment le droit de vote, ainsi que l'autorité parentale, les violences conjugales et la protection des enfants contre la maltraitance. Nous leur avons donc expliqué l'encadrement de ces notions juridiques.

Dans une autre classe, nous avons également eu le temps de parcourir toutes les notions juridiques habituellement abordées dans ce support. Les élèves avaient beaucoup de connaissances sur les restrictions d'internet en Chine, ainsi que sur l'espionnage de la Chine des Etats-Unis par Tik Tok, ce qui nous a fortement étonnés. Nous avons différencié la dictature de la démocratie, et nous avons détaillé la liberté d'expression, la laïcité, le droit à l'image ainsi que le droit à la vie privée. Toutefois, les élèves étaient un peu moins matures que la classe précédente, ils partageaient énormément d'anecdotes qui avaient plus ou moins de rapport avec l'intervention. De plus, nous avons été surpris de la naïveté de quelques-uns. En effet, ils avaient tendance à penser que tout ce qu'il y avait sur internet était vrai, par exemple le « Momo challenge ». Nous avons donc passé du temps pour essayer de leur expliquer le système de fake news.

Dans une autre classe, un élève participait énormément, il connaissait beaucoup de choses pour son âge, ce qui était assez impressionnant. Lors de l'introduction, nous avons été questionnés en particulier sur le droit à la vie. Nous nous sommes attardés sur la notion de harcèlement, car un des élèves en avait été victime.
Par la suite, nous avons détaillé le droit à l'image, les fake news, l'autorité parentale ainsi que la justice pénale des mineurs.
A la fin de l'intervention, un élève est venu nous voir pour se confier sur le harcèlement qu'il avait subi et qu'il continue à subir par un de ses camarades d'une autre classe. Nous avons informé la maîtresse qui s'est chargée de régler la situation avec le directeur de l'école.

« En quête de justice »

Au complexe sportif et culturel de Simiane-Collongue, nous avons animé cet outil auprès du groupe Ados qui comptait en plus deux élèves de CM2.

A notre arrivée, nous avons rencontré la responsable du pôle enfance jeunesse, Madame IDRI, avec qui nous avons échangé sur les actions éducatives proposées par l'ADEJ. Nous avons ainsi pu déterminer le choix du support pour l'intervention du jour.
Par ailleurs, elle nous a fait part de son souhait d'organiser éventuellement, pour la rentrée, un projet « Procès fictif ».

Concernant le contenu de l'intervention, nous l'avons animé comme décrit dans la première partie du rapport. Les jeunes se sont montrés à l'écoute et participatifs, même si, parfois, certains avaient tendance à décrocher.
Outre les notions habituellement abordées à travers ce support, nous avons évoqué l'obligation de recensement à partir de 16 ans et la Journée Défense et Citoyenneté qui s'ensuit.

Nous avons également envisagé le harcèlement et plus particulièrement le cyber harcèlement, ce qui a soulevé la question de l'anonymat sur Internet. Nous avons pris le temps d'expliquer ce qu'est l'adresse IP et le fait qu'Internet n'est pas une zone de non droit.

Enfin, nous avons exposé les principes de la justice pénale des mineurs afin qu'ils prennent conscience qu'ils sont eux-mêmes responsables pénalement de leur propre fait, et non leurs parents, comme ils ont tendance à le croire.

B. Droit au quotidien Vitrolles

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Vitrolles » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Vitrolles.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.
Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission prévention de la délinquance du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Vitrolles et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- La Conseil de territoire du Pays d'Aix/ Métropole Aix Marseille Provence
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Camille Claudel - Vitrolles	Droit et Internet	6è C	8	14	22
		6è B	11	14	25
		6è A	10	13	23
		6è D	14	8	22
Collège Henri Bosco - Vitrolles	Tribunal : mode d'emploi	4è 4	11	15	26
		4è 4	.	.	.
		4è 4	.	.	.
Collège Henri Fabre - Vitrolles	En quête de justice	4è F	10	11	21
		4è D	10	10	20
		4è C	11	8	19
		4è A	10	14	24
		4è E	9	7	16
		4è B	8	12	20
	Tribunal : mode d'emploi	4è A	9	19	28
		4è A	.	.	.
		4è A	.	.	.
Total : 16 interventions			**121**	**145**	**266**

4. Évaluation

Evaluation globale de tous les outils
(266 jeunes : 121 filles, 145 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	140	74,07%	38	20,11%	11	5,82%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	167	88,36%			22	11,64%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	160	84,66%			29	15,34%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	144	76,19%			45	23,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,71					

Evaluation « Droit et internet »
(92 jeunes : 43 filles, 49 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	63	70,00%	26	28,89%	1	1,11%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	83	92,22%			7	7,78%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	73	81,11%			17	18,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	69	76,67%			21	23,33%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,89					

Evaluation « En quête de justice »
(120 jeunes : 58 filles, 62 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	57	73,08%	12	15,38%	9	11,54%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	64	82,05%			14	17,95%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	67	85,90%			11	14,10%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	57	73,08%			21	26,92%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,35					

Evaluation « Tribunal : mode d'emploi »
(54 jeunes : 20 filles, 34 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	20	95,24%	0	0,00%	1	4,76%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	20	95,24%			1	4,76%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	20	95,24%			1	4,76%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	18	85,71%			3	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,47					

5. Déroulement

« Tribunal : mode d'emploi »

Collège Henri Fabre

Une classe de 4ème a bénéficié de ce module.
Comme à chacune de nos interventions dans ce collège, nous avons été bien accueillis. Le professeur référent et la CPE ont pu assister aux échanges. Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. Certains d'entre eux se souvenaient de l'ADEJ, car nous les avions récemment rencontrés lors d'une intervention à destination des délégués de classe.

La première séance d'information sur le fonctionnement de la Justice, a permis de poser le cadre du projet et de leur donner les clés de compréhension de la justice pénale.
L'intervention a été réalisée au gré des remarques des collégiens qui, dès le départ, ont amorcé la thématique avec de nombreuses questions.
Ainsi, nous avons exposé les principes directeurs de la procédure pénale, notamment en matière de garde-à-vue, mais aussi les actes d'enquête tels que la commission rogatoire et les écoutes téléphoniques.
De même, nous avons distingué la peine de réclusion criminelle à perpétuité de la peine de mort, et expliqué les alternatives à l'emprisonnement, comme le sursis avec ou sans mise à l'épreuve et sa durée.
Les élèves sont également revenus sur les violences policières et nous ont interrogés sur la légitime défense des personnes et des biens.
Enfin, nous avons défini la notion de majorité sexuelle avant d'expliquer la distinction entre le viol et l'agression sexuelle.

La deuxième séance s'est déroulée au Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence où les jeunes ont assisté à une audience. Afin de pouvoir accueillir l'intégralité de la classe, le groupe a été divisé en deux. En raison de la grève des avocats, que nous avions anticipée en l'expliquant aux élèves, de nombreux dossiers ont été renvoyés à une date ultérieure et d'autres devaient être jugés du fait des délais de procédure à respecter. En conséquence, sur proposition du Tribunal, nous avons pu regrouper les élèves dans une salle où ils ont assisté à deux affaires, l'une concernant un cas de violences conjugales en récidive, et l'autre un vol de voiture par ruse sur une personne âgée en fin de vie.
Le comportement des collégiens a été exemplaire, et il nous a semblé que ces affaires les ont marqués.

La troisième et dernière séance du projet, qui consiste à débriefer avec les jeunes les affaires auxquelles ils ont assisté, a eu lieu le lendemain. L'animation de cette séance s'est déroulée de façon particulière : en effet, ce jour était le dernier avant la suspension des cours pour une durée indéterminée (premier confinement), ce qui a eu une incidence sur l'ambiance même.

Nous avons commencé par revoir ensemble le déroulement d'une audience correctionnelle, avant d'échanger ensemble sur le contenu des affaires.

L'une d'elles concernait un cas de violences conjugales en récidive. Quelques semaines plus tôt, l'auteur avait été jugé pour les mêmes faits : il avait été condamné à une peine de prison ferme avec une partie en sursis, assortie d'une interdiction d'entrer en contact avec la victime et de paraître à son domicile. Lors de l'audience, il a expliqué avoir reçu des messages de la victime lui demandant de venir, ce qu'il a fait en violation de sa peine en cours. Puis, suite à une soirée alcoolisée, des violences ont eu lieu, en légitime défense suivant ses dires. Le Tribunal l'a condamné et a écarté la légitime défense. Nous avons donc détaillé les critères de la légitime défense sur le plan juridique, exposé les sanctions des violences conjugales et expliqué les phénomènes d'emprise. De même, cela a été l'occasion d'évoquer les différentes formes de peine

et d'illustrer les conséquences du non-respect d'une interdiction de paraître ou d'entrer en contact avec une personne. Nous sommes restés longuement sur ce sujet car les jeunes ne comprenaient pas pourquoi l'on pouvait être condamné pour ces faits, si la personne avec qui l'on n'a pas le droit d'entrer en contact, demande elle-même une rencontre.

En traitant l'autre affaire à laquelle ils avaient assisté, qui consistait en un vol d'une voiture, par un jeune majeur de 18 ans, par ruse envers une personne âgée en fin de vie, nous avons rappelé les principes de la justice pénale des mineurs. Nous avons également abordé le casier judiciaire et indiqué que celui-ci n'est plus automatiquement effacé à la majorité. Nous avons échangé avec les jeunes sur ce cas et notamment sur le comportement du prévenu, celui-ci ayant des explications assez peu crédibles.

Au vu du contenu des trois séances et de l'intérêt des jeunes, il apparaît que les objectifs du projet sont atteints.

Collège Henri Bosco

La classe de 4ème 4 a bénéficié également de cette action.
Comme à chacune de nos venues, nous avons été bien accueillis par Mme Mayou et l'équipe éducative. Les élèves étaient intéressés et participatifs.

La première séance d'information sur le fonctionnement de la Justice, a permis de poser le cadre du projet et de donner aux élèves les clés de compréhension de la justice pénale.
Au vu de leurs questions, nous nous sommes attardés sur le rôle protecteur et régulateur de la loi. Cela nous a conduits par la suite, en répondant à leurs questions sur le paiement des peines d'amendes à l'Etat, à expliquer le système national de solidarité.

Nous avons répondu à de nombreuses questions relatives au défaut de présentation d'un prévenu à son procès, aux conditions de détention, et aux aménagements de peine tels que la liberté surveillée et le bracelet électronique. De même, nous avons expliqué les alternatives à l'emprisonnement, comme le sursis avec ou sans mise à l'épreuve et sa durée.

Au cours de la séance, nous avons longuement traité du principe de la présomption d'innocence.
A cette occasion, les élèves nous ont demandé si un juge pouvait être corrompu. D'ailleurs, certains estiment que « les riches ont plus de chances de s'en sortir » ou encore que « des criminels sont libérés alors que des innocents restent en prison ». Nous avons pris le temps d'échanger avec eux sur ces différents points et déconstruit certains préjugés, tout en distinguant la détention provisoire et le mandat de dépôt.

La deuxième séance a consisté à leur faire découvrir le déroulement d'une audience correctionnelle. Afin de pouvoir accueillir l'intégralité de la classe, le groupe a été divisé en trois. L'un a assisté à une audience de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et les deux autres à une audience au Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence. Du fait de la grève des avocats, que nous avions anticipée en l'expliquant aux élèves, de nombreux dossiers ont été renvoyés à une date ultérieure et d'autres devaient être jugés, en raison des délais de procédure à respecter. Cependant, les élèves ont pu voir comment la situation du prévenu était examinée quant à son maintien en détention ou sa remise en liberté en attendant son procès.

Un des groupes a assisté à une affaire impliquant un ancien élève de leur CPE.
En raison de deux affaires sensibles, l'une pour exhibitionnisme sexuelle et l'autre pour agression sexuelle sur ex-conjoint, les élèves n'ont pas pu rester dans les salles d'audiences.
Ils se sont bien comportés et nous ont semblé satisfaits d'avoir pu assister à des audiences de justice, malgré qu'ils n'aient pas pu voir toutes les affaires.

Enfin, la dernière séance a permis de recueillir leur ressenti après l'audience et d'expliquer certaines notions. Cette rencontre a été quelque peu particulière et cinq élèves étaient absents. En

effet, la veille, avait été annoncée la fermeture des établissements scolaires du fait de l'épidémie de Covid-19.

Lors des échanges avec les jeunes, notamment pour les affaires vues à la Cour d'Appel, nous sommes revenus sur les différents types et degrés de juridictions en droit interne, mais également sur le recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Afin qu'ils comprennent au mieux, et à la demande du professeur, nous nous sommes appuyés sur les schémas illustrés dans leur livre de cours.

Par ailleurs, au regard d'une affaire à laquelle ils avaient assisté, nous avons évoqué le traitement des détenus atteints de troubles mentaux et abordé le principe d'irresponsabilité pénale. De même, concernant une autre affaire, nous avons expliqué ce qu'était une opposition au jugement, et distingué celle-ci de l'appel.
Nous sommes revenus sur la confusion des peines et les garanties de représentation.
Nous avons également exposé la distinction terminologique entre les notions de relaxe et d'acquittement.

Cette intervention s'est bien déroulée. L'intérêt certain des élèves pour cette thématique et leur curiosité montrent que les objectifs de cette action éducative ont été atteints. Les échanges se sont avérés très riches dans une ambiance de classe particulièrement agréable.

« Droit et Internet »

Collège Camille Claudel

Cette action a été réalisée dans le cadre de la journée « Parcours Citoyen » organisée par le collège. En raison de la crise sanitaire Covid19 et la période de confinement, cette journée a été reportée à deux reprises et a finalement eu lieu le 16 octobre 2020.

Nous sommes intervenus auprès de tout le niveau 6ème, soit 4 classes.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées, sauf lors de la première intervention où les élèves étaient assez dissipés et faisaient preuve d'immaturité. Il a été nécessaire de les rappeler à l'ordre à plusieurs reprises et d'insister sur la notion de vie privée, car ils avaient tendance à raconter la vie de leurs camarades.

Dans les autres classes, les collégiens se sont montrés intéressés et participatifs.
Dans l'ensemble, les groupes ont souhaité traiter à peu près des mêmes thèmes, à savoir les réseaux sociaux, les jeux en ligne, les informations personnelles et, pour certaines classes, les sites réservés au plus de 18 ans.

En introduction, en citant l'exemple du droit à la vie, dans une classe, les élèves nous ont questionnés sur l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique. De même, ils ont soulevé la question de l'accès à l'instruction des enfants autistes ou rencontrant des difficultés particulières.
Sur le thème des réseaux sociaux, beaucoup nous ont interrogés sur les informations personnelles que ces sites pouvaient récolter et sur la notion de droit à l'image. Nous avons donc détaillé celle-ci et défini ce que recouvre la notion de vie privée à l'aune de l'autorité parentale. Souvent, à cette occasion, suite aux interrogations des élèves, nous avons fait le point sur l'autorité parentale, défini la maltraitance et détaillé les principes directeurs de la protection de l'enfance.
Dans la continuité de nos échanges, nous avons distingué le simple mensonge sur sa propre identité de l'usurpation d'identité. Cela nous a permis d'aborder la question de l'anonymat sur Internet.

Lors de chaque intervention, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression. Nous avons pris le temps d'expliquer celle-ci, son principe ainsi que ses limites principales (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes essentiellement) et le

harcèlement moral. En définissant le racisme, nous l'avons différencié de la discrimination. Les élèves nous ont également questionnés sur le principe de laïcité.
En traitant du harcèlement à l'école, nous avons rappelé la présence des personnes ressources au sein de l'établissement et l'existence du numéro 3020. Nous avons défini les différentes formes de harcèlement ainsi que leurs sanctions. De la même façon, nous avons envisagé la problématique de la diffamation souvent à l'origine d'une situation de harcèlement.

Nous avons par ailleurs envisagé la bagarre et la diffusion des images de violences, ce qui nous a conduits à traiter la notion de non-assistance à personne en danger. Nous avons ensuite fait le point sur la notion de « balance » et le fait de dénoncer des faits afin de rétablir la vérité.
Les élèves nous ont également beaucoup interrogés sur la Justice, notamment concernant la Justice pénale des mineurs, le rôle du Juge des enfants, les différentes peines et leurs différentes formes (amende, prison ferme, sursis, sursis mise à l'épreuve).

« En quête de justice »

Au **collège Henri Fabre**, nous avons rencontré les 6 classes de 4ème de l'établissement.
Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées et nous avons animé l'outil comme le décrit la première partie de ce rapport.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons abordé la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, menacer ou tenir des propos racistes principalement). De même, avec quelques jeunes, nous avons distingué le racisme de la discrimination.

Dans certaines classes, des élèves ont profité de notre présence pour nous questionner sur leur orientation, en particulier sur les métiers juridiques.

Lorsque nous avons abordé les différentes formes de sanctions, nous avons également traité du casier judiciaire et de son fonctionnement, notamment des conséquences professionnelles si des mentions y figurent. Nous avons distingué les sanctions fermes des sanctions avec sursis et abordé le sursis probatoire, et nous avons aussi détaillé le paiement de l'amende. Parfois, des jeunes étaient surpris d'apprendre que la peine de mort était abolie en France depuis 1981 et que cette sanction n'était donc plus applicable.

Nous avons abordé le régime de la garde à vue, tant pour les mineurs que les majeurs, ce qui nous a permis d'en clarifier le fonctionnement, certains élèves voyant cela comme une sanction pouvant être inscrite sur le casier judiciaire.
Dans plusieurs classes, nous avons été interrogés sur les sanctions en cas d'homicide : nous avons alors distingué le meurtre de l'assassinat et de l'homicide involontaire. De même, nous avons traité de la légitime défense.

Avec un groupe, lorsque nous avons donné des exemples d'infractions, plusieurs élèves ont cité le trafic de stupéfiant. En expliquant les sanctions, l'un des jeunes a parlé d'un de ses camarades qui faisait le guetteur. Nous ne savons pas si cela était vrai ou non, mais dans tous les cas, nous avons rappelé les sanctions des différentes infractions liées au trafic de stupéfiant, du guetteur à la tête de réseau.

Dans une classe, nous avons eu beaucoup de questions concernant les mariages blancs et les mariages gris. Nous avons clarifié ces notions et rappelé que des sanctions existaient dans de tels cas.

C. Droit au quotidien Martigues

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Martigues » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Martigues.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD Martigues/Port de Bouc et les chargés de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Martigues et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Gérard Philipe - Martigues	Droit et Internet	3è	8	14	22
Collège Henri Wallon - Martigues	Droit et Internet	4è 3	16	10	26
Collège Marcel Pagnol - Martigues	Droit et Internet	4è 5	11	10	21
Maison de quartier Boudème - Martigues	Alice au pays des droits l'enfant	9-11 ans	2	8	10
	Graine de droit	7-11 ans	3	4	7
Maison de quartier Jacques Méli - Martigues	Droit et Internet	12-15 ans	1	5	6
	Emploie tes droits	15-16 ans	2	0	2
Maison de quartier Notre-Dame des Marins - Martigues	13/18 Questions de justice	13-15 ans	1	5	6
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	12-14 ans	6	2	8
Ecole Robert Desnos - Martigues	Mon internet en sécurité	CM	10	10	20
Lycée Brise-Lames - Martigues	Les autres, ça m'est égal ?	1è GA	7	1	8
Lycée Langevin - Martigues	Les autres, ça m'est égal ?	T GA	24	5	29
Total : 12 interventions			**91**	**74**	**165**

4. Évaluation *

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

Evaluation globale de tous les outils
(165 jeunes : 91 filles, 74 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	28	50,00%	23	41,07%	5	8,93%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	46	82,14%			10	17,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	44	78,57%			12	21,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	42	75,00%			14	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,57					

Evaluation « 13/18, Questions de justice »
(6 jeunes : 5 filles, 1 garçon)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	2	40,00%			3	60,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,40					

Evaluation « Droit et internet »
(75 jeunes : 36 filles, 39 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	17	39,53%	21	48,84%	5	11,63%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	37	86,05%			6	13,95%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	35	81,40%			8	18,60%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	30	69,77%			13	30,23%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,70					

Evaluation « Les autres, ça m'est égal ? »
(31 jeunes : 6 filles, 37 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	75,00%	2	25,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	62,50%			3	37,50%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	87,50%			1	12,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,50					

5. Déroulement

« 13/18, Questions de justice »

A la **maison de quartier Notre-Dame des Marins**, nous avons été bien accueillis et sommes intervenus auprès d'un groupe de six jeunes âgé de 13 à 15 ans, vif et participatifs.
Cette action s'est montrée très à propos au vu de leurs nombreuses questions sur la justice.

En traitant de la liberté d'expression et de ses limites, nous avons abordé les conditions du droit de manifester, les jeunes citant l'exemple du mouvement dit des « gilets jaunes ».

Sur ce sujet, au-delà de ce qui est présenté sur le support de l'action, nous avons abordé les conditions de vie carcérale des adultes, l'abolition de la peine de mort et la différence entre la garde à vue et l'incarcération.

Au cours de nos échanges, nous avons illustré nos propos de quelques exemples, notamment concernant le vol et le trafic de stupéfiants. En traitant ce thème, avec l'aide de l'animatrice en charge du groupe, deux jeunes nous ont fait part de leur situation. Des personnes de leur quartier leur ont proposé de participer au réseau de stupéfiants en indiquant aux potentiels clients les lieux de vente, en échange de 60 euros par jour. S'ils ne semblaient pas intéressés par la proposition, l'idée d'avoir de l'argent facilement a pu leur plaire, nous avons donc fait un point complet sur les sanctions du trafic de stupéfiants et sur la justice pénale des mineurs, avec l'aide de l'animatrice.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

A la maison de quartier Boudème, nous avons été bien accueillis par l'équipe de l'établissement. Nous avons animé l'outil classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport.

Lorsque nous avons abordé le travail des mineurs, les jeunes ont d'eux même cité des exemples de situations récentes, comme la fabrication de baskets ou de téléphones par des enfants dans certaines usines.

Lors de nos échanges, nous avons constaté que deux jeunes filles avaient énormément de mal à distinguer la réalité de la fiction. Malgré tous nos efforts et ceux de l'animatrice pour leur faire entendre raison, en fin d'intervention elles restaient persuadées que le monde d'Harry POTTER existait ou souhaitaient le croire.
En traitant de la maltraitance, un jeune nous a expliqué avoir été puni sévèrement par son père pour avoir renversé un soda au restaurant. N'ayant pas tous les éléments et ne voulant pas le gêner, nous avons profité de cet exemple pour rappeler le cadre de l'autorité parentale, l'interdiction du droit de correction et l'importance de signaler de telles situations, à tout adulte de confiance ou en appelant le numéro dédié, 119.

« Droit et internet »

Au collège Marcel Pagnol, nous avons rencontré la classe de 4ème 5. L'intervention s'est bien déroulée, les élèves étaient à l'écoute et participatifs. Nous avons animé classiquement cet outil comme nous le décrivons dans la première partie de ce rapport, mais sur un temps réduit à environ 1h30. En effet, le blocus du lycée voisin a eu des conséquences sur l'organisation interne du collège.

Comme souvent, nous n'avons pas pu détailler tous les thèmes, et nous nous sommes centrés sur celui des réseaux sociaux qui permet d'aborder une très large partie des notions.

Interrogés par les élèves sur la liberté d'expression et ses limites, nous avons exposé la différence entre celle-ci et la liberté de pensée. Nous sommes également revenus sur la discrimination et avons distingué cette notion de celle du racisme.

En rappelant le rôle de la Loi, nous avons différencié la démocratie de la dictature, et traité brièvement de l'élaboration de la Loi et du système de représentation parlementaire en France.

Au sujet de l'interdiction de la diffusion des images de violence, des élèves ont fait des comparatifs avec la situation des rappeurs Booba et Kaaris qui se sont battus en plein aéroport, et dont les images ont circulé sur internet.

En illustrant nos propos d'exemples d'infractions et de sanctions, nous avons abordé les principes de la justice pénale et plus particulièrement celle des mineurs.

Sur la partie des réseaux sociaux, en réaction aux questions des élèves, nous avons déconstruit certains mythes en expliquant par exemple l'existence de « fermes à clics » utilisées parfois pour gonfler artificiellement le nombre de « vues » de certains contenus. Ou encore, nous avons indiqué que malgré leur qualité, les assistants vocaux comme « Siri » ou « Alexa » ne sont pas complètement autonomes et nécessitent l'aide constante de développeurs pour fonctionner.

Au collège Gérard Philipe, nous sommes intervenus auprès d'une classe de 3ème.
Nous nous excusons à nouveau de notre retard suite à un accident sur la route.
Les élèves se sont montrés participatifs et à l'écoute. A l'exception de la partie concernant le téléchargement et le streaming, nous avons traité tous les thèmes de l'action.

Très rapidement au cours de celle-ci, les jeunes nous ont interrogés sur les mécanismes d'élaboration de la loi en France et sur la différence entre une dictature et une démocratie. De même, nous avons été questionnés sur la liberté d'expression et ses limites. Nous avons également dû distinguer le Droit de la morale.

Lors des échanges, nous avons exposé les conditions pour accéder à internet, certains jeunes étant interloqués de réaliser que le collège leur offrait une tablette, tandis que dans d'autres pays le gouvernement refuse que la population ait accès à internet ou en contrôle fortement le contenu.

En abordant le thème des sites réservés aux personnes majeures, nous avons expliqué l'encadrement de l'accès aux contenus pornographiques et rappelé la totale interdiction de la pédopornographie.

En traitant du rôle de la CNIL et de la protection des données privées, nous avons été interrogés sur les assistants vocaux (comme OK Google, Alexa ou Siri). Les jeunes n'avaient pas forcément conscience que leurs dialogues avec ces assistants étaient envoyés et stockés sur les serveurs des entreprises qui les commercialisent, puis analysés par des personnes, et non par des machines, afin de bien interpréter leurs demandes.

En citant les exemples d'infractions, les élèves nous ont questionnés sur la justice pénale, et plus particulièrement la justice pénale des mineurs, ainsi que sur la légitime défense. Devant la confusion de certains d'entre eux, nous avons détaillé les conditions de la légitime défense et l'avons distinguée de la vengeance. Nous avons également abordé le dépôt et le parcours de plainte, ainsi que les différences entre une amende et des dommages et intérêts.

Suite à la réflexion d'un élève « Et si les parents nous mettent des gifles ? », nous avons rappelé qu'il n'y avait plus de droit de correction et expliqué la notion de maltraitance.

Au collège Henri Wallon, nous avons rencontré les élèves de la classe de 4ème3. Nous avons été bien accueillis par l'ensemble de l'équipe éducative. Nous avons débuté l'intervention avec cinq minutes de retard car, à notre arrivée, le Principal de l'établissement a souhaité s'entretenir avec nous pour nous informer des problèmes auxquels ils avaient dû faire face récemment, quant à l'utilisation de l'application Snapchat.

Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. En introduction, nous avons présenté le rôle protecteur et régulateur de la loi. Nous avons également évoqué le rôle protecteur des représentants légaux, notamment concernant les limites que ces derniers peuvent leur poser, comme par exemple pour limiter leur liberté de circuler en tant que mineurs.
Nous avons également envisagé la liberté d'expression et ses limites, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux. A cette occasion, nous avons traité du harcèlement et ses conséquences, mais également de la non-assistance à personne en danger.

En échangeant avec les élèves sur leurs usages d'Internet, nous avons envisagé la question de l'anonymat sur la toile, et les traces qu'on peut y laisser. Suite à ces propos, les jeunes nous ont interrogés sur les achats sur internet.

Nous avons longuement développé le thème des réseaux sociaux, et nous avons abordé la majorité numérique et leur utilisation courante de ces outils. Ainsi, nous avons expliqué le droit à l'image, qu'ils avaient tendance à confondre avec les droits d'auteur.
A cette occasion, nous avons envisagé les images dites de « nude », soit plus particulièrement, les images pédopornographiques. En effet, les jeunes nous ont fait part de la situation d'une jeune fille qui a vu des photos intimes d'elle circuler au collège.

Enfin, il a été nécessaire de faire un point sur les règles régissant la responsabilité des mineurs, en distinguant celle-ci de la responsabilité civile. Les élèves nous ont interrogés sur le dépôt de plainte, le casier judiciaire et le vol par « état de nécessité ».

A la maison de quartier Jacques MELI, nous sommes intervenus auprès d'un groupe âgé de 12 à 15 ans. L'intervention s'est bien déroulée, nous l'avons animée comme le décrit notre guide d'outils pédagogiques.
En raison des règles sanitaires en vigueur, le groupe était restreint (six jeunes), mais cela ne les a pas empêchés de participer tout en étant à l'écoute.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons défini les principes de la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement). Lorsque nous avons distingué le racisme de la discrimination, nous avons pris le temps d'expliquer les différences entre religion, nationalité et origine.

Nous avons été interrogés sur le recueil des données privées par des opérateurs sur internet, aussi nous en avons profité pour rappeler le rôle de la CNIL en France.

A propos des jeux en ligne, lorsque nous avons parlé des risques à rencontrer des personnes connues uniquement sur internet, les jeunes nous ont dit qu'ils faisaient attention. Les échanges se sont élargis aux sites de rencontres sur internet, et nous avons expliqué pourquoi ils étaient réservés aux majeurs. A ce sujet, nous avons abordé la majorité sexuelle.

Quand nous avons traité du droit à l'image, l'une des animatrices nous a questionnés sur les droits des grands-parents à diffuser des photos des petits-enfants sur internet.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Au **lycée Brise-Lames**, nous avons rencontré une classe de 1ère, en petit effectif. Nous avons été très bien accueillis et avons eu le temps d'échanger avec la référente en attendant l'arrivée des jeunes.
Nous avions été sollicités pour intervenir sur cette thématique en raison de tensions au sein de la classe. Il semble que les élèves ne soient pas très tolérants entre eux, et ils ont tendance à tenir des propos dans ce sens.

Au regard du nombre restreint d'élèves et de la configuration de la salle, qui ne se prêtait pas pour accueillir une exposition, nous avons traité les panneaux au fur et à mesure avec les jeunes, ce qui n'a pas nui au bon déroulement de l'intervention. Nous avons même pu développer plus largement les notions.

Il ressort de nos échanges avec les lycéens, qu'il était vraiment nécessaire de prendre le temps d'exposer le droit à la tolérance, le principe d'égalité et du respect des différences. Le débat a été vif mais intéressant, même s'il a été parfois difficile de distribuer la parole. En effet, une jeune fille prenait beaucoup de place par rapport à ses camardes et avait tendance à tenir des propos assez virulents envers les autres communautés ou nationalités. Partant de là, et relevant de nombreuses confusions et amalgames dans l'esprit des jeunes, nous avons pris le temps de déconstruire des clichés très persistants. Nous avons ainsi longuement échangé sur le principe de laïcité, sur la liberté de culte et sur le fait que chaque pays a son propre droit interne.

De même, nous avons distingué le racisme de la discrimination, en insistant sur les différents critères sur lesquels sont fondées les discriminations. De la même manière, en énumérant les orientations sexuelles, nous nous sommes attardés sur l'homosexualité. Ici encore, nous avons rappelé le cadre de la loi, qui est établi en dehors de toute considération religieuse. En effet, la difficulté résidait dans le fait que les élèves avaient du mal à détacher leurs propres valeurs morales et croyances religieuses, de la norme de droit applicable à la société. Cependant, certains d'entre eux ont semblé sensibles à nos propos juridiques et ont reconnu que si un de leurs proches était homosexuel, ils l'accepteraient certainement car « c'est mon amie, je la connais c'est pas pareil ! ».
Nous tenons à préciser ici que nous nous sommes accrochés à la neutralité juridique de nos propos, comme d'habitude, mais que, cette fois, cela a été plus difficile de s'y tenir au vu des propos très extrêmes et intolérants entendus. Mais encore une fois, cette neutralité a permis d'expliquer les lois au plus près des besoins des jeunes. En effet, s'ils n'expriment pas leurs pensées et idées, même extrêmes, nous ne pouvons pas leur expliquer le cadre législatif concerné et déconstruire certains stéréotypes.

Au cours de ces échanges, auxquels l'enseignante a pris part, les élèves nous ont expliqué qu'ils avaient le sentiment que leur parole était bridée en classe, et que les réponses apportées n'étaient pas toujours claires et transparentes. C'est pourquoi ils se sont saisis de la présence de juristes pour poser leurs questions. Avec leur professeur, nous avons rappelé que cette intervention avait été prévue notamment pour traiter ces notions et qu'ils puissent en parler. De plus, il leur a été rappelé qu'ils avaient un programme scolaire à réaliser et que les temps de cours n'étaient pas forcément le moment opportun, sachant qu'ils ont tendance à déborder sur ces sujets.
Il serait vraiment opportun d'envisager des actions plus approfondies sur ces thématiques, voire construire un projet de fond.

Au **lycée Langevin**, nous avons animé cet outil avec des élèves de Terminale. Nous tenons à nouveau à présenter nos excuses pour notre retard. Malgré que nous anticipions toujours nos déplacements, nous avions été bloqués sur l'autoroute.
Nous avons été très bien accueillis et l'intervention a été agréable à animer. Les jeunes étaient dynamiques, intéressés et participatifs, ce qui a favorisé l'échange. Certains d'entre eux, rencontrés lors du Salon des jeunes organisé par la Ville de Martigues, se souvenaient de l'ADEJ.

Concernant le contenu, nous avons précisé l'application du principe de laïcité. Nous avons par la suite envisagé les différentes formes de discrimination, en posant la distinction avec le racisme.
Outre les notions classiques liées à cette thématique, les élèves nous ont beaucoup questionnés sur la justice pénale. Nous avons ainsi distingué la responsabilité pénale de la responsabilité civile, avant d'envisager les spécificités de la justice pénale des mineurs.
Le casier judiciaire et ses modalités d'effacement ont également été détaillés, ainsi que les règles de procédure relatives à la garde-à-vue.
Faute de temps, nous n'avons pu terminer le questionnaire de l'exposition : nous avons alors proposé au professeur de lui transmettre les réponses et explications par mail, ce qui a été fait.

« Emploie tes droits »

A la Maison de quartier Jacques MELI, notre intervention était initialement prévue en mars 2020, lors du confinement : nous avons pu la décaler au mois de juillet de la même année. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet sur l'emploi de la Maison de quartier avec le groupe des 15-18 ans. Au départ, il devait y avoir sept jeunes, mais seulement deux jeunes filles étaient présentes.

Nous nous sommes adaptés en animant davantage l'outil sous forme d'échanges avec les deux jeunes, en se concentrant sur leurs interrogations. Etant assez jeunes (15-16 ans) après leur avoir exposé les grands principes du droit du travail, notamment les différents contrats, nous avons traité des spécificités des formations professionnelles, des stages et de l'alternance.
Nous avons également rappelé que le travail dissimulé était interdit et les conséquences de celui-ci, tant pour le salarié non déclaré que pour « l'employeur ».

En abordant les différents types de fin de contrat de travail (démission, licenciement…), nous avons pris le temps d'expliquer les principes de la rupture conventionnelle du contrat de travail ainsi que la procédure prud'homale en cas de litige.

Nous avons conclu notre intervention en nous servant du faux contrat de travail de notre support pour aborder les points importants du droit du travail.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

A la **Maison de quartier Notre-Dame des Marins**, nous avons été bien accueillis et sommes intervenus auprès d'un groupe de huit jeunes âgés de 12 à 14 ans.

Tout au long de l'action, ils se sont montrés particulièrement calmes, tout en restant à l'écoute. Nous avons animé l'outil classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression et de ses limites, notamment l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. Nous avons distingué le racisme de la discrimination.

Peu de temps avant notre venue, le groupe avait bénéficié d'une intervention sur le thème du harcèlement. En réaction à leur propos, nous avons fait un rappel sur ce sujet et abordé le cyber harcèlement, et indiqué qu'avec l'adresse IP, il n'y avait pas d'anonymat sur internet.

En abordant le thème de la justice, les jeunes nous ont interrogés sur le paiement de l'amende et les différentes formes de peine (incarcération, prison ferme ou sursis…) ainsi que sur la peine de mort. Ils ont également posé de nombreuses questions concernant la vie carcérale et plus particulièrement celle des mineurs incarcérés en Établissements Pénitentiaires pour Mineurs. Beaucoup étaient surpris d'apprendre que, même en prison, les cours sont obligatoires.

« Graine de droit »

A la **Maison de quartier Jeanne Pistoun,** nous avons rencontré sept jeunes âgés de 7 à 11 ans. Lors de l'animation du support « Graine de droit », les enfants ont été très dynamiques et participatifs. Nous avons pu leur expliquer le mécanisme du vote de la loi. Ils nous ont beaucoup questionnés sur la justice pénale, en réaction aux différents thèmes du plateau de jeu. Nous leur avons détaillé les notions de justice pénale des mineurs, du casier judiciaire, des peines de sûreté ou de perpétuité. Nous avons également évoqué certains droits tels que le droit à la différence, la liberté de conscience et de religion, ou encore le droit à l'identité. Ils nous ont également interrogés sur l'autorité parentale ou encore la différence entre nationalité et origine. Les enfants étaient vraiment matures et avaient de très bonnes réflexions sur toutes les notions juridiques abordées.

« Mon internet en sécurité »

A **l'école Robert Desnos**, nous avons rencontré une classe de CM2. En raison des règles sanitaires et du décalage des horaires de récréation, le temps imparti pour l'action a été réduit, mais nous ne l'avons appris par l'enseignante que 20 minutes avant le terme de notre intervention. Nous nous sommes donc adaptés en urgence en devant accélérer à la fin pour transmettre les notions essentielles de l'action, comme le décrit la première partie de ce rapport.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression ainsi que ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement). En exposant le principe de l'amende, qui doit être payée à l'Etat, nous avons expliqué à quoi servaient les impôts, en citant comme exemple la gratuité de la scolarité en France dans les établissements publics. A ce sujet, l'un des jeunes était particulièrement revendicatif, ne comprenant pas pourquoi il devait payer la cantine et ses fournitures scolaires, si l'école publique était gratuite et obligatoire. Nous avons alors pris le temps de lui expliquer et de clarifier ses propos.

Lorsque nous avons abordé les précautions à prendre en cas de contact ou de proposition de rencontre avec des inconnus sur internet, nous avons réalisé que pratiquement tous les élèves avaient des comptes sur les réseaux sociaux et que l'immense majorité allait à un rendez-vous, surtout si un cadeau ou un repas dans un fast-food les attendait. Nous avons alors insisté sur l'importance d'en parler à un adulte de confiance avant d'accepter une rencontre et rappelé qu'il est extrêmement facile pour un interlocuteur de mentir sur internet.

D. Droit au quotidien Miramas

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Miramas » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Miramas.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CLSPD et chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Miramas et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Miramas
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
CS Jean Giono - Miramas	A la rencontre d'Eloi	9-10 ans	1	4	5
	Alice au pays des droits de l'enfant	9-10 ans	3	7	10
	Graine de droit	9-10 ans	4	4	8
	Mon internet en sécurité	8-9 ans	4	6	10
CS La Carraire - Miramas	Alice au pays des droits de l'enfant	9-10 ans	4	0	4
	Graine de droit	8-11 ans	3	3	6
Ecole Jules Ferry - Miramas	Alice au pays des droits de l'enfant	CM2	18	10	28
	Mon internet en sécurité	CM2	9	13	22
Total : 8 interventions			**46**	**47**	**93**

4. Déroulement

« Mon internet en sécurité »

Au centre social Jean Giono, nous avons été bien accueillis comme à chacune de nos interventions. Nous avons animé cet outil classiquement comme décrit en première partie de ce rapport, auprès d'un groupe de 9-10 ans. Nous avions déjà rencontré certains jeunes lors de précédentes interventions au cours de l'été 2020.

En présentant le thème de l'action, nous avons rappelé le cadre de l'autorité parentale et l'interdiction du droit de correction.
Lorsque nous avons indiqué l'âge de la majorité numérique, de nombreux jeunes étaient surpris d'apprendre qu'il était fixé à 15 ans, quasiment tous jouant déjà à des jeux vidéo en ligne comme Fortnite ou disposant d'un compte Tik tok. La grande majorité se montrait vigilante sur la question des rencontres sur internet, leur premier réflexe étant d'en parler à leurs parents. Tout au long de l'intervention, un groupe de garçons nous a beaucoup parlé de leurs « youtubeurs » ou « tiktokers » préférés. Nous en avons profité pour insister sur l'importance de vérifier la véracité des contenus sur internet.

En illustrant nos propos d'exemples d'infractions ou de situations, nous avons abordé les principes de la justice pénale des mineurs ainsi que ceux concernant le port d'arme.

A l'école Jules Ferry, nous sommes intervenus auprès d'une classe de CM2. Nous avons animé ce support classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport. Les élèves étaient calmes et participatifs. Cependant, nous avons été surpris par le nombre d'enfants qui accepteraient un rendez-vous avec une personne rencontrée sur internet. Nous avons donc passé un long moment pour exposer les dangers d'internet et des réseaux sociaux.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Au centre social Jean Giono, nous avons été bien accueillis comme à chacune de nos interventions. Nous n'avons pas pu diffuser le dessin animé « Alice au pays des droits de l'enfant », suite à des incidents techniques (une mise à jour importante empêchait notre ordinateur de s'allumer et notre vidéo projecteur ne lisait pas la vidéo). Néanmoins, nous avons profité de l'attention des jeunes pour échanger avec eux et traiter le contenu de cette intervention. En cas de besoin, nous avions prévu de diffuser la vidéo lors d'une prochaine intervention avec ce groupe, plusieurs interventions étant prévues sur le mois de juillet.

Au cours de nos échanges, lorsque nous avons évoqué le droit aux loisirs, les jeunes ont abordé le thème des réseaux sociaux et notamment leur passion commune pour le jeu vidéo Fortnite. Bien que cela soit prévu dans un autre de nos outils, « Mon internet en sécurité », nous avons fait une brève parenthèse pour expliquer le cadre de la majorité numérique et l'importance de parler à un adulte de confiance en cas de problème rencontré sur internet. Nous avons aussi rappelé les recommandations d'âge des jeux vidéo préconisées par l'organisation PEGI.
Nous avons détaillé plus longuement ces problématiques lorsque, ultérieurement, nous avons animé avec eux l'outil « Mon internet en sécurité » dont le bilan se trouve plus haut dans ce rapport.

Lorsque nous avons abordé la liberté d'expression, nous avons exposé la différence entre une démocratie et une dictature. Nous avons aussi traité des limites de cette liberté (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement). En distinguant le racisme de la discrimination, des jeunes sont revenus sur le mouvement « Black Lives Matters » aux Etats-Unis en réaction à l'arrestation et au décès de George FLOYD. A ce sujet, nous avons évoqué les violences policières.

Au centre social La Carraire, nous avons été bien accueillis. Nous avons animé cet outil classiquement comme décrit en première partie de ce rapport, auprès d'un petit groupe de quatre jeunes âgés de 8 à 10 ans. Nous avions déjà rencontré certains d'entre eux lors de notre intervention au cours de la semaine de lutte contre les discriminations, et ils en gardaient des souvenirs précis.
L'intervention s'est bien déroulée, nous avons eu des échanges intéressants.

En abordant le thème de la liberté d'expression, dont nous avons rappelé les limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement), nous avons distingué le racisme de la discrimination. En expliquant que la religion, réelle ou supposée d'une personne était l'un des critères, nous avons été interrogés sur le principe de laïcité. De même, en réaction à l'actualité, les jeunes nous ont questionnés sur le mouvement « Black Lives Matter » aux Etats-Unis suite au décès de George FLOYD, ainsi que sur les violences policières.

Suite aux différents exemples d'infractions et de sanctions que nous avons pu citer, nous avons brièvement traité des grands principes de la justice pénale des mineurs.

En raison de leur jeune âge, lorsque nous avons présenté les principaux droits des enfants garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les enfants ont eu du mal à comprendre la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, ne saisissant pas comment un adulte pouvait avoir envie de faire du mal à un enfant. En nous adaptant, nous avons pris le temps d'échanger avec eux.

A l'école Jules Ferry, nous sommes intervenus auprès d'une classe de CM2. Nous avons animé ce support classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport. Les élèves étaient calmes, participatifs et très matures pour leur âge. Ils connaissaient déjà énormément de choses, ce qui nous a permis d'approfondir les différentes notions. Tous les principaux droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ont pu être étudiés. Les élèves nous ont notamment questionnés sur le port d'armes, l'avortement, la dictature, la maltraitance sur les enfants, ainsi que le placement auprès de l'ASE.

« A la rencontre d'Eloi »

Au centre social Jean Giono, nous avons été bien accueillis comme à chacune de nos interventions. En raison d'un problème de disponibilité de salle au centre social, nous avons animé l'outil dans la Maison du droit voisine.

L'action s'est bien déroulée et a été animée comme le décrit la première partie de ce rapport.
Au cours de nos échanges, nous avons abordé le droit à la vie et celui d'avoir une famille.

Lorsque nous avons présenté le processus législatif en France, les jeunes nous ont questionnés sur le rôle du Président de la République, notamment sur le déroulement « pratique » de ses fonctions au cours de son mandat. A cette occasion, certains ont fait des parallèles avec des revendications de personnes du mouvement dit des « gilets jaunes ». Nous avons pris quelques minutes pour déconstruire leurs clichés, expliquant que le Président ne faisait pas les lois par exemple, puis nous avons continué notre intervention.

Quelques jeunes avaient beaucoup d'anecdotes et faisaient des confusions entre la réalité et la fiction. Ainsi comme cela peut nous arriver, nous avons dû expliquer que « la purge » n'existait pas. En effet, suite au succès de la série de films « American Nightmare » dans lesquels une fois par an, une nuit permet de tout faire, y compris les pires infractions, des jeunes pensaient qu'un tel système existe réellement, mais que c'est une information cachée. Nous en avons profité pour faire un point sur les fausses informations et l'importance de vérifier les sources, notamment sur internet.

« Graine de droit »

Au centre social Jean Giono, nous avons animé le jeu « Graine de droit » en l'adaptant aux règles sanitaires en vigueur afin de limiter les contacts et de favoriser les gestes barrières.

Malgré la participation active des jeunes lors de nos précédentes interventions, nous avons eu un retour du centre social nous informant que celles-ci étaient trop scolaires et qu'ils voudraient des jeux de rôles, les jeunes s'ennuyant.

En animant « Graine de droit », comme nous le faisons habituellement, les jeunes et les animatrices se sont pris au jeu, ce qui nous a permis d'aborder des notions relatives aux droits de l'enfant et de constater que certains jeunes peuvent être très mauvais perdants.

Beaucoup de cartes sur la justice ont été tirées au cours du jeu : ce fut l'occasion de traiter les principes de responsabilité pénale personnelle, la justice pénale des mineurs ou les réalités de la vie carcérale.

Lorsque nous avons abordé le thème du racisme, après l'avoir différencié de la discrimination, nous avons pris le temps de distinguer les notions de religion, nationalité et origine. En effet, ce n'était pas évident pour certains jeunes, l'un d'eux pensant par exemple que le Pape était le chef des Gitans.

Au centre social La Carraire, nous avons rencontré six jeunes âgés de 8 à 11 ans. Nous avons animé cette intervention comme le décrit la première partie de ce rapport. Nous avons notamment défini plusieurs notions juridiques telles que la discrimination, la nationalité, les origines, la religion, le racisme, la liberté d'expression, la laïcité ou encore le rôle du juge des enfants. Les jeunes nous ont posé des questions sur la Police, et notamment sur les violences policières aux Etas Unis.

E. Droit au quotidien Port-de-Bouc

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Port de Bouc » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Port de Bouc.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes. Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Port de Bouc et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Age	Filles	Garçons	Total
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc	A la rencontre d'Eloi	10-11 ans	5	7	12
	Alice au pays des droits de l'enfant	9-10 ans	4	5	9
	Citoyenneté : quel âge as-tu ?	10-12 ans	5	3	8
	Citoyenneté : quel âge as-tu ?	12-15 ans	0	4	4
	Mon internet en sécurité	8-9 ans	7	3	10
Total : 5 interventions			**21**	**22**	**43**

4. Évaluation*

** (nous ne demandons pas d'évaluation aux enfants)*

Evaluation outil « Citoyenneté : quel âge as-tu ? »
(12 jeunes : 5 filles, 7 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	62,50%	3	37,50%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	62,50%			3	37,50%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	87,50%			1	12,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,63					

5. Déroulement

Notre équipe de juristes a animé plusieurs actions différentes au centre social Lucia Tichadou de Port de Bouc.

« A la rencontre d'Eloi »

Nous avons animé cet outil classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport. Les jeunes se sont montrés vifs et à l'écoute. Tout au long de l'intervention, ils ont illustré leurs propos d'anecdotes, souvent issues des émissions de « scripted reality » comme « Petits secrets entre voisins » : ces émissions reprennent des faits divers réels de voisinage et sont ensuite réinterprétés par des comédiens. Nous avons pris quelques instants pour leur faire distinguer la réalité de la fiction.

Lors de nos échanges, en abordant les principaux droits de l'enfant et notamment celui de la protection contre le racisme et la discrimination, nous avons expliqué ces deux notions et détaillé le principe de laïcité en vigueur en France. Devant les difficultés de certains jeunes, nous avons aussi distingué les notions de religion, nationalité et origine.

Lorsque nous avons traité des obligations des parents, notamment celle d'assurer la santé et la sécurité des enfants, nous avons été interrogés sur le droit de correction et sur le statut des beaux-parents.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Nous avons réalisé l'animation de cet outil auprès d'un groupe d'enfants de 8 à 9 ans. Nous avons adapté nos propos à leur jeune âge, notamment en les prévenant que certaines images du dessin animé « Alice au pays des droits de l'enfant » pouvaient leur paraître choquantes. Mais cela n'a pas été le cas, et nous avons animé classiquement ce support. Les enfants se sont montrés intéressés et participatifs, ayant beaucoup d'anecdotes à partager.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons évoqué la liberté d'expression et ses limites, notamment l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. En détaillant cette dernière notion, nous l'avons distinguée de la discrimination et expliqué le principe de laïcité en vigueur en France. De même, nous avons abordé le harcèlement et l'interdiction de l'incitation au suicide. Nous avons aussi expliqué la différence entre les moqueries et la critique.

En illustrant l'un de nos propos d'un exemple sur l'interdiction du vol, nous avons été interrogés sur le vol par nécessité. Lors des échanges avec les jeunes, nous avons également détaillé les conditions de la légitime défense. Sur un autre thème, un jeune nous a demandé ce qu'il se passait si un enfant ne voulait plus rester dans sa famille et partait de chez lui : nous avons alors expliqué ce qu'était une fugue et ce qu'il était possible de faire en cas de problèmes familiaux, notamment l'importance d'en parler à un adulte de confiance. Nous avons aussi exposé de façon adaptée le fonctionnement des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en cas d'enfant en danger.

L'une des images qui a le plus marqué les jeunes dans la vidéo est celle d'enfants soldats : nous leurs avons expliqué que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant interdisait de se servir des enfants comme soldats, et que les personnes qui les utilisaient ainsi étaient lourdement sanctionnées, mais que la peine maximale, en France, ne serait pas la peine de mort, cette sanction étant abolie depuis 1981.

« Citoyenneté : quel âge as-tu ? »

Nous avons animé cet outil auprès de deux groupes, l'un avec des jeunes de 12-15 ans et l'autre de 10-12 ans.

Dans le premier groupe, seulement quatre jeunes étaient présents, plusieurs inscrits n'étant pas venus. Nous avons alors adapté notre intervention pour faciliter les échanges. Ils ont posé de nombreuses questions sur les élections municipales, et notamment les différences avec les élections dans les villes de Paris, Lyon et Marseille, ainsi que sur la citoyenneté européenne qui permet à un ressortissant de l'Union Européenne de se présenter à des élections locales d'un autre pays membre.

Avec les deux groupes, nous avons abordé le recensement et la journée Défense et Citoyenneté, qui sera bientôt remplacée par le Service National Universel.

Avec le groupe des 10-12 ans, nous avons détaillé le fonctionnement de l'article 49 alinéa 3 de la constitution de la Vème République, permettant au Premier Ministre de faire adopter une loi sans qu'il y ait de vote. Nous avons aussi exposé l'évolution des droits des femmes en France.

« Mon internet en sécurité »

Pour cette action**,** nous avons rencontré dix jeunes âgés de 8 à 10 ans. Nous avons animé ce support comme le décrit la première partie de ce rapport. Les enfants semblaient très intéressés par l'action et nous ont posé beaucoup de questions. Toutefois ils étaient un peu naïfs sur les rencontres par internet, ils ne voyaient pas le danger. Nous avons donc longuement insisté sur cette notion.

F. Droit au quotidien Aix-en-Provence

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Aix-en-Provence » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat, mis en place par la ville, avec la Maison du Droit et le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le service Prévention de la Délinquance de la ville d'Aix-en-Provence

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville d'Aix-en-Provence / La Métropole territoires du pays d'Aix
- La Ville d'Aix en Provence
- Le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce	En quête de justice	4è 4	11	9	20
Collège St Eutrope - Aix-en-Pce	En quête de justice	4è 3	13	14	27
Centre aéré Archipel - Les Milles – Aix-en-Pce	Droit et Internet	9-17 ans	1	6	7
Ecole Henri Wallon - Aix-en-Pce	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CM2 A	10	11	21
Ecole Joseph Arbaud - Aix-en-Pce	Graine de droit	CM2	10	13	23
Ecole Jules Payot - Aix-en-Pce	A la rencontre d'Eloi	CM2	13	11	24
Ecole Paul Arène - Aix-en-Pce	Mon internet en sécurité	CM2	5	14	19
Total : 7 interventions			**63**	**78**	**141**

4. Évaluation*

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

Evaluation outil « En quête de justice »
(47 jeunes : 24 filles, 23 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	38	80,85%	8	17,02%	1	2,13%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	42	89,36%			5	10,64%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	42	89,36%			5	10,64%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	35	74,47%			12	25,53%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,33					

5. Déroulement

1- Actions réalisées dans le cadre du rallye citoyen organisé par la ville d'Aix-en-Provence

« A la rencontre d'Eloi »

À **l'école Jules Payot**, nous avons rencontré une classe de CM2.
Les élèves ont été attentifs et très participatifs. Nous avons été agréablement surpris par leurs connaissances qui nous ont permis d'élever le débat.
Ils ont évoqué de nombreux droits énoncés par la CIDE ainsi que la Journée des droits de l'enfant.
Nous avons alors défini la notion d'autorité parentale.
Par ailleurs, nous avons expliqué le principe de laïcité et ses corollaires.
Afin de mieux leur faire comprendre l'intérêt de la loi et la séparation des pouvoirs, nous avons détaillé le mécanisme d'élaboration de la Loi et précisé qu'il s'agit d'une règle juridique générale, impersonnelle, et qui a donc vocation à s'appliquer sur tout le territoire national.
A cette occasion, un enfant nous a appris que son grand frère était un élu du Parlement Régional de la Jeunesse.
Enfin, nous avons abordé le système national de solidarité pour expliquer aux enfants à quelle fin, entre autres, les amendes sont utilisées.

« Graine de droit »

À **l'école Joseph d'Arbaud**, une classe de CM2 a bénéficié de l'action. Les élèves se sont montrés intéressés et très participatifs.
Lorsque nous nous sommes présentés, un élève nous a dit qu'« un juriste, c'est comme des nomades qui se déplacent pour informer des droits ».
Dès l'introduction, ils ont posé de nombreuses questions sur le thème de la justice et n'ont cessé de revenir dessus. C'est pourquoi, afin de répondre à leurs interrogations, nous sommes restés une demi-heure de plus à la fin de l'intervention. Il est apparu vraiment nécessaire d'exposer les grands principes de la justice pénale et plus particulièrement les spécificités liées à la justice pénale des mineurs (garde à vue, trafic de stupéfiant, vie carcérale…). Les élèves ont évoqué le trafic de stupéfiant dans le quartier.
Nous avons également abordé le rôle du Président de la République en le distinguant du rôle des différents acteurs judiciaires.

Outre les notions habituelles liées à cette thématique, nous avons approfondi la liberté d'expression et ses limites, notamment à travers la liberté de manifester.
De même, nous avons défini la notion d'autorité parentale avant d'aborder les règles qui régissent la protection de l'enfance, notamment après qu'un jeune nous ait expliqué que son père semble être administrateur ad hoc, et qu'un autre nous ait dit qu'il était placé en foyer.

Au terme de ces échanges très riches, nous avons informé l'enseignante que nous étions disposés à lui transmettre de la documentation sur la justice pénale des mineurs ou sur les droits de l'enfant.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

À **l'école Henri Wallon**, nous avons rencontré une classe de CM2. Nous tenons à nouveau à remercier Mme Brugeron et ses élèves pour leur accueil chaleureux et leur agréable et touchante attention à la fin de l'intervention. En effet, ils nous ont récité un poème pour nous remercier.
Pendant l'intervention, ils se sont montrés à l'écoute et participatifs, ce qui a permis d'avoir des échanges intéressants et pertinents.

Concernant la thématique, lors de la présentation du support, nous avons défini le terme de stéréotype.
Les enfants ont apprécié le quizz et avaient tendance à dénoncer les préjugés, à l'exception de deux ou trois élèves : « une fille qui fait du foot, c'est quand même un garçon manqué ».
Lorsque que nous avons traité de l'égalité fille-garçon, les élèves nous ont interrogés sur l'homosexualité et sur le fait de se travestir. En rebondissant sur leurs propos, nous avons pu déconstruire certains préjugés et dissiper des amalgames. Par exemple, un jeune nous a dit : « Un homosexuel, il se déguise en femme parfois ». Nous avons alors adapté nos propos afin de distinguer les différentes orientations sexuelles et les différencier du transsexualisme.
De même, nous avons été questionnés sur le don d'organe, et sur les mères porteuses auxquelles des couples homosexuelles peuvent faire appel.

En abordant l'élaboration de la loi, nous avons exposé les pouvoirs du Président de la République, le principe de séparation des pouvoirs et le rôle des acteurs judiciaires. Les enfants se sont saisis de notre présence pour poser beaucoup de questions sur les métiers du droit et sur les incompatibilités liées à l'exercice de certains métiers, du fait des mentions inscrites sur le casier judiciaire d'une personne. Les sanctions disciplinaires éventuelles pour un magistrat ont également été évoquées.

Aussi, en introduction nous avons eu à parler du système de protection de l'enfance. Nous avons détaillé la notion d'autorité parentale, ainsi que les mécanismes prévus par l'Etat en cas de défaillance de celle-ci, notamment en cas de maltraitance. Nous avons été questionnés sur le recours à des mineurs dans les réseaux de stupéfiants.

« Mon internet en sécurité »

À **l'école Paul Arène**, l'intervention s'est bien déroulée. Les enfants ont été très agréables, à l'écoute et participatifs. Nous avons ainsi pu développer les notions essentielles liées à cette thématique, notamment la liberté d'expression et ses limites.
Au regard des interrogations de la part des élèves, nous avons particulièrement insisté sur l'anonymat sur Internet, l'usurpation d'identité et les différentes formes que peut prendre le piratage. Cela nous a conduits également à traiter la notion du respect de la vie privée.

« En quête de justice »

Au **Collège Jas de Bouffan**, Nous avons animé l'intervention auprès des élèves de la 4ème4, que nous avions déjà rencontrés la semaine précédente dans le cadre des actions éducatives du Conseil Départemental.
Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.
En présentant les symboles de la justice, nous avons distingué le système juridictionnel français du système anglo-saxon, notamment concernant le déroulement des audiences et l'absence de marteau. De même, nous avons clarifié les différents types de peine (amende, incarcération ferme ou avec sursis…) ainsi que les différentes alternatives (stage de citoyenneté…) tout en rappelant l'abolition de la peine de mort en France depuis 1981.
Par ailleurs, nous avons envisagé le devoir de neutralité et d'impartialité des magistrats.
De même, certains collégiens ont posé des questions sur la possibilité d'être indemnisé en cas d'erreur judiciaire et sur l'état de nécessité (vol de pain et de denrées alimentaires).

2- Actions réalisées dans le cadre de la participation des collèges cités au Concours Justice et Citoyenneté organisé par la ville d'Aix-en-Provence

Le thème de l'édition 2019-2020 était la création du logo du Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence. Afin de répondre aux besoins du thème, nous avons adapté notre outil « En quête de justice » en incluant par exemple les symboles de la justice.
Suite à nos interventions réalisées en décembre 2019 et en janvier 2020, il est prévu que les élèves visitent la Cour d'Appel de la ville et assistent à des audiences correctionnelles.

« En quête de justice »

Collège Saint-Eutrope

Nous avons été très bien accueillis par M.Gourniet. L'intervention s'est bien déroulée. Les élèves se sont montrés à l'écoute malgré une participation timide.
Nous avons animé l'intervention de manière classique, traitant ainsi les notions liées à la thématique.
Les jeunes nous ont particulièrement questionnés sur les conditions de vie en milieu carcéral (le « cantinage », la télévision et le téléphone en prison…).

« Droit et internet »

Au centre social Archipel, **n**ous avons été bien accueillis. En raison du contexte sanitaire, le groupe rencontré était assez restreint (sept jeunes) et dans une tranche d'âge large (9-17 ans). Malgré l'écart d'âge entre les participants, l'intervention s'est bien déroulée, le groupe étant dynamique et participatif.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression et de ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement).
En expliquant que certains pays, comme la Corée du Nord, refusent que leur population ait accès à internet, nous avons défini ce qu'était une dictature. Les jeunes avaient des difficultés avec cette notion, ils ne voulaient pas admettre que, dans certains Etats, les gens ne sont pas totalement libres.

Lorsque nous avons traité la partie sur les réseaux sociaux, des jeunes ont cité des exemples de prostitution de mineur par internet, notamment sur Snapchat.

Sur la partie du téléchargement et du streaming, lorsque nous avons exposé le cadre du droit d'auteur, il s'est avéré difficile pour les jeunes de comprendre cette notion. Pour eux, s'il est possible d'utiliser un fichier numérique, avec ou sans l'accord de l'auteur, ils peuvent tout faire avec celui-ci. Ils ont plus ou moins la même réflexion concernant le droit à l'image. Nous avons donc pris le temps de déconstruire ces clichés afin de leur faire comprendre les notions importantes de ces thématiques.

Au cours de l'action, nous avons cité des exemples d'infractions ou de sanctions, et les jeunes nous ont interrogés sur le paiement de l'amende et le principe d'individualisation de la peine.

G. Droit au quotidien Gardanne

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Gardanne » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune de Gardanne.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur de la ville de Gardanne.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville de Gardanne
- La Communauté du Pays d'Aix et la Métropole Aix Marseille Provence
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Centre aéré Château Pitty - Gardanne	Alice au pays des droits de l'enfant	9-11 ans	8	3	11
	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	9-11 ans	7	13	20
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	9-10 ans	7	6	13
		9-10 ans	4	10	14
Ecole Château Pitty - Gardanne	A la rencontre d'Eloi	CM2	17	7	24
	Alice au pays des droits de l'enfant	CM2	10	13	23
Ecole Georges Brassens - Gardanne	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CM2	11	12	23
		CM2	10	19	29
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	CM2	12	12	24
Total : 9 interventions			**86**	**95**	**181**

4. Déroulement

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés, même en temps de crise »

Habituellement, ce support est destiné aux élèves âgés de 11 à 16 ans. Suite à de nombreuses demandes de la part de nos partenaires, afin de traiter les questions suscitées par la crise sanitaire (épidémie COVID19) chez les jeunes comme les plus petits, nous l'avons alors adapté afin de répondre au mieux à ces interrogations (limitation des libertés individuelles et collectives, rôle protecteur de la loi, système de solidarité…).

Centre Aéré (Château Pitty) – École Jacques Prévert

Du fait du protocole sanitaire en vigueur au moment de notre intervention, les enfants ont été divisés en deux groupes. Certains d'entre eux nous avaient déjà rencontrés lors de précédentes interventions. De manière générale, les échanges ont été intéressants et constructifs, même si dans le second groupe, les enfants se sentaient moins concernés.

Lors de l'introduction, ils nous ont beaucoup interrogés sur l'interdiction de vente aux mineurs de certains jeux vidéo, de jeux de hasard et de tabac. Par ailleurs, il a été nécessaire de faire un point sur la législation sur le port d'arme en France, par rapport à celle en vigueur aux Etats-Unis.
Concernant la thématique, nous avons détaillé le processus d'élaboration de la loi, tout en précisant le caractère exceptionnel des règles prises par le gouvernement en période de crise. Cela nous a conduits à définir la notion de citoyenneté, et particulièrement le droit de vote.
Nous avons ensuite expliqué le système de solidarité en France, et ainsi la répartition entre les recettes et les dépenses publiques.

Toujours au regard de cette période de crise sanitaire, nous avons envisagé le droit à l'instruction, et plus particulièrement la continuité scolaire pendant le confinement. La problématique de l'accès aux outils numériques, notamment pour les personnes en difficulté (personnes âgées, personnes qui ne sont habituées à leur utilisation…) a été soulevée.

Enfin, comme c'est souvent le cas, les enfants nous ont questionnés sur la justice pénale, et plus particulièrement celle relative aux mineurs.

A l'école Georges Brassens, nous avons animé cette intervention auprès d'une classe de CM2.

Du fait du contexte sanitaire actuel, nous sommes revenus plus longuement qu'à l'accoutumée sur le rôle et les pouvoirs du Président de la République, notamment ce qui lui a permis de mettre en place le confinement. De même, nous avons distingué la démocratie de la dictature.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons évoqué la liberté d'expression et ses limites (principalement l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes).

Lorsque nous avons abordé le rôle protecteur de la Loi, les élèves nous ont interrogés sur les mécanismes d'accès aux contenus (films, jeux vidéo …) en fonction de l'âge.

En traitant du fonctionnement de la justice, ils nous ont questionnés sur les principes de la justice pénale des mineurs. Nous les avons informés de l'aggravation des sanctions si la victime est une personne dépositaire de l'autorité publique, et de ce qu'il est possible de faire en cas de violences policières.

« A la rencontre d'Eloi »

Ecole Château Pitty

Comme à chacune de nos venues, nous avons été bien accueillis par l'enseignante et l'équipe éducative. L'intervention s'est bien déroulée. Les enfants se sont montrés à l'écoute et participatifs.
Outre les notions classiquement abordées à travers cet outil, nous avons fait un point sur les différentes possibilités d'accéder à l'instruction. A cette occasion, un enfant nous a dit : « Il y a des enfants qui ne vont pas à l'école car ils ont été harcelés ». Nous avons pris le temps d'aborder la question du harcèlement et d'indiquer les actions possibles face à ce genre de comportement.
Enfin, en traitant de la protection contre la maltraitance, nous avons défini la notion d'autorité parentale et les grands principes entourant la protection de l'enfance. Suite à la remarque d'une élève, nous avons insisté sur l'importance d'en parler ou de le signaler. Nous avons alors énoncé quelles étaient les personnes ressources, et la notion de secret professionnel. Avec l'enseignante, nous avons également précisé que le fait de le signaler ne constitue pas une trahison, même si la situation peut être vécue comme telle par la victime.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Ecole Château Pitty

Malgré le contexte particulier et l'annonce de la fermeture des écoles du fait de l'épidémie Covid-19 à partir de ce jour, l'intervention s'est bien déroulée. Nous avons été très bien accueillis et les enfants ont été attentifs et participatifs tout en respectant les consignes d'hygiène préconisées.

Outre les notions classiquement abordées à travers ce support, nous nous sommes attardés sur le droit à l'instruction et les différentes méthodes d'apprentissage en dehors du cadre classique de l'école. Du fait de la fermeture, nous avons échangé avec les enfants et leur enseignante sur l'organisation qui allait être mise en place à partir du 16 mars 2020 et pour les semaines à venir.
Ensuite, nous avons fait un point sur la notion d'autorité parentale et les règles entourant la protection de l'enfance.
Par ailleurs, au regard des images diffusées dans le dessin animé, nous avons envisagé la situation des enfants soldats, thème que les élèves ont étudié en classe. De la même manière et de façon adaptée, en réponse à leurs questions, nous avons distingué l'agression sexuelle du viol.
Enfin, nous avons expliqué les règles spécifiques de la justice pénale des mineurs, tout en distinguant notre système judiciaire de celui des Etats Unis.

Centre aéré – Ecole Château Pitty

Comme toutes les années, dans le cadre de la journée des droits de l'enfant prévue lors des vacances de la Toussaint, nous avons rencontré en amont le groupe enfants de 9-11 ans afin de leur présenter les droits de l'enfant.
L'intervention s'est très bien déroulée. Les enfants, assez informés de l'actualité, se sont montrés intéressés et participatifs. Les échanges ont été pertinents dans une ambiance agréable. Les animatrices ont également pris part au débat.
En expliquant la liberté d'expression et le droit à la protection contre le racisme et la discrimination, une jeune fille a évoqué la situation des Ouighours en Chine, et les enfants s'interrogeaient sur le fait que les autres pays n'interviennent pas.
En échangeant sur le droit à l'instruction, une jeune fille a donné en exemple le combat de la jeune Malala. A partir de là, nous avons été questionnés sur les droits de la femme et les évolutions historiques et juridiques dans la société. En s'appuyant sur l'exercice de certains métiers et activités, les enfants dénonçaient des préjugés et s'interrogeaient sur le principe d'égalité homme-femme. Au regard de leurs interrogations, il serait opportun d'envisager l'action « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes ».
Enfin, en traitant le droit à la protection contre la guerre, les enfants étaient étonnés d'apprendre qu'il y a des enfants soldats dans le monde.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

École Georges Brassens

Nous avons rencontré les deux classes de CM2. Concernant la première classe, nous tenons à nouveau à nous excuser pour notre retard du fait d'un accident sur notre trajet qui a paralysé la circulation.

Nous remercions encore l'équipe et les élèves pour leur accueil. Les interventions se sont très bien déroulées et les notions essentielles à la thématique ont été abordées. Les enfants ont manifesté un intérêt certain à nos échanges au regard de leur participation. Ils avaient de bonnes connaissances générales.

En introduction, nous avons envisagé l'exercice de la citoyenneté, notamment à travers le droit de vote. Suite aux remarques d'un élève : « On peut voter à 18 ans, nous, on n'a pas tous les droits, alors on n'est pas citoyen », nous avons défini la notion de citoyenneté au sens large en leur précisant qu'ils étaient des citoyens en formation du fait de leur minorité.
En présentant le rôle protecteur de la loi, nous avons rapidement évoqué le mécanisme de l'élaboration de la loi avant d'expliquer ce qu'est un arrêté municipal.
A ce sujet, les élèves nous ont interrogés sur les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

De la même manière, en définissant la liberté d'expression, il a été nécessaire de distinguer la règle morale de la règle juridique. En revenant sur les principales limites à cette liberté, nous avons également distingué le racisme de la discrimination.

Concernant le thème de l'égalité, nous avons défini le terme « stéréotype » avant d'aborder l'évolution des droits des femmes. A l'exception de quelques remarques, les élèves estiment qu'il y a une égalité des sexes : « Les filles et les garçons peuvent tout faire, c'est pareil », ce à quoi un autre jeune a répondu : « Les garçons bien sûr sont supérieurs aux filles, elles ne font pas de sport comme par exemple la boxe ». Par ailleurs, les enfants nous ont demandé si la Formule 1 était interdite aux filles.
Il ressort des échanges avec les élèves que l'action a été pertinente et semble avoir atteint ses objectifs.

Centre Aéré – École Château Pitty

L'action a été réalisée auprès du groupe enfants âgés de 9 à 11 ans. Nous avions auparavant rencontré les plus âgés lors de l'intervention sur les droits de l'enfant. Dans l'ensemble, les enfants ont été intéressés et participatifs.

Concernant le contenu, outre les notions classiquement abordées, nous avons expliqué de manière plus détaillée le rôle protecteur de la loi et le système de solidarité nationale.
En traitant la question de l'égalité filles-garçons, nous avons pu relever que pour de nombreux garçons, « les hommes sont plus forts que les femmes » et que, dans l'Histoire, « les garçons ont tout fait ». Quelques-uns d'entre eux pensent que « les filles ne sont intéressées que par le maquillage, les bijoux ou encore par leur coiffure ». De même, toujours selon leurs dires, les filles ne peuvent pas exercer certains métiers ou sports comme la boxe ou le foot. En réaction à ces propos, plusieurs jeunes filles ont activement pris part au débat afin de répondre aux garçons : « N'importe quoi, sans Marie Curie, tu n'aurais jamais fait de radio ! », « Sans les filles, vous seriez pas nés ! ».
En multipliant nos exemples, nous avons pris le temps de déconstruire certains préjugés.
Par la suite, en évoquant des infractions comme le vol, un enfant a cité l'exemple du viol. Afin d'éviter toute confusion, nous avons défini, de manière adaptée à leur âge, le viol et l'agression sexuelle.
Au terme de ces échanges intéressants, cette intervention s'est avérée pertinente et nécessaire.

III. Actions éducatives du Conseil Départemental

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives, que le Conseil Départemental 13 propose aux collèges, sous le volet « La prévention et l'apprentissage de la citoyenneté », l'ADEJ propose les interventions suivantes :

a) Sur l'année scolaire 2019-2020

Dans les thématiques « Prévention de la violence en milieu scolaire », « Découverte du monde professionnel », « Prévention des addictions » et « Citoyenneté » :

- « Droit et Internet »
- « Kiffer/qui fait l'autre ? »
- « Questions de violences »
- « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

b) Sur l'année scolaire 2020-2021

Les thématiques « Prévention de la violence en milieu scolaire », « Découverte du monde professionnel », « Education à l'image et aux bons usages du numérique », « Egalité filles-garçons » reprennent les quatre mêmes actions.

2. Partenaires

- La Direction de l'Éducation et des Collèges du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Les collèges des Bouches-du-Rhône

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Albert Camus - Miramas	Droit et Internet	5è C	16	10	26
		5è D	12	16	28
Collège André Chénier - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è D	10	16	26
		5è C	13	13	26
		5è B	11	14	25
		5è E	15	13	28
		5è F	15	11	26
		5è A	13	14	27
Collège Charloun Rieu – St Martin de Crau	Kiffer / Qui fait l'autre ?	3è 9	17	11	28
		3è 2	20	13	33
		3è 1	13	13	26
		3è 3	18	13	31
		3è 8	15	15	30
		3è 4	20	12	32
		3è 6	16	14	30
		3è 5	17	14	31
Collège Edouard Manet - Marseille	Droit et Internet	5è 1+2 Segpa	14	7	21
		5è 6	9	13	22
		.	.	.	.
		4è 4	12	12	24
		4è 6	11	12	23
		4è 5	6	10	16
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è 4	11	6	17
		4è 1+2 Segpa	9	4	13
		.	.	.	.
		3è 3	17	8	25

		3è 6	12	12	24
		3è 5	12	10	22
Collège Gabriel Péri - Gardanne	Questions de violences	4è 1	12	9	21
		4è 3	9	11	20
		4è 4	10	10	20
		4è 2	8	10	18
Collège Georges Brassens - Marignane	Questions de violences	4è 6	17	5	22
		4è 1	13	10	23
		4è 2	12	14	26
		4è 4	15	10	25
		4è 3	13	11	24
		4è 5	11	11	22
Collège Germaine Tillion - Marseille	Questions de violences	4è A	12	9	21
		4è C	11	11	22
		4è B	14	13	27
		4è D	12	14	26
		4è E	14	12	26
Collège Jacques Prévert – St Victorett	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è G	11	13	24
		5è C	14	11	25
		5è F	14	10	24
		5è A	17	5	22
		5è D	13	10	23
		5è E	12	12	24
		5è B	13	11	24
Collège Jas de Bouffan – Aix-en-Pce	Questions de violences	4è 4	12	9	21
		4è 6	8	11	19
		4è 3	11	12	23
		4è 5	13	11	24
		4è Segpa	6	21	27
Collège Jean Giono - Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	5è 3	12	10	22
		5è 2	14	11	25
		5è 4	8	10	18
		5è 6	5	15	20
		5è 5	9	13	22
		5è 1	12	13	25
	Questions de violences	4è 1	9	16	25
		4è 2	11	16	27
		4è 3	9	10	19
		4è 4	10	9	19
Collège La Nativité (sites Beauvalle et Ste Victoire) – Aix-en-Pce	Droit et Internet	5è 4	18	15	33
		5è 1	18	16	34
		5è 5	17	16	33
		5è 2	15	16	31
		5è 3	14	18	32
		5è A	11	14	25
		5è C	13	14	27
		5è B	14	15	29
Collège Lakanal - Aubagne	Droit et Internet	5è 1	13	14	27
		5è 2	13	12	25
		5è 3	13	12	25
		5è 4	12	13	25
		5è 5	14	12	26
		5è 6	13	11	24
		.	1	5	6
Collège Lou Garlaban - Aubagne	Droit et Internet	5è 3	14	8	22
		5è 4	9	14	23
		5è 5	15	9	24
		5è 6	12	8	20
		5è 8	8	8	16
		5è 7	11	9	20

		5è 1+2 Segpa	7	7	14
Collège Louis Pasteur - Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	4è 1	14	12	26
		4è 3	15	11	26
		4è 5	12	13	25
		4è 2	13	12	25
		4è 4	10	17	27
Collège Louise Michel - Marseille	Droit et Internet	3è Segpa	5	10	15
	Questions de violences	3è 7	5	9	14
		3è Segpa	5	10	15
Collège Massenet - Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	6è D	10	9	19
		6è F	11	6	17
		6è A	3	9	12
		6è C	10	12	22
		6è E	11	9	20
		6èB+5è relais	12	10	22
Collège Philibert – Le Puy Ste Réparade	Droit et Internet	4è 4	15	12	27
		4è 2	7	16	23
		4è 5	12	14	26
		4è 3	12	13	25
		4è 1	9	17	26
	Questions de violences	4è 2	9	14	23
		4è 3	10	14	24
		4è 4	13	13	26
		4è 5	9	12	21
		4è 1	10	15	25
Collège René Cassin - Tarascon	Questions de violences	4è 7	16	8	24
		4è 3	9	14	23
Collège Renoir - Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	3è	7	3	10
Collège Robert Morel - Arles	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	3è I	13	13	26
		3è F	10	13	23
Collège Roy d'Espagne - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è B	8	15	23
		4è D	17	7	24
		4è G	10	10	20
		4è E	10	9	19
		4è A	8	15	23
		4è F	9	8	17
Collège Ruissatel - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è 1	15	14	29
		5è 2	17	12	29
		5è 3	9	17	26
		5è 5	16	9	25
		5è 4	14	10	24
		5è 6	10	17	27
		5è 7	13	16	29
Collège Ste Elisabeth – Les Pennes Mirabeau	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	6è B	20	8	28
		6è D	12	19	31
		6è E	17	11	28
		6è C	16	15	31
		6è A	19	11	30
Collège Virebelle - La Ciotat	Droit et Internet	5è E	14	13	27
		5è B	14	14	28
		4è A	15	14	29
		5è B	15	11	26
		5è C	12	16	28
Total : 139 interventions			**1662**	**1622**	**3284**

4. Évaluation

Évaluation globale pour tous les outils (3284 élèves : 1662 filles, 1622 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	2274	73,69%	729	23,62%	83	2,69%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	2761	89,29%			331	10,71%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	2658	85,77%			441	14,23%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	2408	77,70%			691	22,30%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,01					

Évaluation « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes » (580 élèves : 295 filles, 285 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	421	73,09%	139	24,13%	16	2,78%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	479	83,02%			98	16,98%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	461	80,03%			115	19,97%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	432	75,13%			143	24,87%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,11					

Évaluation « Droit et Internet » (981 élèves : 485 filles, 496 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	677	73,67%	214	23,29%	28	3,05%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	825	90,46%			87	9,54%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	798	86,64%			123	13,36%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	657	71,26%			265	28,74%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,89					

Évaluation « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (981 élèves : 524 filles, 457 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	642	73,71%	208	23,88%	21	2,41%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	801	90,92%			80	9,08%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	773	87,74%			108	12,26%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	741	84,11%			140	15,89%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,04					

Évaluation « Questions de violences » (742 élèves : 358 filles, 384 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	534	74,17%	168	23,33%	18	2,50%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	656	90,86%			66	9,14%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	626	86,82%			95	13,18%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	578	80,17%			143	19,83%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,05					

5. Déroulement

a. Marseille

<u>« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »</u>

Collège Jean Giono

Nous avons rencontré sept classes de niveau 5ème. De façon générale, les classes se sont montrées intéressées et participatives. Dans l'une d'elles, des problèmes techniques sont venus perturber le début de l'intervention puisque nous avons dû changer plusieurs fois de salle (avant l'arrivée des élèves) avant d'en trouver une dans laquelle le matériel fonctionne.

Comme à chacune de nos interventions, nous consacrons un peu de temps pour nous présenter avant de traiter la thématique elle-même.

Dans toutes les classes, nous avons expliqué la liberté d'expression et ses limites, notamment les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. Nous avons distingué cette dernière notion de la discrimination, et nous avons souvent détaillé les différences entre origine, nationalité et religion. Nous avons également abordé l'interdiction des propos homophobes et profité de ces échanges pour exposer les différentes orientations sexuelles reconnues par la loi.

Avant d'amorcer la thématique retenue par l'établissement, avec chaque classe, nous avons abordé certaines notions annexes selon les questions des collégiens. Il est à noter que, dans de nombreuses classes, ils nous ont fait part de leurs inquiétudes liées au coronavirus, alors même que l'école n'était pas encore concernée par une fermeture.

D'abord, nous avons exposé quelques notions sur l'évolution du principe d'égalité suite aux interrogations des élèves.

Pour les collégiens, le site internet de notre outil, ici proposé avec un diaporama Powerpoint, présente d'abord des images illustrant des personnes dans leur vie quotidienne : le but est de leur faire deviner le métier, le sport ou l'activité que la personne exerce.
Ainsi, en nous appuyant sur leurs représentations et leurs propos, nous les amenons à développer leur esprit critique et à remettre en cause certaines idées reçues.
Les réactions des élèves nous ont conduits à définir l'infraction que constitue la discrimination, ainsi que son champ et ses critères d'application. Ils ont aussi évoqué les inégalités salariales, tout comme les représentations de genre sur les activités sportives ou professionnelles.
De fait, il nous est apparu que la grande majorité d'entre eux déconstruisent d'eux-mêmes les clichés, et vont même parfois au-delà, comme lorsque certains ont parlé du marketing genré et cité

en exemple les rasoirs, dont le prix de vente est plus ou moins élevé selon leur couleur et le public visé.

Lorsque nous avons diffusé l'image d'un assistant maternel, dans quelques classes plusieurs jeunes ont confondu cette profession avec celle d'assistant social. Nous avons donc distingué ces deux fonctions et déconstruit certains clichés, comme le fait que les assistants sociaux seraient « les personnes qui retirent les enfants à leurs parents. » Nous avons alors abordé le système de protection de l'enfance. Nous avons détaillé également la notion d'autorité parentale, tout comme les mécanismes que l'Etat prévoit en cas de défaillance de celle-ci, notamment en cas de maltraitance. Cela implique, de fait, de prendre un temps pour définir les différentes réalités que recouvre « la » maltraitance.

L'ensemble des informations données et nos échanges ont amené les collégiens à nous interroger sur les modalités d'application de la loi pénale. En effet, le thème de la justice pénale captive particulièrement les jeunes. Nous avons donc présenté rapidement le droit commun applicable, et insisté sur les adaptations de la justice lorsqu'elle s'applique à des mineurs. A ce sujet, beaucoup étaient surpris d'apprendre qu'ils sont déjà pénalement responsables de leurs actes. Là aussi, un travail contre les représentations s'est avéré nécessaire, car ils « connaissent » mieux le modèle judiciaire anglo-saxon que français, ou en tout cas ils y font plus facilement référence. A titre d'exemple, ils nous ont interrogés sur les « mandats de perquisition » et sur la « caution ». Ils semblaient également déçus du fait qu'il n'y a pas de possibilité d'interjeter « Objection, votre honneur ! » lors d'une audience pénale en France, et que le Président du Tribunal n'a pas de « marteau » afin d'exercer son pouvoir de police à l'audience. De même, nous avons rétabli certaines vérités sur la vie en prison.

En fonction des questions et des thèmes abordés, nous sommes revenus sur le principe d'égalité entre homme et femme, et nous avons expliqué l'évolution des droits des femmes ainsi que le principe d'égalité plus globalement, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.

Un retour sur la discrimination a été fait, permettant de nous assurer de leur bonne compréhension et capacité de restitution.

Il reste que nous nous sommes particulièrement attardés sur la notion de consentement, avant d'envisager les violences sexuelles telles que le viol et l'agression sexuelle. Cette dernière a dû être distinguée du harcèlement sexuel, de même que les notions d'identité et d'orientation sexuelles qui étaient très confuses pour les élèves. Nous avons aussi distingué l'homosexualité du transsexualisme.
Un temps a été pris afin d'aborder la situation de la victime : les personnes ressources auxquelles elle pouvait s'adresser, les accompagnements éventuels ainsi que les suites judiciaires possibles et sa place au sein de celles-ci.

Par ailleurs, nous avons défini la majorité sexuelle, le droit à l'avortement et celui à la procréation médicale assistée. Dans la continuité de nos propos et suite aux remarques des élèves, nous avons évoqué les infractions dites « pédophiles ».

Le support interactif en ligne, accessible via le site internet de l'ADEJ « egalite.adej.org », permet aux collégiens, entre autres, d'y retourner ultérieurement.

Collège Massenet

Nous avons rencontré six classes de niveau 6ème ainsi qu'un groupe de la classe relais. Comme à chacune de nos venues, nous avons été très bien accueillis par l'ensemble de l'équipe éducative.

Malgré le mouvement de grève des enseignants, Mme Chartrain a mobilisé au mieux les élèves et introduit toutes nos interventions. De façon générale, les classes se sont montrées intéressées et

participatives même si certaines étaient plus dissipées que d'autres, et plus particulièrement deux d'entre elles où les élèves avaient du mal à s'écouter les uns les autres.

En introduction, avant d'amorcer la thématique retenue par l'établissement avec chaque classe, nous avons abordé des notions annexes selon leurs questionnements.

L'actualité « gilets jaunes » et la question des violences policières se sont imposées lors de plusieurs de nos échanges. Suite à quelques réactions, dans le cadre de petites mises en situation, une digression, parfois importante selon la classe, a dû être faite afin de distinguer la vengeance de la légitime défense telle que strictement encadrée par la loi. En effet, comme c'est souvent le cas, beaucoup pensaient, à tort, que la légitime défense équivalait à la « loi du talion ».

Par ailleurs, nous avons défini la liberté d'expression et présenté ses limites. Ainsi, les interdictions relatives aux injures, menaces, propos sexistes et racistes ont toutes été envisagées. Dans la continuité de ces propos, nous avons également précisé ce que recouvrent le principe de laïcité et la liberté de culte.

En ce qui concerne le contenu du support, en fonction des questions et des thèmes abordés, nous sommes revenus sur le principe d'égalité entre homme et femme, et avons expliqué l'évolution des droits des femmes et le principe d'égalité plus globalement, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.

Ainsi, en nous appuyant sur les représentations et les propos des jeunes, nous les amenons à développer leur esprit critique et à remettre en cause certaines idées reçues.

Ici, leurs réactions nous ont conduits à définir l'infraction que constitue la discrimination, ainsi que son champ et ses critères d'application. Les inégalités salariales ont aussi été évoquées par les élèves, tout comme les représentations de genre sur les activités sportives ou professionnelles. A cette occasion, nous nous sommes attardés sur l'interdiction des propos homophobes. Certains élèves avaient du mal à comprendre la légalisation du mariage pour tous. D'autres nous ont également interrogés sur la possibilité pour les couples homosexuels de fonder une famille (GPA, adoption…). Suite à ces explications, il est apparu parfois nécessaire de faire la distinction entre l'avortement et l'accouchement sous X.

Dans une des classes, en traitant l'image illustrant une femme militaire, les élèves nous ont questionnés sur le recensement et la journée Défense et citoyenneté, mais également sur l'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi).

Lors de notre dernière intervention, les élèves nous ont aussi questionnés sur la notion d'autorité parentale et les cas de maltraitance. A cette occasion, un jeune nous a fait part de sa situation personnelle en nous indiquant être suivi par un juge des enfants et un éducateur. Un temps a été pris pour envisager les règles entourant la protection de l'enfance, les personnes ressources, les types d'accompagnements possibles ainsi que la prise en charge judiciaire de chaque situation.

Par ailleurs, au regard de leurs remarques, nous avons défini la majorité sexuelle.

Enfin, comme toujours, le thème de la justice pénale captive particulièrement les jeunes, qui ont exprimé beaucoup d'interrogations. Nous avons donc rapidement présenté le droit commun applicable et insisté sur les adaptations de la justice lorsqu'elle s'applique à des mineurs.

Au terme de ces échanges très intéressants, il ressort que la majorité des élèves dénoncent les clichés, et ont bien conscience que l'évolution des mentalités joue un rôle important dans le respect des droits.

Collège Louis Pasteur

Nous avons rencontré les classes de niveau 4ème. Nos interventions se sont inscrites dans le cadre du projet « La place de la femme dans la société » mis en place par le collège.

Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Les élèves se sont montrés réceptifs et participatifs, ce qui a donné lieu à des échanges intéressants. Dans certaines classes, nous avons pu observer qu'ils prenaient des notes, et nous avons alors indiqué qu'ils pouvaient retrouver les informations et cet outil interactif via le site internet de l'ADEJ « egalite.adej.org ».

Au cours de nos échanges sur la représentation de genre, nous nous sommes souvent attardés sur l'homosexualité et l'interdiction des propos homophobes. En effet, en se basant sur l'exemple du danseur, certains élèves estimaient qu'un homme qui pratique la danse classique est forcément homosexuel. De même, en revenant sur l'évolution des droits de la femme, nous avons envisagé l'égalité salariale et la parité politique, ainsi que les discriminations liées au sexe ou à l'état de grossesse. Ici aussi, les élèves nous ont souvent interrogés sur la possibilité pour une femme d'être Présidente de la République en France.

A cette occasion, dans deux classes, un débat intéressant s'est instauré autour de l'égalité des chances. En effet, certains élèves estimaient qu'il y a une corrélation entre la richesse et le niveau d'études, et, ainsi, l'accès à de hautes fonctions. Pour d'autres, « si on a les capacités et qu'on veut faire un métier, on peut s'en donner les moyens sans forcément faire de grandes études ».

Enfin, dans toutes les classes, suite aux informations données, les élèves nous ont questionnés sur l'application de la loi pénale. C'est pourquoi, afin de dissiper les confusions, nous avons différencié la responsabilité civile et la responsabilité pénale, ainsi que la peine d'amende et le paiement des dommages et intérêts à la victime. Cela nous a amenés à évoquer le système de la solidarité nationale.

Au terme de ces échanges, il semble que l'intervention a atteint ses objectifs.

Collège Auguste Renoir

L'action s'est déroulée dans le cadre de l'option « Création de mini-entreprise ». Les élèves de 3ème, très participatifs et intéressés par l'intervention, se sont montrés dynamiques et particulièrement drôles. Ils nous ont notamment questionnés sur la différence entre le racisme et la discrimination, le monothéisme et le polythéisme, ou encore la responsabilité pénale d'une personne morale ou physique. Nous leur avons expliqué la notion de droit au mariage ainsi que l'évolution des droits des hommes et des femmes tendant vers plus d'égalité.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Collège Edouard Manet

Nous avons rencontré des classes de niveau 4ème et 3ème.

Dans une classe, l'intervention a été animée classiquement, comme le décrit la première partie de ce rapport. Comme souvent lors de nos actions, nous avons défini la liberté d'expression et ses limites, notamment l'interdiction de menacer, d'insulter ou de tenir des propos racistes. Bien que très calmes, certains garçons de la classe revendiquant leur « droit à la grève de la parole » pour ne pas participer, l'ensemble des élèves est resté à l'écoute de l'animation.
En abordant la scène 2 de la BD traitant du consentement, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle, puis défini le cadre de la majorité sexuelle en France.

Au cours de l'intervention, en citant des exemples de sanctions, nous avons traité des particularités de la justice pénale des mineurs, les garçons jusque-là mutiques en profitant pour poser des questions.

Dans une autre classe, **l'**intervention a été plus difficile. Suite à l'annonce par l'équipe éducative de notre venue, une grande partie des élèves étaient absents, au grand dam des enseignants. Les jeunes présents n'étaient eux-mêmes pas motivés et ont commencé à exprimer leur mécontentement avant même que nous nous présentions.
Malgré tous les efforts des professeurs pour cadrer la classe, faisant très régulièrement des rappels à l'ordre, le groupe s'est divisé en deux. Une partie essayait de suivre l'intervention et l'autre prenait toute la place, notamment pour discuter du dernier modèle d'iPhone ou des techniques de maquillage. Il fut très compliqué d'avancer et nous n'avons pu traiter que la première scène de la bande dessinée.
En abordant les notions liées au thème, nous sommes revenus sur l'esclavage et avons dû distinguer cette notion du génocide et, de manière très surprenante, de l'obligation scolaire.
Lorsque nous avons rappelé l'interdiction de tenir des propos racistes et défini les critères, nous avons exposé le principe de laïcité. Les élèves étaient particulièrement mécontents qu'un de leurs camarades portant une chaîne de cou avec un signe religieux non ostentatoire ne soit pas sanctionné, alors qu'un autre camarade avec un signe ostentatoire et particulièrement visible l'a été.
En citant des exemples de sanctions, nous avons expliqué les principes de la justice pénale. Les jeunes nous ont interrogés sur les conditions du port d'arme et sur les violences policières.

Nous avons également rencontré trois classes de 3ème. Dans l'ensemble, elles semblaient intéressées par les différentes actions. Cependant, il est regrettable que généralement, la moitié d'entre elles avaient déjà assisté aux interventions en 2019 avant le premier confinement. Toutefois, les jeunes sont restés à l'écoute et ont posé beaucoup de questions, notamment sur la justice pénale des mineurs. Nous avons détaillé la liberté conditionnelle, la détention provisoire, le trafic de stupéfiant ainsi que le rôle éducatif de la justice pénale des mineurs. Lors de la première scène de la BD, les élèves ont exprimé certains préjugés sur la place respective des hommes et des femmes au travail, nous avons donc passé un peu de temps à déconstruire les clichés.

Dans un autre groupe, les élèves se sont montrés peu attentifs. Ils étaient très passifs, avec une faible participation. De ce fait, toute la BD a pu être étudiée, alors même que l'exercice incendie de l'établissement a eu lieu au milieu de l'intervention.

Une classe a été particulièrement intéressée par l'action. Bien qu'ils étaient parfois agités, et qu'il fallait les reprendre, les collégiens ont posé beaucoup de questions, et ont été dynamiques et à l'écoute. Toutefois, l'intervention a duré environ 1h30 car ils sont arrivés en retard et la récréation a eu lieu au milieu de l'intervention.

Collège André Chénier

Au collège André Chénier, nous avons rencontré six classes de 5ème. Dans l'ensemble elles étaient attentives, dynamiques et participatives. Toutefois, les élèves nous ont fait part de nombreux préjugés sur les métiers exercés par les hommes ou les femmes. Il a donc souvent fallu déconstruire les clichés.

Les élèves d'une classe nous ont interrogés plus longuement sur la laïcité, notamment sur l'interdiction du port de signe religieux à l'école. Nous avons également expliqué la différence entre les écoles publiques et privées à propos des signes ostentatoires religieux. Nous avons aussi passé du temps, lors de l'introduction, sur le droit à l'image. En effet, ils ont posé beaucoup de questions, en particulier sur l'envoi de photos dénudées, et sur le cyber harcèlement. Certains estimaient qu'il s'agit de la responsabilité de la personne qui a envoyé une photo dénudée, si la photo tourne dans le collège. Ainsi, nous avons dû expliquer l'interdiction de diffusion d'image

sans l'accord de la personne concernée. Il serait peut être intéressant pour cette classe de programmer l'intervention « Droit et Internet », ce qui permettrait aux élèves de mieux comprendre les droits et interdictions sur internet, un élément qui n'est pas acquis pour eux. Lors de la scène 4, ils ont fortement réagi sur la tenue adaptée et, en partageant des anecdotes, ont posé des questions sur la tenue à porter au collège ou au lycée.

Une autre classe a été très participative et avait de nombreuses questions à poser. Avec le quart d'heure lecture, la totalité de la BD n'a pas pu être abordée, mais les messages principaux sont passés.

Dans deux autres 5ème, les jeunes ont été calmes et participatifs. Les élèves ont régulièrement partagé des anecdotes plus ou moins en lien avec le thème. La justice pénale des mineurs a été étudiée.

Dans une autre classe, toutes les notions ont pu être abordées. Lors de l'introduction, les élèves étaient très intéressés par les différents crimes, et comment passer entre les mailles du filet de la justice. Il a tout de même fallu les reprendre, car ils ne cessaient de donner des exemples de meurtres. Ils nous ont également interrogés sur l'application de la loi aux politiciens, partageant quelques exemples tels que l'affaire des emplois fictifs avec François Fillon. Nous avons dû expliquer que les politiciens n'étaient pas au-dessus de la loi, et que leur responsabilité pouvait être mise en jeu.
A propos de la scène 1, la classe avait un peu de mal à comprendre la notion d'esclavage moderne. Certains disaient ne pas comprendre pourquoi les personnes réduites à l'esclavage ne s'échappaient pas. Il a donc fallu déconstruire les préjugés. Lors de la scène 6, ils ont posé beaucoup de questions sur le harcèlement au collège, et notamment sur la responsabilité des professeurs. Ils nous ont également interrogés sur la laïcité à l'école. Ils pensaient que les professeurs avaient le droit de porter des signes religieux : nous avons donc bien détaillé tous les éléments que contient la notion de laïcité. Bien qu'ils soient intéressés et participatifs, ils avaient tendance à se dissiper pour parler entre eux, il a donc fallu les reprendre à plusieurs reprises.

Enfin, une dernière classe s'est montrée très participative, les jeunes ont posé énormément de questions lors de l'introduction. La BD n'a pas pu être étudiée dans son intégralité. Ils se sont particulièrement intéressés aux stupéfiants et aux sanctions liées à ce trafic. Nous leur avons expliqué tout le mécanisme de la justice pénale des mineurs.

Collège du Roy d'Espagne

Nous sommes intervenus auprès des six classes de 4ème de l'établissement.
Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées comme le décrit la première partie de ce rapport. Comme souvent lors de nos interventions nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (essentiellement interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes). Nous avons également distingué le racisme de la discrimination.

Lorsque nous avons abordé la première scène de la BD, nous sommes revenus sur le principe d'égalité et son application. A cette occasion, nous avons traité de l'évolution du droit des femmes, notamment le droit à l'avortement. Nous avons aussi expliqué l'accouchement sous X et avons présenté les conditions pour se marier. Dans une classe, un élève a fait un parallèle entre les mariages forcés et les mariages fortement arrangés dans certaines familles royales. Nous avons alors expliqué que le fondement de toute relation, amicale, amoureuse ou ici le mariage, est le consentement.

Lorsque nous avons détaillé la seconde scène de la BD, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle et défini la majorité sexuelle. Ici, dans plusieurs classes, des élèves ont réagi sur différents thèmes. En premier lieu, nous avons dû indiquer que la zoophilie était interdite. De même nous avons rappelé que les contenus pornographiques sont interdits aux mineurs pour les

protéger et ne reflètent pas la réalité. Par ailleurs, nous avons expliqué ce qu'était l'inceste et ses sanctions.
Toujours sur la thématique des relations sexuelles, si les jeunes ont bien compris qu'elles n'étaient possibles que s'il y avait consentement, dans une classe un élève nous a demandé ce que risquait une personne qui accusait un partenaire de viol, après une relation consentie. Nous avons alors défini ce qu'étaient les dénonciations calomnieuses.

Probablement en réaction à l'actualité concernant l'ancien ministre Benjamin GRIVEAUX, au moment de notre intervention, nous avons été interrogés sur les « nudes » (des images intimes parfois partagées au sein d'un couple et qui peuvent ensuite être diffusées à des personnes qui n'en étaient pas destinataires). Nous avons expliqué les sanctions du « revenge porn » et rappelé que si les victimes sont mineures, cela peut être qualifié de détention et diffusion d'images pédopornographiques.

En abordant la 4ème scène de la bande dessinée, au-delà de ce que nous traitons habituellement, nous avons été interrogés sur ce que la loi prévoit, concernant les tenues vestimentaires dans la rue. Nous avons alors rappelé l'obligation de porter une tenue et que le nudisme n'était autorisé que dans des lieux dédiés.

Au cours de nos échanges, dans une classe, un jeune nous a interpelés pour nous dire qu'il avait filmé une vidéo de bagarre, l'avait postée sur internet et qu'en moins de 24 heures elle avait été supprimée. Il s'inquiétait des éventuelles sanctions. Nous avons alors exposé celles-ci et abordé l'interdiction de la diffusion d'images de violence ainsi que la non assistance à personne en danger.

Collège Ruissatel

Nous avons animé ce support auprès des 4 classes de niveau 4ème. Dans l'ensemble, les interventions et les échanges avec les élèves se sont bien déroulés. Nous regrettons cependant l'absence d'implication de certains professeurs, qui a souvent induit une réorganisation des classes au dernier moment. La majorité des professeurs avait oublié nos interventions malgré les multiples rappels de la CPE. Dans une classe, nous avons démarré l'intervention avec une demi-heure de retard, le temps de retrouver les élèves et de les regrouper. Pour une autre intervention, l'enseignant ayant oublié, avait emmené les élèves au gymnase, nous avons alors interverti les classes, ce qui a perturbé l'organisation des cours des autres enseignants.

De manière générale, avec l'ensemble des classes, nous avons abordé les notions essentielles liées à cette thématique, tout en développant des notions connexes selon les questionnements des élèves.

En introduction, comme c'est souvent le cas, nous avons défini la liberté d'expression et exposé ses limites. A cette occasion, il a été nécessaire de faire un point sur le principe de laïcité. Pour de nombreux jeunes, la laïcité constitue une limite à la liberté d'expression : « on n'a pas le droit de juger une religion », « on n'est pas obligé de se moquer d'une religion ». Nous avons par ailleurs remarqué qu'ils avaient comme une crainte à évoquer le drame vécu par Samuel Patty. Afin de dissiper toute confusion dans leur esprit et tout amalgame, nous avons pris le temps d'éclaircir ces notions et leur application dans notre Etat de droit.

De même, nous avons relevé qu'ils étaient très intéressés par le rôle du Président de la République et surtout par son statut et sa responsabilité pénale.

En traitant l'égalité fille-garçon, les élèves disaient que certains secteurs d'activités sont encore assez fermés aux femmes. Par exemple, « les femmes ne peuvent pas intégrer le RAID » ou encore dans le domaine militaire « parce qu'avant, ce sont les hommes qui allaient à la guerre ».

D'ailleurs dans une classe, notamment en traitant la saynète 4, les jeunes ont évoqué un problème avec un professeur de sport qui ignore les filles lors des cours d'EPS, notamment lorsqu'ils jouent au football. Selon eux, le professeur aurait un discours assez misogyne et tiendrait des propos sexistes. Nous avons eu du mal à sortir de ce sujet, car ils tenaient vraiment à dénoncer ces faits et avaient besoin d'en parler. Avec le professeur présent, nous leur avons conseillé d'en parler avec le professeur principal. De notre côté, comme indiqué aux élèves, nous avons fait remonter l'information à la CPE. Cette dernière avait connaissance du problème, et, ayant reçu certains parents à ce sujet, les avait invités à se plaindre auprès de la direction.

Concernant la saynète 2, nous avons expliqué la notion de consentement et, dans une classe, il a fallu insister particulièrement sur ce point. Ensuite, nous avons distingué l'agression sexuelle du viol avant de définir la majorité sexuelle.
Lors de ces échanges, un jeune a cité le concept de « friend zone » et estimait que « la majorité des scènes de la BD, c'est de la friend zone » (relation où l'un souhaiterait entretenir de l'amitié et où l'autre souhaiterait une relation plus amoureuse).

De même, nous avons évoqué l'avortement, suite à la question d'un jeune : « Une mineure pourrait avorter sans que ses parents le sachent ? ». A cette occasion, nous avons défini la notion d'autorité parentale. Dans certaines classes, nous avons développé plus longuement les règles entourant la protection de l'enfance (abandon d'enfant…).
Dans la continuité de ces échanges, nous avons également défini le mariage blanc et ses conséquences.

Enfin, dans la majorité des classes, nous avons présenté les principes de la justice pénale des mineurs. Les jeunes ont parfois cité les violences policières et le débat d'actualité sur l'article 24 de la loi dite « Sécurité globale ».

« Questions de violences »

Collège Germaine Tillion

Dans l'ensemble, les collégiens ont fait preuve de maturité dans leurs réflexions et surtout d'un grand intérêt pour l'intervention. Ils se sont montrés très participatifs et dynamiques.

Pour une classe, à la première heure de l'intervention, aucun professeur n'était présent, en raison d'arrêt maladie. Toutefois, l'intervention s'est extrêmement bien passée. La classe était calme et à l'écoute. Les élèves étaient intéressés par les différentes vidéos et nous ont beaucoup interrogés, notamment sur le meurtre, l'homicide involontaire et le casier judiciaire. Lors de la diffusion de la vidéo de la bagarre, ils n'ont pas manifesté d'intérêt particulier et ont très vite compris que ce comportement était interdit par la loi.

S'agissant de la deuxième classe, il n'y avait pas non plus d'accompagnateur lors de la première heure. La classe était dynamique, nos échanges ont été riches. Les collégiens ayant posé de nombreuses questions, nous n'avons pas eu le temps de diffuser la troisième vidéo sur le vol. A propos de la vidéo sur la bagarre, les élèves ont eu des réactions différentes en comparaison aux autres classes. Selon quelques-uns, la réputation est en jeu lors d'une altercation, sous-entendant « qu'il ne faut pas perdre la face ». Nous nous sommes longuement attardés sur ce point pour leur exposer les conséquences judiciaires de la violence, mais aussi les conséquences physiques (ils n'avaient pas conscience que dans certains cas, elle pouvait entraîner la mort). Ils avaient également un peu de mal à comprendre la notion de majorité sexuelle, il a donc fallu bien définir ce concept et le différencier du consentement.

Les élèves de la troisième classe étaient également dynamiques et posaient beaucoup de questions. Ils semblaient très intéressés par l'intervention et faisaient souvent des blagues. Les vidéos de la bagarre et de l'agression sexuelle ont pu être étudiées, mais nous n'avions pas le

temps de présenter celle du vol. Les jeunes n'ont pas montré d'intérêt particulier pour les violences au collège, mais ils se sont davantage intéressés aux notions de consentement et de majorité sexuelle. L'action s'est déroulée telle que décrite précédemment dans le déroulement type.

Dans une autre classe, les élèves se sont montrés dynamiques et participatifs. Ils partageaient souvent des anecdotes, qui n'étaient pas toujours en rapport avec la discussion. Lors de l'introduction, ils nous ont notamment questionnés sur la protection des femmes enceintes.
Après la diffusion de la vidéo sur la bagarre, nous avons passé beaucoup de temps à parler des violences au collège. Selon certains élèves, il s'agissait de la suite logique après une dispute. Nous avons donc exposé les conséquences juridiques et physiques qu'entraînent les violences. Nous avons également détaillé la justice pénale des mineurs. Les jeunes nous ont interrogés sur le harcèlement, le cyber harcèlement, l'usurpation d'identité, les appels malveillants, la légitime défense ou encore les violences des parents sur les enfants. Ils voulaient par exemple savoir si les enfants pouvaient porter plainte contre leurs parents, et, dans ce cas, ce qui leur arriverait par la suite. Ils se sont aussi attardés sur la notion de viol et d'agression sexuelle. La professeure d'histoire nous a questionnés sur la correctionnalisation des viols, que nous avons expliquée. A la fin de l'intervention, elle a diffusé une vidéo sur le consentement.
A la fin de l'heure, une élève est venue nous trouver pour obtenir plus de détails sur la notion de viol. Elle nous a demandé s'il était possible d'échapper à la prison lorsque toutes les preuves étaient réunies. Après lui avoir répondu, elle nous a confié avoir été victime de viol par son père de ses 6 à 11 ans. Nous nous sommes assurés qu'elle avait toute l'aide dont elle avait besoin.

Enfin, concernant la dernière classe, les élèves se sont montrés participatifs. Au cours de l'introduction, l'un d'eux a affirmé qu'une insulte envers un dieu était une limite à la liberté d'expression. Nous avons alors exposé les notions de liberté d'expression, de liberté de religion ainsi que la possibilité, en France, de critiquer une religion.
Par la suite, nous avons diffusé deux vidéos : l'une relative à la bagarre et l'autre à l'agression sexuelle.
A propos de la première vidéo, seuls 4 élèves sur 26 approuvaient le recours à la violence lorsqu'une fille, ayant un grand frère, sort avec un garçon. Face à cette situation, nous avons tenté d'obtenir des explications. Il en est ressorti quelques idées reçues, notamment celle suivant laquelle l'origine de la fille permet de se positionner, de questionner la fille de telle origine pour savoir si elle a, ou non, un grand frère. En outre, nous avons insisté sur la distinction qui existe entre les règles de droit qui s'appliquent à tous et les coutumes et les croyances qui sont propres à chaque personne. Enfin, nous avons traité des conséquences qu'engendrent les violences, tant sur le plan physique, psychologique que juridique. Les jeunes se sont montrés surpris lorsque nous avons évoqué les peines encourues pour des insultes mais aussi pour les violences, particulièrement lorsque nous avons évoqué les peines d'emprisonnement. Nous avons détaillé l'ensemble des sanctions encourues par les auteurs, les complices ainsi que les personnes qui diffusent les images de violences et celles qui s'abstiennent d'agir. Enfin, nous avons traité de la justice pénale des mineurs.

Concernant la seconde vidéo, les élèves étaient unanimes lorsqu'il s'agissait de condamner le comportement d'un jeune homme auteur d'agression sexuelle. Ils avaient des connaissances claires sur les notions de viol et d'agression sexuelle. Nous avons également évoqué la majorité sexuelle, ainsi que l'atteinte sexuelle sur un mineur de moins de 15 ans.
L'échange fut riche, ce qui ne nous a pas donné assez de temps pour diffuser la troisième vidéo relative au vol.

Collège Louise Michel

Dans une classe, les élèves ont été participatifs et se sont intéressés à l'intervention. Après la diffusion de la première vidéo, ils ont fortement réagi. La plupart de la classe expliquait que la réputation de la fille était en jeu et que, de ce fait, la violence était nécessaire. Selon eux, il s'agit avant tout de respect. Nous avons donc passé beaucoup de temps à détailler la conséquence des

violences, ainsi que le rôle de l'autorité parentale. En effet, ils avaient tendance à croire que le grand frère avait un rôle similaire à celui des parents. Ils nous ont beaucoup interrogés sur la légitime défense. Puis nous avons présenté la justice pénale des mineurs, ce qui a provoqué de nombreuses questions, notamment sur la vie carcérale.
Au vu du temps passé sur la violence, la vidéo sur l'agression sexuelle n'a pas pu être diffusée. Cependant, nous avons montré la vidéo sur le vol, ce qui a entraîné là encore de nombreuses questions, notamment sur la notion de « balance ».
La classe de 3ème 7 a paru beaucoup plus intéressée par l'intervention sur les violences que celle sur le droit et internet. Dans l'ensemble, ils sont restés calmes et dynamiques.

Concernant la deuxième classe, les élèves étaient agités et se déconcentraient très rapidement. Ils partageaient beaucoup d'anecdotes plus ou moins en rapport avec l'intervention. Ils ont eu des difficultés à comprendre la notion de majorité sexuelle, et nous avons souvent dû répéter les explications.
Deux vidéos ont pu être analysées, celles de la bagarre et de l'agression sexuelle. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier la vidéo du vol. Au vu des questions, lors de l'action, nous sommes revenus sur les notions d'autorité parentale, d'interdiction de la polygamie, de légitime défense ainsi que sur la justice pénale des mineurs.

Collège Jean Giono

Dans ce collège, une partie des interventions a eu lieu dans le cadre des actions éducatives du Conseil Départemental, et l'autre en convention. Pour plus de facilité et de compréhension, le bilan se retrouve dans les deux parties.

Les interventions se sont bien déroulées, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.
Dans les deux classes, nous avons eu le temps de traiter les trois vidéos.
Lors de l'introduction, en envisageant le principe d'égalité, nous avons abordé l'articulation entre les libertés individuelles et collectives. Afin de compléter nos propos, il a été nécessaire d'expliquer le système de solidarité nationale et ainsi, le principe de Fraternité.

Concernant la vidéo sur la bagarre, nous avons fait un point sur l'autorité parentale et la place des grands frères et sœurs, notamment en réaction aux propos d'un jeune : « Le grand frère, il aurait dû frapper sa sœur au lieu du petit copain ! »
Afin de traiter la responsabilité des co-auteurs, nous avons envisagé la notion de complicité et les autres circonstances aggravantes (en réunion, violences avec arme…).

Nous avons ensuite présenté les principes de la justice pénale des mineurs, et insisté sur le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Suite aux interrogations des élèves, nous avons fait la distinction avec la prise en charge d'un mineur dans le cadre de la protection de l'enfance, et nous avons également indiqué que les maisons de corrections n'existent plus.
En détaillant les différentes peines encourues, un jeune est revenu avec insistance sur la peine de mort et avait du mal à admettre qu'elle soit abolie.
De même, nous avons expliqué la différence entre les dommages et intérêts et la peine d'amende, tout en précisant le principe de réparation.

Concernant la vidéo illustrant l'agression sexuelle, nous avons abordé les notions essentielles liées aux violences sexuelles. Nous avons par ailleurs défini la notion de majorité sexuelle, et comme souvent, certains élèves pensaient qu'il existait une règle encadrant l'écart d'âge entre les partenaires. Nous avons aussi évoqué les violences conjugales ainsi que la détention et la diffusion d'images pédopornographiques, et plus précisément les photos dites de « nudes ».

« Droit et Internet »

Collège Louise Michel

Les élèves rencontrés ont été participatifs, mais aussi dissipés, il fallait souvent les reprendre. Quatre élèves étaient très agités au fond de la classe, faisant perdre du temps à l'intervention. Les élèves semblaient plus intéressés par d'autres questions que celles des droits sur internet. Ils nous ont notamment questionnés sur la Corée du Nord car ils ne connaissaient pas ce pays. Dès lors, nous avons expliqué le principe d'une dictature. Ils ont également posé de nombreuses questions sur la justice pénale des mineurs. Ils s'interrogeaient aussi sur la possibilité de voler un téléphone sans qu'il soit localisé. Toutefois, l'intervention « Droit et internet » a pu être travaillée dans son intégralité.

Collège Edouard Manet

Au collège Edouard Manet, nous avons rencontré trois classes de 4ème. Dans l'ensemble, elles étaient intéressées par les différentes actions. Cependant, il est regrettable que généralement, la moitié des classes avaient déjà assisté aux interventions en 2019 avant le premier confinement.

Pour la première classe, le module s'est bien déroulé. Les élèves, en particulier les garçons, ont été très participatifs et dynamiques lors de l'intervention.

Un autre groupe était composé de seulement 16 élèves durant l'intervention, ce qui a permis à tous de s'exprimer. Ils ont été attentifs et intéressés. Ils ont notamment beaucoup interrogés sur le droit à l'image.

La dernière classe est restée attentive lors de l'intervention, bien que certains élèves l'avaient déjà vue l'année précédente, avant le premier confinement. Ils nous ont questionnés sur le trafic de stupéfiants. Ils pensaient que les « guetteurs » ne risquaient rien. Nous avons dû déconstruire les clichés et leur présenter toute la justice pénale des mineurs.

b. Bouches-du-Rhône

« Questions de violences »

Collège Jas de Bouffan d'Aix-en-Provence

Nous avons rencontré cinq classes de 4ème. Avec l'ensemble des groupes, les interventions se sont bien déroulées, les élèves étant participatifs et intéressés. Ils avaient d'ailleurs de bonnes connaissances générales. Nous avons animé les actions de façon classique, comme le décrit la première partie de ce rapport.

Comme souvent, nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, menacer ou tenir des propos racismes notamment). Nous avons également distingué le racisme de la discrimination.

Dans une classe, en citant un exemple d'obligation, nous avons abordé le recensement et la journée « défense et citoyenneté », bientôt remplacée par le Service National Universel.

En abordant la vidéo de la bagarre, nous sommes revenus sur le rôle des frères et sœurs et sur l'autorité parentale. En traitant cette dernière notion, nous avons expliqué le droit de correction. De même, nous avons différencié la vengeance de la légitime défense. Dans une classe, il nous a

fallu insister sur cette notion : il semble y avoir des problèmes entre élèves et pour eux un « mauvais » regard suffit à déclencher une bagarre.

Lorsque nous avons cité les sanctions prévues par la loi, les élèves ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice pénale des mineurs, la vie carcérale, les différentes formes de peine et le casier judiciaire.

Après avoir diffusé la vidéo sur l'agression sexuelle, nous avons expliqué la majorité sexuelle et distingué le viol de l'agression sexuelle.

Lorsque nous avons expliqué l'importance d'en parler à un adulte de confiance et la possibilité de déposer plainte, dans une classe, les élèves nous ont interrogés sur la manière de déposer plainte et le délai de prescription, notamment en cas de viol sur mineur.
A cette occasion, dans une classe, un élève nous a interrogés sur l'interdiction ou non de la prostitution, ne comprenant pas les personnes qui vendent leurs charmes sur le rond-point proche du collège.

Concernant la vidéo sur le vol, les élèves se sont montrés réceptifs aux notions abordées.
Dans une classe notamment, ils nous ont fait part d'un événement survenu au sein du collège. Un professeur a envoyé des photos dénudées à une élève, une plainte a été déposée et l'affaire était en cours. Les jeunes semblaient assez choqués par de tels événements et nous avons pris le temps d'expliquer les notions de consentement, de majorité sexuelle et de diffusion d'images pornographiques à des mineurs. L'infirmière de l'établissement, qui a assisté à l'intervention était déjà informée. De ce que nous en avons compris, le sujet reste assez sensible avec l'équipe du collège.

De même, dans une classe, à la fin d'une intervention, une jeune fille est venue nous parler de sa situation, qui semble correspondre à de la maltraitance. Nous l'avons signalé par la suite à l'infirmière de l'établissement.

Lors de la dernière journée d'intervention, nous avons rencontré deux classes.
Pour l'une d'elles, du fait du mouvement de grève des enseignants et malgré les efforts de rappel de l'infirmière, référente des actions, le groupe classe n'a été au complet qu'à la deuxième heure.

Pour l'autre groupe, l'action s'est particulièrement bien déroulée. Les élèves se sont montrés très intéressés et ont posé de nombreuses questions.
En envisageant le principe d'égalité, nous nous sommes attardés sur la notion de personnes vulnérables. Nous avons également expliqué la protection des mineurs non accompagnés.
Concernant le contenu de la thématique, nous avons défini la notion d'autorité parentale et ses contours, ainsi que les règles régissant la protection de l'enfance.
En envisageant les relations entre filles et les garçons, notamment à travers la vidéo relative à la bagarre, nous avons fait un point sur les violences conjugales, notamment sur personne vulnérable, une femme enceinte en l'occurrence. Dans la continuité des échanges, nous avons distingué le mariage civil du mariage religieux, et expliqué les conséquences du mariage forcé, blanc et gris.
Enfin, les élèves nous ont interrogés sur la majorité sexuelle et la corruption de mineur, en faisant référence à nouveau à l'affaire survenue au collège, un enseignant poursuivi pour avoir eu une relation avec une de ses élèves. Les jeunes ne comprenaient pas non plus pourquoi leur ancien professeur n'était pas en prison et se demandaient s'ils seraient tenus informés des suites données à cette affaire : « On pourra savoir ce qu'il a eu, le prof ? ». Nous avons alors expliqué qu'il y avait un temps judiciaire à respecter, notamment une phase d'enquête, et rappelé le principe de publicité des débats judiciaires.

A cette occasion, suite aux exemples de faits divers qu'ils ont cités, nous avons expliqué que dans certains cas, selon les circonstances de l'affaire et les preuves recueillies, les faits peuvent être requalifiés.

Collège Georges Brassens à Marignane

Nous avons été très bien accueillis par l'ensemble de l'équipe éducative.
Nous avons rencontré les 6 classes du niveau de 4ème. Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées, excepté dans une classe, où les élèves étaient dissipés et où il a fallu faire plusieurs rappels à l'ordre. L'attitude d'un certain nombre d'entre eux ne permettant pas la poursuite de l'intervention, nous avons conclu nos explications sur la dernière vidéo et mis fin à l'action une dizaine de minutes avant la fin.
Concernant les cinq autres classes, les élèves se sont montrés participatifs et intéressés, ce qui a donné lieu à des échanges pertinents. Nous avons animé les actions de façon classique, comme le décrit la première partie de ce rapport.

En introduction, avant d'amorcer la thématique, nous avons abordé certaines notions annexes selon leurs questionnements.
Comme souvent, nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, menacer ou tenir des propos racismes notamment). Nous avons également distingué le racisme de la discrimination.

Dans une classe, en citant un exemple de droit, une jeune nous a dit : « A 18 ans, on a la citoyenneté par ses parents ou parce qu'on est en France ? ». Partant de là, nous avons défini la notion de citoyenneté et exposé les différents modes d'acquisition de la nationalité française.
Toujours dans cette classe, suite aux remarques d'un jeune en lien avec l'actualité récente, nous avons rapidement abordé la question de la situation des migrants et des mineurs non accompagnés, et les conditions de vie en centre de rétention.
Par ailleurs, dans deux classes, nous avons été interrogés sur l'avortement, et notamment quand il s'agit d'une mineure.

Concernant la thématique, en abordant la vidéo de la bagarre, nous sommes revenus sur le rôle des frères et sœurs et sur l'autorité parentale. En traitant cette dernière notion, nous avons expliqué le droit de correction et les règles entourant la protection de l'enfance. Dans une classe, il a fallu insister sur ce sujet, notamment lorsqu'un jeune nous a dit : « C'est mieux de frapper, tu imprimes mieux ta bêtise, que de parler. » et poursuit en nous expliquant que lui, personnellement, comprend mieux quand son père le frappe.

Dans une autre classe, nous avons eu des questions sur la maltraitance et les moyens d'agir contre celle-ci. A cette occasion, un élève ne comprenait pas pourquoi il avait un suivi éducatif alors qu'il n'avait pas commis d'infraction. Nous avons alors pris le temps de distinguer les mesures prises dans le cadre d'une assistance éducative et dans le cadre pénal.
Dans la continuité de nos échanges, nous avons souvent été amenés à évoquer les violences conjugales. De même nous avons différencié la vengeance de la légitime défense.
Lorsque nous avons cité les sanctions prévues par la loi, les élèves ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice pénale des mineurs, la vie carcérale, les différentes formes de peine et le casier judiciaire. Dans une classe, suite aux remarques d'un jeune, un débat intéressant s'est instauré autour de la peine de mort, de la torture et la peine maximale en France, à savoir la réclusion criminelle à perpétuité.

Après avoir diffusé la vidéo sur l'agression sexuelle, nous avons défini et distingué le viol de l'agression sexuelle. Nous avons également envisagé les déviances sexuelles et plus particulièrement la pédophilie.
En évoquant ensuite la majorité sexuelle, un élève nous a demandé si le fait qu'un mineur ait une relation sexuelle avec une prostituée constituait une atteinte sexuelle sur mineur de moins de 15 ans.

Enfin, dans une classe, un échange enrichissant a eu lieu autour de l'égalité filles-garçons et de certains préjugés, concernant notamment la tenue vestimentaire.

Concernant la vidéo sur le vol, nous n'avons pas eu le temps de la traiter avec toutes les classes, mais les notions relatives à la complicité ou le fait de dénoncer certains comportements ont pu être abordés à travers les autres vidéos.

Collège Louis Philibert du Puy-Sainte-Réparade

Nous sommes intervenus auprès de l'ensemble des classes du niveau de 4ème. Nous avons été bien accueillis par l'équipe de l'établissement et notamment par Mme PEETERS, CPE du collège.

Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées et ont été animées comme le décrit la première partie de ce rapport.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons expliqué le principe de la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement). En détaillant les sanctions du racisme, nous avons distingué cette notion de la discrimination et du sexisme.

Avec la vidéo de la bagarre, nous avons clarifié la légitime défense et distingué celle-ci de la vengeance. De même, au vu des questions posées, nous avons fait une parenthèse sur le dépôt de plainte, que nous avons distingué de la main courante. Nous avons également abordé les différentes formes de sanction pénale, et nous avons différencié la peine de mort, abolie en 1981 en France, de la peine de prison à perpétuité. Nous avons détaillé les catégories d'infraction et les principes de la justice pénale des mineurs. De même, nous sommes revenus sur le port d'arme, la non dénonciation de crime, le casier judiciaire et les mesures de réinsertion pendant ou après la détention, en expliquant le rôle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Au cours des explications de cette vidéo, en abordant le cadre de l'autorité parentale et le rôle des frères et sœurs, les collégiens nous ont questionnés de manière plus large sur ce que l'on appelle la maltraitance et expliqué les mesures possibles pour protéger un enfant après un signalement, comme le placement en famille d'accueil, en Maison d'Enfant à Caractère Social. De même, nous avons été interrogés sur le droit de correction.

En traitant de la vidéo sur l'agression sexuelle, nous avons distingué cette notion du viol et rappelé l'importance d'en parler à un adulte de confiance. Les jeunes nous ont semblé avoir déjà été sensibilisés à ces questions. Nous avons également traité de la majorité sexuelle et des atteintes à la pudeur.

Lorsque nous avons diffusé la vidéo sur le vol, quelques-uns étaient étonnés d'apprendre que c'était le fait de voler qui était sanctionné, et que la sanction n'était pas en fonction de la valeur de l'objet : que ce soit un lingot d'or ou un stylo 4 couleurs, la sanction encourue est la même.

Dans quelques classes, plusieurs élèves ont eu du mal à distinguer les sanctions réellement encourues de celles qu'ils pouvaient voir à la télévision ou dans les médias. Nous avons alors pris un temps pour déconstruire ces clichés. De même, des jeunes avaient des difficultés à différencier la Loi de la morale.

Collège René Cassin à Tarascon

Nous avons animé cet outil auprès de collégiens de deux classes de 4ème. Les interventions se sont bien déroulées, même si dans la première classe, des élèves étaient plus dissipés et il a été souvent nécessaire de les rappeler à l'ordre. Cependant, à la fin de l'heure, ils sont venus nous dire qu'ils avaient apprécié l'intervention et avaient appris des choses.
De manière générale, les échanges ont été intéressants et les élèves ont posé de nombreuses questions assez pertinentes.

Lors de l'introduction, nous avons défini la liberté d'expression et détaillé ses limites. Les jeunes sont revenus sur Charlie Hebdo et les caricatures.
En traitant des obligations, un jeune nous a dit : « On est obligé d'avoir les papiers français ! ». Nous avons distingué le titre de séjour de la carte nationale d'identité, avant d'expliquer les modes d'acquisition de la nationalité française. Par ailleurs, suite aux remarques de certains qui semblaient viser des camarades de la classe, nous avons fait un point sur la situation des mineurs non accompagnés.

Ensuite, dans la continuité de nos échanges, les élèves sont revenus sur le débat d'actualité sur l'article 24 de la loi « Sécurité globale » et les violences policières.
A cette occasion, dès l'introduction, ils ont posé de nombreuses questions sur la justice pénale des mineurs, les différentes peines et leurs modalités d'application.

Concernant la vidéo 1 sur la bagarre, nous avons défini la notion d'autorité parentale et échangé sur le rôle des grands frères et sœurs. En rebondissant sur les propos des jeunes, il a été nécessaire de distinguer les valeurs morales, les règles religieuses et la loi.
Par exemple, nous avons distingué le mariage religieux du mariage civil, notamment lorsque des jeunes filles ont évoqué les règles de la communauté gitane.
De même, nous avons échangé sur la question de la réputation : « Il veut pas que sa sœur sorte avec le garçon, pour éviter une réputation ! ». Un autre jeune rebondit en disant : « Une réputation, ça peut venir d'une autre chose ».

Toujours sur ce thème, nous avons fait un point sur la maltraitance, les règles entourant la protection de l'enfance et les personnes ressources au sein de l'établissement scolaire.
A cette occasion, les jeunes nous ont interrogés sur l'adoption et la place des parents adoptifs si l'enfant ne veut pas les écouter.
Concernant les violences physiques, nous avons expliqué les sanctions encourues. Les jeunes nous ont alors questionnés sur les violences involontaires. En effet, une élève a évoqué le cas d'un jeune devenu handicapé après avoir joué avec son ami qui l'a poussé dans le Rhône.

Enfin, concernant la vidéo 2, nous avons défini et distingué le viol de l'agression sexuelle, avant d'envisager la notion de majorité sexuelle.

Collège Gabriel Péri à Gardanne

Nous avons animé cet outil auprès des 4 classes de niveau 4ème. Afin de préparer nos interventions, à la demande de l'établissement scolaire, nous avons rencontré l'équipe éducative en amont afin de leur présenter l'ADEJ et nos outils pédagogiques.
Nous avons été bien accueillis et les interventions se sont bien déroulées, et ce malgré un mouvement de grève, les élèves étant présents.
L'infirmière, et l'assistante sociale accompagnée d'une stagiaire, ont pu assister à une partie des interventions.
De manière générale, les jeunes se sont montrés intéressés et participatifs.

En introduction, nous avons à chaque fois défini la liberté d'expression et ses limites. Dans une classe, nous avons plus longuement développé nos propos sur la liberté de conscience et de culte et traité du principe de laïcité.
Les jeunes ont souvent évoqué la diffamation et l'atteinte à la vie privée, notamment à travers le droit à l'image. Ils avaient récemment étudié ces notions en cours.
Par ailleurs, dans une classe, ils nous ont beaucoup interrogés sur le rôle de la loi et son élaboration. Il serait opportun, ici, d'envisager l'outil « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés ».

En traitant la vidéo relative à la bagarre, nous avons défini la notion d'autorité parentale et le rôle des grands frères/sœurs. Pour certains d'entre eux, « les garçons protègent les filles ». Suite à certaines remarques de leur part, nous avons envisagé l'égalité filles-garçons et l'évolution des

droits de la femme. De même, certains estiment que le grand frère protège sa sœur d'une éventuelle « réputation » si elle sort avec un garçon. Pour un certain nombre de garçons, cet état d'esprit est plus présent à Marseille. Ils ajoutent : « Il y a que des voyous à Marseille ». Il a été nécessaire, ici, de déconstruire certains préjugés autour de Marseille.
Pour d'autres, une jeune fille ne doit pas avoir de rapport avec un garçon avant le mariage. Nous avons ainsi distingué les règles religieuses des règles de la loi, et donc le mariage civil du religieux.

Concernant la bagarre, nous avons envisagé la justice pénale de droit commun avant de détailler les spécificités de la justice pénale des mineurs. De nombreux élèves pensent que les parents sont responsables pénalement des faits commis par leur enfant. Nous avons ainsi expliqué les sanctions encourues et les circonstances aggravantes. De même, nous avons envisagé la captation et diffusion d'images de violences sur les réseaux sociaux.
A cette occasion, les jeunes ont évoqué la légitime défense et les cas d'homicides involontaires, notamment en cas d'accident de la circulation ou lorsqu'une personne suicidaire se jette sous les roues d'une voiture.

En traitant la légitime défense, dans toutes les classes, les élèves sont revenus sur l'affaire Jacqueline Sauvage et les violences conjugales, ainsi que sur la maltraitance envers les enfants. Nous avons pris le temps de répondre à leurs interrogations. Nous avons ensuite exposé les principes de la protection de l'enfance (intérêt supérieur de l'enfant, signalement, tiers digne de confiance…) et indiqué quelles étaient les personnes ressources au sein de l'établissement scolaire. Certains étaient surpris d'apprendre qu'un mineur peut porter plainte, accompagné d'une personne de confiance.

Concernant la vidéo relative à l'agression sexuelle, nous avons d'abord envisagé la notion de consentement avant de définir et distinguer l'agression sexuelle du viol.
Dans la continuité de nos propos, nous avons longuement échangé sur la majorité sexuelle. D'ailleurs, dans une classe, nous avons été agréablement surpris par la définition exacte donnée par un élève.
A cette occasion, une jeune fille a évoqué un arrêt récent qui a fait l'objet de controverse. En effet, dans cet arrêt, il est indiqué qu'une certaine profondeur de pénétration doit être établie afin de qualifier les faits de viol.
Un autre élève est quant à lui revenu sur la question de l'éducation sexuelle à l'école maternelle et primaire. La professeure présente a pris le temps de lui répondre afin de compléter nos propos.

Concernant la vidéo sur le vol, nous n'avons eu le temps de la diffuser que dans deux classes, les élèves se sont montrés réceptifs aux notions.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Collège Charloun Rieu à Saint Martin de Crau

Dans l'ensemble les interventions se sont bien déroulées. Les élèves étaient participatifs et intéressés par l'action. Il est à noter que la problématique de la consanguinité est revenue dans quasiment toutes les classes, ce qui nous a particulièrement étonnés.

Les élèves de deux classes ont été calmes et participatifs. Les actions se sont déroulées telles qu'expliquées dans le bilan. Toutefois, il y a eu l'exercice incendie à 14h, ce qui a fait perdre un peu de temps à l'intervention.

Dans une autre classe, les jeunes ont posé beaucoup de questions, notamment sur l'esclavage moderne ainsi que sur la souveraineté nationale de chaque pays et le principe de non-ingérence. Ils nous ont également interrogés sur la responsabilité des hommes politiques ainsi que sur l'autorité parentale. Au vu des nombreuses questions, la BD n'a pas pu être étudiée dans son

intégralité. Toutefois, les messages les plus importants ont été passés avec l'analyse des scènes 1, 2 et 6. Par ailleurs, les élèves ne connaissaient pas l'existence du planning familial : nous avons détaillé le rôle de celui-ci et les avons avertis qu'ils pouvaient en bénéficier à tout moment.

Les collégiens de la quatrième classe étaient plus dissipés, ils avaient tendance à souvent parler entre eux. Nous avons dû les reprendre fréquemment car ils étaient très bruyants. Les scènes 1, 2, 3, et 4 de la BD ont pu être étudiées. Les élèves nous ont particulièrement questionnés sur la consanguinité et le mariage.

Une autre classe a été plutôt participative, toutes les scènes de la BD ont pu être traitées. Les jeunes se sont notamment intéressés à la discrimination entre les hommes et les femmes, surtout à propos des différences de salaires, et au fonctionnement des prudhommes. Ils ont nous également interrogés sur les cas de viol au sein de l'Eglise. Nous avons abordé les usages d'internet, notamment les données personnelles, les réseaux sociaux ainsi que l'adresse IP.

S'agissant de la sixième classe, l'intégralité de la BD a pu être étudiée. Les jeunes nous ont notamment questionnés sur le transsexualisme, le dépôt de plainte, le défenseur des droits, le droit à l'avortement, et la consanguinité.

La septième classe a été calme et a beaucoup interagi avec nous. Les élèves ont posé de nombreuses questions autour des notions de viol et d'agression sexuelle, et nous leur avons expliqué la notion de viol conjugal. Ils nous ont interrogés sur les dénonciations calomnieuses de viol ainsi que sur la procédure de plainte au commissariat. Ils nous ont aussi interrogés sur la zoophilie et la consanguinité. Au vu de toutes les questions, nous nous sommes focalisés sur l'analyse des scènes 1, 2 et 3 de la BD.

Enfin, la dernière classe a été calme, à l'écoute et participative. L'action s'est déroulée telle qu'elle est décrite en première partie du rapport. Toutefois, les élèves nous ont beaucoup interrogés sur la justice pénale des mineurs.

Collège Jacques Prévert à Saint Victoret

Les collégiens se sont montrés calmes et participatifs.
Seule une classe était très dissipée lors de l'intervention. Nous avons commencé celle-ci avec quinze minutes de retard car le professeur avait oublié notre venue. Il fallait très souvent reprendre les élèves qui ne se concentraient pas et qui n'étaient pas à l'écoute. On sentait la classe très tendue mais essayant tout de même de rester concentrée un minimum. Les scènes 1, 2, 4 et 6 ont pu être étudiées.

Une classe s'est montrée particulièrement participative et intéressée par l'intervention. Nous avons pu étudier toutes les scènes de la BD. Les élèves nous ont notamment interrogés sur le principe d'élaboration de la loi, la responsabilité pénale du gouvernement, l'acquisition de la nationalité française, ainsi que la justice pénale des mineurs et la vie carcérale. Nous avons particulièrement insisté sur la notion de consentement, après la réflexion d'un élève qui estimait qu'il était normal qu'une personne ait à exprimer son désaccord plusieurs fois. A la fin de l'action, il semblerait que tous les élèves aient bien compris le principe de consentement.

Dans une autre classe, les élèves nous ont notamment questionnés sur la GPA, la prostitution et le dépôt de plainte. Lors de l'étude sur le consentement, la classe a eu beaucoup de difficultés à comprendre la notion. Après qu'un élève ait fait la remarque « c'est pas un viol si elle ne se débat pas », nous avons expliqué beaucoup plus longuement la notion de consentement que dans les autres classes.

« Droit et Internet »

Collège Albert Camus à Miramas

Dans une classe, les élèves ont été calmes et très intéressés par l'intervention, ils ont posé beaucoup de questions tout au long de l'action. Ils nous ont notamment interrogés sur le blanchiment d'argent, le trafic d'être humain, l'usurpation d'identité ou les arnaques sur internet.

S'agissant de la deuxième classe, les collégiens étaient également intéressés par l'action, cependant ils étaient dissipés, il fallait constamment les reprendre pour qu'ils se concentrent. Ils ont posé énormément de questions notamment sur le port d'armes, la procédure d'élaboration de la loi, la responsabilité pénale du président, la légitime défense et la justice pénale des mineurs. Ils partageaient beaucoup d'anecdotes qui n'étaient pas toujours en rapport avec l'intervention. Le thème de la violence est régulièrement revenu. Pour eux, dès qu'il y a un problème, il doit être réglé par la violence. Nous avons également eu une question sur le viol, nous avons alors expliqué la notion de consentement. Au vu de toutes leurs réflexions, il serait judicieux de réaliser l'action « Questions de violences » pour cette classe. Il s'agit d'une intervention relative aux notions de bagarre, d'agression sexuelle et de vol, qui serait bénéfique pour répondre plus précisément à toutes leurs interrogations.

Collège Virebelle à la Ciotat

Dans l'ensemble, les interventions se sont très bien passées, les élèves étaient attentifs et participatifs. Ils ont semblé avoir été très intéressés par l'action relative à droit et internet.

Dans une classe, les élèves nous ont notamment questionnés sur le harcèlement. Pour eux, la seule réponse au harcèlement est la violence. Nous avons donc passé un moment à leur détailler la justice pénale des mineurs. Ils nous ont également interrogés sur les appels malveillants et les canulars téléphoniques. De plus, nous avons eu un débat sur l'envoi de photos dénudées. Ils estimaient qu'il s'agissait de la responsabilité de la personne qui a envoyé la photo, si par la suite, celle-ci est diffusée dans le collège. Nous avons donc longuement expliqué le droit à l'image.

Dans une autre, les jeunes nous ont interrogés sur la loi Sécurité globale, concernant la diffusion d'images de policiers. De plus, ils ont émis des interrogations face aux agissements de la Police nationale. Selon eux, les policiers sont toujours protégés s'ils commettent des infractions. Nous leur avons donc expliqué le principe de responsabilité des personnes dépositaires de l'autorité publique.
Lors de l'analyse de la partie sur les jeux en ligne, beaucoup d'élèves, nous ont dit qu'ils iraient à un rendez-vous d'une personne qu'ils auraient connue sur internet. Nous avons donc passé un long moment à leur exposer les dangers relatifs à internet.

Les élèves d'une autre classe nous ont beaucoup interrogés, notamment sur l'usurpation d'identité, l'escroquerie, les jeux concours, les cagnottes Leetchi ou encore la sécurité par les achats en ligne. Si la classe a été attentive, toutefois, les élèves partageaient souvent des anecdotes plus ou moins en rapport avec les thèmes abordés.

Collège de La Nativité à Aix-en-Provence

Site Beauvalle :

Les élèves d'une classe ont été à l'écoute et participatifs lors de l'intervention. Ils ont fait preuve de maturité et de réflexion sur chaque sujet abordé. Toutefois, quatre d'entre eux disaient qu'ils seraient allés à un rendez-vous avec une personne rencontrée sur internet. Nous avons donc

insisté sur les dangers de ce genre de rencontres. Nous avons longuement expliqué la notion de vie privée, en particulier celle des personnalités publiques, telles que les youtubeurs.

S'agissant de la deuxième classe, les élèves se sont surtout intéressés à la justice pénale des mineurs, et nous ont posé beaucoup de questions sur la vie carcérale des mineurs. Ils nous ont également interrogés sur le sursis, le casier judiciaire, la légitime défense et les violences policières.

Les élèves, dans une troisième classe, étaient un peu passifs au début, puis ils se sont réellement intéressés aux problématiques abordées. Ils ont fait preuve d'une grande maturité, et connaissaient énormément de choses. Ils nous ont surtout questionnés sur le rôle de la CNIL ainsi que sur le racisme et les discriminations.

Dans une dernière classe, les élèves étaient dissipés, il fallait constamment les reprendre pour qu'ils se concentrent. De plus, nous avons été étonnés, car quasiment tous les garçons de la classe disaient qu'ils se rendraient à un rendez-vous après avoir rencontré une personne sur les tchats des jeux en ligne. Nous avons donc insisté longuement sur les risques que peuvent représenter les rencontres sur internet.

Site Sainte Victoire :

Les interventions se sont déroulées dans l'ensemble comme présenté dans la première partie du rapport d'activité.
Dans une classe, les élèves ont été très participatifs et intéressés par l'action. Seule une partie de l'intervention a pu être abordée car ils ont posé énormément de questions. Lors de l'introduction, ils nous ont notamment interrogés sur le code pénal, sur la responsabilité pénale du Président, sur l'élaboration de la loi, le port d'armes ainsi que la présomption d'innocence. Puis ils se sont attardés sur les violences, notamment les violences conjugales et les agressions des parents sur leurs enfants.

Par la suite, les enfants ont beaucoup parlé de harcèlement scolaire. Dans la classe, sept d'entre eux ont déclaré avoir été victimes de harcèlement à l'école primaire. Ils ressentaient le besoin de s'exprimer longuement sur le sujet, nous avons donc pris le temps de les laisser nous raconter leurs histoires. Un des élèves nous a également confié avoir été harcelé avec un de ses amis. Son ami a fait une tentative de suicide, ce qui l'a énormément affecté. Une vraie problématique est revenue, celle du manque d'écoute de la part des professeurs. Ils nous disaient s'être confiés auprès du personnel enseignant, sans qu'il y ait de réels changements par la suite. Nous leur avons donc expliqué qu'il fallait toujours en parler, et que s'ils n'étaient pas écoutés, ils devaient appeler le 3020. Nous leur avons également détaillé les conséquences juridiques du harcèlement ainsi que la procédure de plainte auprès d'un commissariat.
Pour finir, ils nous ont interrogés sur la différence entre un meurtre et un assassinat, sur la légitime défense ainsi que sur l'article 24 de la loi Sécurité globale.

Collège Louis Philibert au Puy Sainte Réparade

Lors de notre passage au collège Louis Philibert au Puy Sainte Réparade, nous avons rencontré cinq classes de quatrième. Globalement, les interventions se sont très bien déroulées, les élèves étaient participatifs et intéressés par le thème « Droit et internet ». Nous n'avons pas relevé de thème à traiter plus particulièrement dans les classes. Les élèves nous ont souvent interrogés sur la justice pénale des mineurs ainsi que sur la vie carcérale des mineurs. Nous avons également abordé d'autres thèmes, tels que le paiement des amendes et la non-assistance à personne en danger, ou encore le secret médical, la légitime défense, les appels malveillants et le revenge porn.

Collège Lou Garlaban à Aubagne

Au collège Lou Garlaban, nous avons rencontré sept classes de 5ème avec lesquelles nous avons traité de Droit et internet.

Dans une classe, nous avons débuté l'action avec dix minutes de retard en raison d'une réorganisation interne des salles. Dans l'ensemble, la classe était calme. Nous avons abordé deux thématiques : les sites réservés aux majeurs et les réseaux sociaux. Lors de nos échanges, le « momo challenge» a été évoqué par les élèves, et nous avons déconstruit les fausses informations sur ce phénomène. Les notions de légitime défense, d'adresse IP, de RGPD, de harcèlement et les violences conjugales ont été traitées. Enfin, nous avons détaillé le fonctionnement de la justice pénale des mineurs.

Les élèves de la deuxième classe se sont montrés à l'écoute bien qu'un peu agités. Cette agitation serait due à l'existence d'un conflit avec le professeur ayant assisté à la première heure de notre intervention. En effet, nous avons ressenti de vives tensions. Lorsque le professeur est sorti, un élève s'est exprimé « A jamais ! ». Aussi, le changement de comportement observé par les juristes lors du changement de professeur à la deuxième heure confirmait l'existence des tensions. Au cours de l'introduction, nous avons abordé le principe de la liberté d'expression et ses limites. A cette occasion, nous avons ont traité de l'homophobie. En outre, nous avons présenté les différentes catégories d'infractions (contraventions, délits, crimes). Pour la thématique « Droit et internet » *stricto sensu*, nous avons abordé les sites réservés aux majeurs, les réseaux sociaux et les jeux en ligne. A ce propos, un élève nous a confié avoir remporté un gain de 400 euros en grattant des tickets gagnants. Nous avons apporté des explications sur le rôle de la CNIL et la non-assistance à personne en danger. Enfin, nous avons expliqué la différence entre droit d'auteur et droit à l'image.

Avec un autre groupe, l'intervention s'est déroulée dans une salle de réunion. Les élèves se sont montrés calmes, à l'écoute et participatifs au débat. Ils avaient de bonnes connaissances générales relatives à l'utilisation d'internet. L'échange était fluide. A la différence des autres classes, nous avons pu traiter de l'intégralité des thématiques à savoir les réseaux sociaux, les sites réservés aux majeurs, les jeux en ligne et le téléchargement/streaming. Leur bonne connaissance des notions abordées nous a permis, d'une part, de leur expliquer le fonctionnement de la justice pénale des mineurs et, d'autre part, de les sensibiliser aux arnaques existantes sur internet en leur présentant un exemple concret tiré du site « Leboncoin ».

Les élèves d'une autre classe se sont montrés agréables et intéressés bien qu'ils s'éparpillaient dans de nombreuses questions et surtout dans des hypothèses (« et si… ») qu'ils émettaient de façon récurrente. Nous avons pu traiter des sites réservés aux majeurs, des réseaux sociaux et des jeux en ligne. Pour cette dernière thématique, de nombreux élèves ont affirmé qu'ils se rendraient à un rendez-vous donné par un ami virtuel vivant au Japon, venu en vacances à Marseille. Nous avons insisté sur la nécessité de prévenir les parents, et nous avons attiré leur attention sur les pièges glissés dans notre exemple. Par ailleurs, nous leur avons expliqué la différence entre racisme et discrimination, et entre critique et harcèlement. Enfin, nous avons traités des violences policières, de la justice pénale des mineurs et de la réglementation relative aux enfants influenceurs (exemple de Neo et Swan).

Dans la dernière classe, les élèves se sont montrés attentifs et participatifs. Nous avons traité les thématiques des sites réservés aux majeurs et des réseaux sociaux. Concernant l'usage d'internet, des explications relatives aux cookies et à la CNIL ont été apportées. Nous avons également expliqué la distinction entre le droit à l'image et les droits d'auteur. Par ailleurs, les élèves nous ont interrogés sur le dépôt de plainte par les mineurs. A cette occasion, nous avons pu traiter de la justice pénale des mineurs, du casier judiciaire, de la légitime défense et de la non-assistance à personne en danger.

Par la suite, nous avons rencontré les classes SEGPA, de manière groupée. L'intervention s'est déroulée la veille des vacances scolaires et suite à une annonce gouvernementale admettant l'absence des élèves ce jour-là. Malgré cela, les élèves étaient tous présents. Ils se sont montrés participatifs, intéressés bien qu'un peu dissipés et avec quelques difficultés de concentration. Nous avons pu traiter de la liberté d'expression et de ses limites, et nous avons longuement insisté sur l'existence de règles pour organiser la société (éviter la loi du plus fort). En outre, nous avons multiplié les exemples afin que les élèves comprennent que les règles s'appliquent à tous, y compris au président de la République. A ce propos, nous avons évoqué la particularité du statut de président de la République en cas de commission d'une infraction.
Enfin nous avons traité de la légitime défense, de la non-assistance à personne en danger, du droit à l'image, des jeux en lignes, des réseaux sociaux et de la justice pénale des mineurs. Les élèves ont rencontré des difficultés de compréhension lorsque le rôle de la CNIL et les informations touchant aux données personnelles ont été abordées.

Collège Lakanal à Aubagne

Dans le cadre des actions éducatives, nous avons réalisé sept interventions, six auprès des classes de 5ème et une à l'attention des professeurs de l'établissement. En effet, à la demande du collège, certains professeurs étaient demandeurs d'une information sur le droit d'auteur, le droit à l'image et les données personnelles dans le cadre de leurs fonctions. Pour faciliter la compréhension, nous présentons un bilan de cette intervention, puis de celles auprès des élèves.

Intervention avec les professeurs

Suite à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'établissement et certains professeurs ont souhaité profiter de notre présence pour bénéficier d'une intervention sur le RGPD ainsi que sur le droit d'auteur et le droit à l'image. Cette intervention a eu lieu sur la pause méridienne afin que les enseignants intéressés puissent y assister. Nous avons pu en rencontrer six.

Nous avons commencé par présenter les notions, puis nous avons échangé avec les personnes présentes, notamment dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.
Il en résulte que la très grande majorité était au fait de ces questions mais qu'entre la facilité d'usage de certains outils et la stricte application de la Loi, les choses sont plus compliquées à appréhender dans la pratique.

Intervention auprès des classes de 5ème

Les actions ont eu lieu au moment de la rentrée scolaire, dans le cadre d'un programme d'accueil des élèves. Elles se sont bien déroulées à l'exception d'une classe avec laquelle il a été compliquée d'intervenir, une partie des élèves passant leur temps dans des conversations personnelles, sans écouter les juristes ni leurs camarades.

Les interventions ont été animées classiquement, comme le décrit la première partie de ce rapport. Comme souvent lors de nos interventions, nous avons abordé le thème de la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes essentiellement).

Après avoir défini ce qu'était internet, nous avons abordé ce qu'était l'adresse IP et rappelé que même avec un VPN, il n'y a pas d'anonymat sur internet. A cette occasion nous avons traité de l'usurpation d'identité et de l'importance de faire attention lorsqu'on dialogue avec des personnes sur internet, surtout s'il y a une proposition de rencontre, et nous avons rappelé qu'il fallait se tourner vers un adulte de confiance en cas de problème.

Lorsque nous avons abordé la partie consacrée au droit à l'image, dans les différentes classes nous avons eu des réactions diverses des jeunes. Si, en règle générale, ils ont bien compris le

principe, ils avaient plus de mal à comprendre pourquoi des personnes enfreignaient ces règles. Sur ce thème, en traitant de l'interdiction de la diffusion des images de violences, plusieurs élèves nous ont parlé de l'affrontement entre les rappeurs Booba et Kaaris dans un aéroport, ainsi que des chaînes youtube diffusant des combats clandestins. Nous avons clarifié cela et rappelé les sanctions.
De même, nous avons été interrogés sur la diffusion de « nudes », qui sont des images intimes prises et initialement envoyées à un partenaire, mais qui malheureusement peuvent ensuite être diffusées à un public plus large sans que la personne ne soit au courant. Nous avons rappelé que cela était interdit et qu'en fonction de l'âge des personnes sur la photo, cela pouvait être considéré comme de la détention et de la diffusion d'images pédopornographiques.

En abordant les réseaux sociaux, nous avons rappelé que la majorité numérique était fixée à 15 ans en France. En découvrant cela, certains étaient perplexes puisque pratiquement tous leurs camarades ont des comptes sur des réseaux sociaux.
De même, en expliquant ce qu'était la vie privée, quelques élèves ont eu du mal à comprendre cette notion.

En réaction aux différents exemples d'infraction que nous avons pu citer, dans quasiment toutes les classes nous avons expliqué les principes de la justice pénale des mineurs, et nous avons répondu à certaines questions en lien avec la vie carcérale. De même, nous avons distingué la responsabilité pénale de la responsabilité civile.

Dans toutes les classes, les jeunes nous ont parlé des différents challenges présents sur internet, notamment le « momo challenge » et l'application « talking angela ». De nombreuses rumeurs circulent depuis de nombreuses années, toutes indiquant une finalité de tuer le participant au challenge ou de kidnapper les enfants. Nous en avons profité pour rappeler aux jeunes l'importance de vérifier et comparer une information.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Collège Robert Morel à Arles

Lors de la première intervention nous avons eu vingt minutes de retard en raison de la grève du personnel du collège. En effet, nous avons dû attendre que des élèves de la classe viennent nous chercher pour que l'on puisse nous indiquer le chemin. Les élèves déconstruisaient d'eux-mêmes les clichés. Ils étaient vraiment calmes et seuls quelques-uns participaient. Nous avons donc également abordé le parcours de la plainte, les formes de peines, la justice pénale des mineurs, ainsi que la peine de perpétuité.

Les élèves présents pour la deuxième intervention ont été très dynamiques, participatifs et intéressés. Ils n'avaient aucun cliché sur les hommes et les femmes et ont beaucoup débattu. Nous avons également évoqué la légitime défense ainsi que les différences de prix des produits esthétiques en fonction du genre de la personne.

Collège Sainte-Elisabeth aux Pennes-Mirabeau

Nous sommes intervenus auprès de cinq classes de 6ème, nous avons été bien accueillis par Mme MARQUET, professeure de l'établissement.

Nous nous excusons à nouveau pour notre retard lors de l'une de nos interventions en raison d'un accident de la circulation sur notre trajet.

Nous avons animé le support d'intervention de façon classique comme le décrit la première partie de ce rapport. Les élèves se sont montrés calmes et participatifs, ils déconstruisaient d'eux-mêmes les stéréotypes, enrichissant le débat.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression et de ses limites, notamment l'interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes. Nous avons également distingué le racisme de la discrimination. En abordant cette notion, nous avons également expliqué ce qu'était l'orientation sexuelle et l'avons distinguée de l'identité de genre.

Les interventions ayant eu lieu lors du second confinement de l'année 2020, des jeunes nous ont questionnés à ce sujet, notamment en estimant que le Président de la République avait plus de droits que les autres puisqu'il pouvait prendre de telles mesures. Nous avons alors présenté les pouvoirs du Président de la République et rappelé le contexte sanitaire qui avait conduit à une telle décision.

Au cours des différents exemples du support, nous avons expliqué que l'un des principaux critères permettant l'embauche d'un salarié est celui des compétences. A cette occasion, nous avons également traité de l'usurpation de titre, en citant l'exemple de personnes exerçant la médecine sans avoir jamais eu un seul cours de médecine ni le diplôme correspondant.
Dans un autre registre, nous avons été interrogés sur les fonctions cultuelles, une jeune fille ne comprenant pas pourquoi, dans la majorité des religions, les femmes ne peuvent pas être ministres du culte. Nous avons alors rappelé que cela dépendait des religions, ainsi que le principe de laïcité en France.

En abordant les exemples de stéréotypes, dans une classe, un jeune a fait remarquer que dans la majorité des jeux d'aventures, c'est un homme qui sauve une princesse, lui et ses camarades déconstruisant eux-mêmes les clichés.

Lorsque nous avons expliqué qu'en cas de discrimination, il était possible de déposer plainte, nous en avons expliqué les modalités de dépôt, rappelé que la police ou la gendarmerie ne peut la refuser, et détaillé le parcours de la plainte.
Dans ce thème, des jeunes nous ont interrogés sur les sanctions des violences, notamment au sein du couple.

L'une des images que nous diffusons pour déconstruire les clichés représente une femme lieutenant dans l'armée de l'air. Dans certaines classes, des jeunes nous ont demandé si le service militaire était toujours d'actualité. Nous avons rappelé que ce n'était plus le cas, et qu'il a été remplacé par la journée défense et citoyenneté, qui se déroule après le recensement à 16 ans. Nous avons également expliqué que le service national universel devrait bientôt prendre la suite de ce dispositif.

IV. Projets spécifiques

A. Partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse : ateliers d'implication civique

1. Description

À la demande de la PJJ des Bouches du Rhône, l'ADEJ avait créé un support pédagogique (Powerpoint) afin de proposer des interventions collectives dans le cadre d'un nouveau dispositif de mesures alternatives aux poursuites.

Depuis juin 2018, date de réception de la nouvelle exposition par la PJJ (cf. rapport d'activité 2018), les Ateliers sont toujours co-animés par le binôme Juriste de l'ADEJ/Educateur de l'Unité Éducative Auprès du Tribunal (UEAT), en s'appuyant sur l'exposition intitulée « Droits et Responsabilités, parlons-en » créée par Le Moutard.
Il s'agit d'une exposition constituée de dix kakemonos, dont six sont présentés aux jeunes, dans le but est de créer un support d'échanges et de réflexions qui permet de sensibiliser le public aux notions de droits et devoirs. Elle est présentée comme un outil au service de l'éducation à la citoyenneté et de la valorisation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Un questionnaire accompagne cette exposition, et chaque réponse est l'occasion d'approfondir les notions afin de les intégrer aux objectifs de l'AIC.

2. Objectifs

Outre les objectifs décrits dans les circulaires du Ministère de la Justice, l'ADEJ propose de décliner deux principaux objectifs.

- **Compréhension par le mineur du fonctionnement Républicain et social**, afin qu'il prenne conscience qu'il est une composante de la société, qu'il a la possibilité d'exercer sa citoyenneté et qu'il va évoluer tout au long de sa vie dans cette société : société qui a un mode de fonctionnement propre qu'il doit maîtriser pour bénéficier des droits et devoirs qu'elle confère et exercer ses libertés.

- **Compréhension par le mineur du système judiciaire**, afin qu'il puisse mettre en perspective sa situation au vu de la Justice d'une façon générale, qu'il comprenne le sens de l'alternative aux poursuites, qu'il ait conscience des conséquences d'une infraction commise et qu'il s'identifie comme acteur indirect (législation) et potentiellement direct de la Justice.

3. Durée : 3h (13h30 à 16h30)

4. Interventions

Date	Age	Filles	Garçons	Total
29-janv-20	13-17 ans	3	7	10
4-mars-20	13-17 ans	1	8	9
24-juin-20	14-18 ans	2	5	7
8-juil-20	14-16 ans	0	4	4
4-nov-20	15-17 ans	0	5	5
25-nov-20	15-17 ans	0	5	5
16-déc-20	14-17 ans	0	5	5
TOTAL : 7 actions		**6**	**39**	**45**

5. Déroulement

Même si les objectifs sont toujours traités au sein des différents ateliers d'implication civique (AIC), le déroulement de chaque session s'avère spécifique. Ainsi, chaque atelier fait l'objet d'un bilan à part entière.

En cette année 2020, comme depuis courant 2018, chaque AIC est introduit par un Substitut du Procureur de la République, qui rappelle aux participants le contexte de leur convocation à cet atelier. De façon générale, dans un premier temps, les jeunes sont en retrait et ne veulent pas s'impliquer. Nous nous sommes rendu compte qu'ils pouvaient nous assimiler à des fonctionnaires de police ou à des magistrats, ce qui ne facilitait pas la prise de contact. Nous devons donc insister sur notre métier et notre rôle afin de créer un climat propice à l'échange. Selon les ateliers, les intervenants parviennent plus ou moins à susciter l'échange en envisageant des notions qui, généralement, interpellent et intéressent les jeunes.

Ainsi, le binôme juriste/éducateur commence toujours l'atelier en re-contextualisant celui-ci. Les jeunes se montrant alors plus réceptifs sur les notions de justice pénale, cela permet, sinon d'impulser un échange, au moins de susciter leur intérêt.

Afin de faire le lien avec le parcours judiciaire personnel de ces jeunes, le binôme juriste/éducateur met en avant les dispositifs d'alternatives aux poursuites et notamment l'AIC dont ils font l'objet, afin qu'ils ne fassent plus la confusion entre l'absence de condamnation et l'absence de réponse pénale. Ils comprennent généralement que l'AIC constitue une réponse pénale même si cela n'est en aucun cas une peine. En effet, pour eux l'absence de poursuites et donc de condamnation équivalait à une impunité pure et simple.

Sur chaque atelier, le binôme juriste/éducateur explique les différentes formes que peut prendre une peine de prison (ferme, sursis simple ou avec mise à l'épreuve, alternatives à l'emprisonnement). La notion de récidive est définie et ses conséquences sont expliquées. Cela permet d'expliquer le rôle du casier judiciaire et le principe de non-automaticité de son effacement. Les juristes distinguent l'amende des dommages et intérêts et rappellent donc la différence entre responsabilité civile et responsabilité pénale. Souvent, la distinction entre un avocat commis d'office et un avocat pris en charge par l'aide juridictionnelle est expliquée.

De façon un peu plus spécifique, mais récurrente dans plusieurs AIC, la circonstance aggravante de commission de l'infraction en « réunion » est distinguée de l'infraction autonome de « bande organisée ». De même, nous revenons souvent sur les droits des personnes gardées à vue qui, aux dires des jeunes ne seraient pas toujours respectés par la police.

Dans un second temps, le binôme juriste/éducateur envisage les notions plus centrées sur la citoyenneté, l'élaboration de la loi, les buts de cette dernière, les notions de droits et d'obligations etc., en faisant toujours le lien avec « le pénal ». Pour cela, ils s'efforcent de toujours rebondir sur les propos ou les réactions des participants afin de maintenir une certaine dynamique.
La liberté d'expression et ses limites suscitent souvent des interrogations, notamment au regard de certains évènements d'actualité.

Si la co-animation avec un éducateur de l'UEAT n'a pas changé les interrogations des jeunes, nous insistons davantage sur le rôle et les fonctions des éducateurs. De plus, et cela se confirme en 2020, l'animation des AIC avec l'exposition « Droits et Responsabilités, parlons-en » suscite des réactions plus en lien avec les thématiques illustrées par les panneaux, notamment concernant les agressions sexuelles, qui est une thématique illustrée par un kakemono spécifique de cette exposition. Il n'était pas rare d'en parler auparavant mais dorénavant, dans chaque atelier, nous faisons un point sur cette notion en la distinguant du viol et en rappelant les personnes ressources vers qui se tourner en cas de problème. Nous en profitons pour rappeler l'importance du consentement et ouvrons cette thématique en traitant du principe de majorité sexuelle.

Nous présentons ci-après le déroulement de chacun des ateliers.

Atelier du 29 janvier 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	30,00%	7	70,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	10	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	10	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,70					

Nombre de filles	3
Nombre de garçons	7
Total	10

Sur les 13 jeunes convoqués, 10 étaient présents. Un jeune est arrivé une heure après le début de l'intervention. Face à ce retard important, nous avons refusé sa participation.

Madame LANFRANCHI, Substitut du Procureur de la République, a introduit celui-ci en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place. Elle a ainsi pris le temps d'échanger avec eux.
Un élève-stagiaire psychologue PJJ a assisté à l'atelier.

Au début de cet atelier, les jeunes étaient assez mutiques, et progressivement ils se sont montrés plus participatifs. Nous l'avons animé classiquement comme le décrit la première partie de ce rapport.
En introduction, nous avons envisagé l'exercice de nos droits et l'intérêt de la loi. A ce propos, nous avons abordé la notion de liberté d'expression et les différents moyens de s'exprimer, et plus particulièrement le droit de manifester.

Ensuite, en envisageant le panneau relatif à l'identité d'une personne, un jeune nous interpelle en nous disant que les éléments donnés à titre d'exemple sur le panneau sont trop précis et que ça peut être constitutif de discrimination. Partant de cette remarque, un autre jeune nous a défini la discrimination. Les propos des uns et des autres étant assez pertinents, nous avons pu élever le débat sur cette thématique. Les jeunes ont ainsi relevé que les représentations de genre et les stéréotypes conduisent souvent à adopter des comportements discriminatoires. Un jeune nous demande : « Mais pourquoi on pense qu'une femme voilée peut avoir une influence ? ». A cette occasion, il est apparu nécessaire d'expliquer le principe de laïcité et ses corollaires.

Lorsque nous avons traité du panneau relatif à la justice, nous avons commencé par expliquer les spécificités de la justice pénale des mineurs. Les jeunes nous ont ainsi interrogés sur le régime de la garde-à-vue. Nous avons détaillé les différentes sanctions pénales envisageables ainsi que les circonstances aggravantes. Afin de dissiper la confusion dans l'esprit des jeunes, il a été nécessaire de distinguer la détention provisoire du mandat de dépôt. En envisageant les droits des justiciables, un jeune nous demande si un policier peut refuser de prendre une plainte. Nous avons pris le temps de leur expliquer les actions possibles en cas de refus d'enregistrement d'une plainte, avant de distinguer la main courante du dépôt de plainte.

Par la suite, nous avons défini la maltraitance ainsi que les règles entourant la protection de l'enfance. Là encore, on relève que la plupart des jeunes apprennent, à cette occasion, l'existence du numéro 119, enfance en danger.

Enfin, concernant le panneau traitant les infractions commises sur internet et les violences sexuelles, nous avons distingué l'agression sexuelle du viol. Ici, les jeunes nous ont questionnés sur la prostitution des mineurs, notamment par le biais des nouvelles technologies, et plus spécifiquement ceux qui utilisent l'application Snapchat pour poster leurs annonces. Nous avons alors longuement abordé la notion de pédopornographie avant d'expliquer celle de la majorité sexuelle.

Au terme de ces échanges et l'implication des jeunes, il semble que l'atelier ait atteint ses objectifs.

Atelier du 4 mars 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	8	88,89%	1	11,11%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	8	88,89%			1	11,11%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,56					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Sur les 13 jeunes convoqués, 9 âgés entre 13 ans et 17 ans étaient présents.
Habituellement, l'atelier est introduit par un substitut du Procureur de la République, du parquet mineur. Exceptionnellement, cette fois-ci, étant retenu par des contraintes de service, aucun magistrat n'était disponible. L'éducateur PJJ de l'UEAT ainsi que la juriste de l'ADEJ ont accueilli les jeunes en leur expliquant les raisons de leur convocation ainsi que le déroulé et les conséquences de cette alternative.

Dans l'ensemble, les jeunes ont été intéressés et participatifs dès le début de l'intervention. Les échanges ont été intéressants et constructifs.
Nous avons animé cet atelier de manière classique, et nous avons exposé les notions telles que décrites dans le déroulement type.

Concernant le contenu de la première partie, cet atelier a été l'opportunité pour les jeunes de découvrir l'existence et les principaux droits contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'enfant. Afin de compléter nos propos sur cette thématique, nous avons fait un point sur la notion d'autorité parentale. Nous avons alors dû nous attarder sur le droit/obligation d'instruction. En effet, trois participants étaient exclus de leur établissement suite à la commission de leur infraction et n'avaient pas d'idée précise sur la poursuite de leur scolarité. Ils se sont saisis de notre présence pour s'informer sur leur situation et les différentes options qui s'offraient à eux du fait de leur jeune âge (choix du nouvel établissement, exclusion temporaire ou définitive, suivi scolaire). Ceux âgés de plus de 16 ans craignent de se voir opposer un refus d'inscription dans un autre lycée.
Un collégien nous a également interrogés sur les violences scolaires. Il reconnait qu'il est souvent mêlé à des bagarres, et selon ses dires, il n'en est pas toujours l'auteur. Afin de compléter nos propos, nous avons envisagé les injures aggravées, notamment celles envers les personnes

chargées de mission de service public, en l'occurrence le corps enseignant, et envers les personnes dépositaires de l'autorité publique.

Ensuite, le thème de la justice pénale a suscité, comme c'est souvent le cas, un vif intérêt de la part des jeunes. Nous avons défini la notion de légitime défense afin de la distinguer de la notion de justice privée. Distinction que les jeunes ont assimilée sans difficulté particulière.
De même, suite à l'actualité récente des mouvements de manifestations, les jeunes sont revenus sur les violences policières, le dépôt de plainte ou encore les conditions de détention en garde-à-vue.
Concernant les infractions, nous avons fait un point sur la législation en matière de stupéfiants. Par ailleurs, nous avons échangé sur les règles en matière de sécurité routière, et plus particulièrement en deux roues (Brevet de Sécurité Routière, casque de sécurité…). Dans l'ensemble, les jeunes ne sont pas dans une attitude de provocation et semblent avoir conscience du danger et de l'intérêt protecteur des lois en la matière.

Par ailleurs, en déclinant le triptyque de la devise française (Liberté, Egalité, Fraternité), nous avons expliqué la notion de « Fraternité ». Ainsi, le principe et le mode de fonctionnement de la solidarité nationale, en France, ont été détaillés.
Enfin, en traitant le panneau relatif aux infractions à caractère sexuel et en multipliant nos exemples, nous avons distingué l'agression sexuelle du viol.

A la fin de l'atelier, le plus jeune des participants nous a expliqué qu'il serait convoqué prochainement pour une affaire portant sur des faits de violences sur un camarade. Et la jeune fille est restée discuter avec l'éducateur et la juriste après que le groupe soit parti.

Au terme de ces échanges pertinents et des questionnaires d'évaluation, il semble que les jeunes ont été réceptifs à l'atelier.

Atelier du 24 juin 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	7	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	7	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	85,71%			1	14,29%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	9,71					

Nombre de filles	2
Nombre de garçons	5
Total	7

Sur les 8 jeunes convoqués, 7 étaient présents.

Madame GARAT, Substitut du Procureur de la République, a introduit l'atelier en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

Un juriste de l'ADEJ et un éducateur de la PJJ auprès de l'UEAT ont animé l'intervention. Un éducateur-stagiaire PJJ a également assisté, et parfois participé, aux échanges avec les jeunes.
En raison de l'épidémie du Covid-19 et des mesures sanitaires recommandées, nous avons adapté la visite de l'exposition. Les jeunes ont respecté la distanciation sociale et ont porté le masque tout au long de l'atelier.
Concernant le contenu, nous avons animé cet atelier comme le décrit la première partie de ce rapport. Les notions exposées dans le déroulement type ont été présentées, et particulièrement les questions relatives à l'application de la justice pénale pour les mineurs et le rôle protecteur de la loi. Suite à leurs questions, certaines notions annexes ont également été traitées.

En abordant le panneau relatif à la CIDE, les jeunes nous ont rapidement interrogés sur la protection des enfants. En effet, l'un d'eux nous a demandé si un enfant qui commettait des infractions, était susceptible d'être retiré à sa famille. Nous avons ainsi traité le rôle du Juge des Enfants et sommes revenus sur celui du procureur de la République. Ensuite, afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des jeunes, nous avons distingué la responsabilité civile de la responsabilité pénale, qui est personnelle, avant de détailler les règles régissant la protection de l'enfance (placement d'enfant, visites médiatisées, tiers digne de confiance…).

De même, suite au confinement que nous avions vécu, les jeunes ont évoqué la situation des femmes victimes de violences conjugales. Nous avons échangé sur les mesures envisagées en cette période, et particulièrement les moyens prévus pour signaler ces comportements. La majorité des jeunes, surtout certains garçons, étaient surpris, voire choqués, d'apprendre que les hommes peuvent aussi être victimes de ce type de violences.

Par la suite, en traitant du panneau de la justice, nous avons expliqué les catégories d'infractions et sommes revenus sur le dépôt de plainte, y compris à l'encontre des forces de

l'ordre. Nous avons alors pris le temps d'échanger avec les jeunes sur ce point, notamment au regard des évènements récents aux Etats-Unis et en France. Nous avons ainsi déconstruit certains préjugés à l'égard des policiers et évoqué le fait que certaines personnes peuvent parfois adopter un comportement provocateur. Nous avons cependant tenu à préciser que la police doit respecter les lois et assurer la protection des citoyens. Un jeune nous a expliqué qu'il était souvent contrôlé par la Police, et il estimait que « c'est abusé », même s'il reconnaissait la véracité des infractions qui lui étaient reprochées lors de ses diverses interpellations. « Ils mettent trop d'amendes, et récemment ils m'ont crevé les pneus car j'avais pas de casque ».
Ce débat nous a conduits à présenter le système de solidarité nationale et de quelle manière sont utilisées les recettes publiques de l'Etat. Le contexte actuel et la gestion de la crise sanitaire ont permis d'illustrer nos explications de manière concrète (Sécurité Sociale, aides sociales exceptionnelles, chômage partiel…).

Lorsque nous avons abordé le thème d'internet et de la cybercriminalité, nous avons expliqué qu'il était interdit de diffuser des images de violence ainsi que des images pédopornographiques.
Nous avons ensuite distingué l'agression sexuelle du viol et pris le temps de faire un point sur la notion de consente ment. Les jeunes nous ont aussi interrogés sur la notion de majorité sexuelle. Comme souvent, beaucoup d'entre eux pensaient n'être autorisés à avoir des relations sexuelles qu'à partir de 18 ans.

Il ressort des questionnaires d'évaluation et des différents thèmes traités, que l'atelier a atteint ses objectifs.

Atelier du 8 juillet 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1	25,00%	3	75,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	4	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	4	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,50					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	4
Total	4

Sur les 6 jeunes convoqués, 4 étaient présents. Un jeune a prévenu l'UEAT de son absence. Madame Lanfranchi, Premier vice Procureur de la République du Parquet mineur, a introduit celui-ci en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

L'intervention a été animée par un juriste de l'ADEJ et par un éducateur de l'UEAT.
Dans l'ensemble, les jeunes ont été très calmes et à l'écoute. Comme bien souvent, leur participation a augmenté progressivement.

Concernant le contenu de l'intervention, nous avons animé cet atelier de manière classique. Nous avons exposé les notions telles que décrites dans le déroulement type, et particulièrement les questions relatives à l'application de la justice pénale pour les mineurs. Nous avons ainsi distingué la détention provisoire du mandat de dépôt et la notion de légitime défense en opposition à celle de justice privée.
Là encore, il s'est avéré que les jeunes nourrissent un fantasme autour de la justice pénale et du milieu carcéral.

Par ailleurs, en abordant les conditions de détention et la surpopulation carcérale, les jeunes ont évoqué la libération anticipée des détenus en fin de peine en raison de l'épidémie du Covid-19.

De plus, suite à leurs questions, certaines notions annexes ont également été traitées. Ainsi, ils nous ont interrogés sur les pouvoirs des forces de l'ordre lors des interpellations, et surtout en cas de refus d'obtempérer. « C'est vrai que les policiers n'ont plus le droit de faire de courses poursuites, surtout quand on n'a pas le casque ? »

Par ailleurs, en déclinant le triptyque républicain (Liberté, Egalité, Fraternité), nous avons dû nous attarder sur la notion de « Fraternité ». Nous avons donc détaillé le principe et le mode de fonctionnement de la solidarité nationale en France. Nous avons également développé la notion de non assistance à personne en péril. Deux jeunes avaient du mal à assimiler cette obligation, car ils estimaient qu'une récompense devait être prévue, dès lors que nous venons en aide à une personne.

Enfin, pour beaucoup, cet atelier a été l'occasion de découvrir l'existence et les principaux droits contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et du numéro de téléphone « 119 enfance maltraitée ».

Au terme de ces échanges, il apparaît que les jeunes ont été réceptifs à l'atelier. Les objectifs de l'action semblent donc atteints.

Atelier du 4 novembre 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	4	80,00%			1	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	9,00					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	5
Total	5

Sur les 7 jeunes convoqués, 5 étaient présents.
Monsieur REDON, Substitut du Procureur de la République, a introduit l'atelier en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

Un juriste de l'ADEJ et un éducateur de la PJJ auprès de l'UEAT ont animé l'intervention. Un second éducateur PJJ a également assisté à l'atelier et pris part ponctuellement aux échanges avec les jeunes.
L'intervention s'est bien déroulée, les jeunes se sont montrés à l'écoute et se sont impliqués progressivement donnant lieu à des échanges intéressants. Lors de la visite de l'exposition, un des garçons nous a signalé qu'il n'était pas très bien, car il avait récemment perdu un ami proche. Il s'est montré plus participatif en deuxième partie de l'atelier.

En partant du premier panneau relatif à la CIDE, nous avons expliqué le rôle protecteur de la loi et le principe d'égalité, et plus particulièrement à l'égard des mineurs. Sur ce point, un jeune nous a dit que : « la loi, elle ne protège pas vraiment ! », et a poursuivi en précisant qu'il n'avait jamais vraiment été scolarisé (ce qui s'est révélé, par la suite, inexact). Nous nous sommes alors attardés sur le droit/l'obligation d'instruction entre 3 et 16 ans, et l'obligation de formation entre 16 et 18 ans instituée depuis la rentrée scolaire de septembre 2020.
Très rapidement, nous avons abordé la justice pénale et les règles spécifiques à celle des mineurs. Les jeunes ont posé beaucoup de questions sur cette thématique, surtout en ce qui concerne les conditions de vie en milieu carcéral (parloir, « cantinage », violences entre détenus...).
Ils nous ont également interrogés sur l'organisation en établissement pénitentiaire mineur et les quartiers mineurs dans les prisons pour adultes : « Mais il y a des mineurs incarcérés

avec les adultes ? ». En expliquant le principe d'excuse de minorité, nous avons précisé que la réponse pénale apportée prend en compte l'âge du mineur au moment de la commission des fait, et ce, même si ce dernier peut être jugé à l'âge adulte, eu égard aux délais de la justice.
En détaillant les catégories d'infractions et les différentes peines encourues, les jeunes nous ont questionnés sur la sanction du trafic de stupéfiants, ce qui a donné lieu à un débat intéressant. En effet, certains jeunes, et plus particulièrement l'un d'entre eux, nous ont expliqué que « la prise de risque est parfois inévitable et nécessaire, car il y a pas d'autre choix ! ». En multipliant les exemples et les différentes possibilités qui leur sont offertes (accès à la formation, aides pour les jeunes…), nous avons échangé sur l'égalité des chances, notamment au niveau de l'accès à l'instruction, car ils nous ont fait la remarque que « Tout le monde n'a pas les mêmes chances et possibilités ».

Ensuite, nous avons abordé la conduite sans permis et la responsabilité du conducteur en cas d'accident de la route, notamment la déchéance des garanties de l'assurance.
Enfin, au regard de l'actualité récente, les jeunes sont revenus sur les violences policières, mais également sur le comportement qu'ils peuvent adopter face aux forces de l'ordre.

En conclusion, il ressort des questionnaires d'évaluation que les jeunes ont été réceptifs aux échanges.

Atelier du 25 novembre 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	80,00%	1	20,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,80					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	5
Total	5

Les 5 jeunes convoqués étaient tous présents.

L'atelier a commencé avec un peu de retard : en effet, bien que les jeunes se soient présentés à la salle indiquée sur leur convocation, celle-ci n'était pas disponible. Ensuite, l'éducateur de la PJJ a dû aller chercher un substitut du Procureur.
Monsieur REDON, Substitut du Procureur de la République, a introduit l'atelier en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

Un juriste de l'ADEJ et un éducateur de la PJJ auprès de l'UEAT ont animé l'intervention. Un second éducateur PJJ a également assisté à l'atelier, et pris part ponctuellement aux échanges avec les jeunes.
L'atelier s'est bien déroulé, les jeunes ont été participatifs et ont visité l'exposition sans difficulté.
Après notre présentation des éléments essentiels de la CIDE et des raisons de la protection accrue des mineurs, les jeunes nous ont très vite questionnés sur le thème de la justice. Nous avons exposé les principes de la justice pénale, ainsi que les différentes peines (réclusion criminelle à perpétuité et les peines de suretés, sursis probatoire, amendes) mais aussi les peines alternatives à l'emprisonnement. Nous avons fait un point sur la vie carcérale en établissement pénitentiaire pour mineurs et expliqué le placement éducatif. Nous avons différencié celui-ci des mesures envisagées en assistance éducative.
Dans la continuité de nos échanges, nous avons expliqué le rôle des différents acteurs de la justice. Suite à la remarque d'un jeune : « Le Procureur c'est celui qui t'envoie au Parquet », nous sommes alors revenus sur le rôle de ce dernier et sur le principe de l'opportunité des poursuites dont il dispose.
De même, concernant le rôle de l'avocat et les garanties de la défense, un jeune était dubitatif quant à son conseil lors de sa garde-à-vue : « Il ne parlait pas français, il était polonais, je ne comprenais rien ! ».
Par ailleurs, nous avons fait un point sur le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté ainsi que sur le Service National Universel.
En traitant le panneau relatif à la discrimination, les jeunes ont cité l'exemple de la ségrégation raciale et l'apartheid.
Quant au panneau traitant les infractions commises sur Internet (diffusion d'images de violences, provocation au suicide…), nous avons expliqué qu'internet n'était pas une zone de non droit et qu'il était possible d'identifier une personne avec l'adresse IP.

Atelier du 16 décembre 2020

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	3	60,00%			2	40,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,60					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	5
Total	5

Cinq garçons âgés de 14 à 17 ans étaient présents.
Madame LANFRANCHI, Substitut du Procureur de la République, a introduit l'atelier en expliquant aux jeunes les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place. Elle a ainsi pris le temps d'échanger avec eux en les questionnant sur les faits qu'ils ont commis et sur les conséquences de leurs actes.
Un juriste de l'ADEJ et un nouvel éducateur de la PJJ auprès de l'UEAT ont animé l'intervention.
Un élève-stagiaire PJJ a assisté à l'atelier.

Le groupe s'est montré participatif et intéressé, et plus particulièrement un jeune. Leur implication a donné lieu à un échange dynamique et constructif.
En présentant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et sa mise en application par les pays adhérents, un jeune a évoqué le cas de la Chine et la politique de l'enfant unique qui y était en vigueur jusqu'en 2013.
Puis, nous avons insisté sur le droit/obligation à l'éducation et l'obligation de formation entre 16/18 ans, deux jeunes étant déscolarisés. Un jeune nous a expliqué qu'il avait réussi à trouver une formation en alternance, mais qu'il avait été découragé par « le cafouillage des démarches administratives. »

En poursuivant le déroulement de l'atelier, nous avons détaillé la justice pénale des mineurs et précisé le régime particulier de la garde-à-vue à leur égard.
A ce propos, les jeunes nous ont questionnés sur les droits des policiers lors des interpellations, et notamment s'ils peuvent filmer l'arrestation. En effet, un jeune nous a fait part de son expérience, nous disant que le policier qui a procédé à son arrestation était muni d'une GO pro.

Nous avons également envisagé l'infraction de recel et la qualité de bonne foi dans ce cas de figure.
De même, en rebondissant sur un exemple donné par un jeune, nous avons expliqué le principe important en procédure pénale « Non bis in idem ». Ce principe est une garantie importante pour la personne impliquée car il signifie que nul ne peut être poursuivi ou puni deux fois pour les mêmes faits par une juridiction répressive. Le jugement revêt alors le caractère de l'autorité de la chose jugée.

Dans la continuité des échanges, les jeunes nous ont interrogés sur le traitement pénal du trafic de stupéfiants en comparaison avec celui des infractions sexuelles. « Le trafic de stupéfiants est plus sévèrement puni que le viol dans la pratique ! »

Enfin, en traitant le panneau relatif à la discrimination, nous avons défini cette notion en la distinguant du racisme. Les jeunes nous alors dit que l'évènement commercial du « Black Friday » trouve son origine dans le fait que les esclaves étaient vendus au marché tous les vendredis. Nous avons également expliqué la liberté d'expression et ses limites. Les jeunes ont ainsi soulevé la question du blasphème et des caricatures de Charlie hebdo. Nous avons alors explicité le principe de laïcité. Suites à ces explications, les jeunes ont cité l'exemple des Etats-Unis et le fait que le Président de la République jure sur la Bible lors de son investiture.

B. Actions diverses Bouches-du-Rhône

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc	Procès fictif	11-12 ans	2	8	10
		11-12 ans	.	.	.
		11-12 ans	.	.	.
		11-12 ans	.	.	.
Lycée Fourcade - SEP de l'Etoile - Gardanne	Kiffer / Qui fait l'autre ?	1è SN	1	13	14
		T APR	6	3	9
	Les autres, ça m'est égal ?	1è GA	9	5	14
		1è STRUC/APR	5	1	6
	Lycée.net	1è ASSP	10	0	10
Total : 9 interventions			**33**	**30**	**63**

a) Centre social Lucia Tichadou de Port de Bouc : « Procès fictif »

L'action « Procès fictif » a été animée au Centre social Lucia Tichadou de Port-de-Bouc, lors des vacances de février, avec un groupe d'une dizaine de jeunes âgés de 10 à 12 ans. Comme à chacune de nos interventions, nous avons été bien accueillis par l'équipe du centre.

Ce module a été adapté avec un format plus resserré de quatre séances (au lieu des huit-dix séances habituelles) afin qu'il se déroule sur une seule semaine. Pour optimiser le temps, nous avons réalisé les interventions sur deux journées, une le matin et l'autre l'après-midi. La première séance consiste à présenter le projet et à animer l'outil « En quête de justice », la seconde à travailler l'histoire avec les jeunes, en présentant et en insistant sur le rôle de chacun des acteurs du procès pénal. Pour que les jeunes puissent avancer facilement entre les séances, nous avons préparé les documents nécessaires (trames de procès fictif pré-écrite, glossaire des acteurs du procès fictif…) pour qu'ils n'aient qu'à ajouter les éléments de leur histoire. La troisième séance permet de vérifier l'histoire et de faire des répétitions, la quatrième et dernière séance est consacrée au tournage du projet. En effet, dans le cadre d'un projet plus global, les élèves ont filmé le projet et il était prévu que lors de la seconde semaine des vacances, ils en fassent le montage avec une animatrice vidéo.

Pour faciliter la lecture, nous décrivons les interventions séance par séance dans la suite.

Première séance le 17 février 2020 matin

Suite à la présentation du projet, le groupe avec lequel nous avons travaillé s'est montré dynamique et intéressé. Néanmoins, en période de vacances, l'idée de « travailler » entre les séances était peu enthousiasmante pour certaines jeunes.

Dans un premier temps, il a été nécessaire d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale avec l'outil « **En quête de justice** », pour que les jeunes puissent disposer de connaissances essentielles avant d'incarner le rôle d'un des acteurs du tribunal.
En abordant les exemples de sanctions, ils ont été particulièrement surpris d'apprendre que l'infraction de vol simple sanctionne un auteur, quelle que soit la valeur du bien volé, qu'il s'agisse d'un stylo 4 couleurs ou d'une voiture. Nous avons donc rappelé le principe, à savoir que c'est le fait de voler qui est sanctionné.
Lorsque nous avons traité de la justice pénale des mineurs, nous avons distingué les mesures ou sanctions éducatives, comme le placement en Centre éducatif fermé ou renforcé, du placement d'enfant en danger en Maison d'enfants à caractère social.
De même, nous avons abordé le rôle des différents acteurs du procès pénal ainsi que celui des éducateurs, tant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse que de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Nous avons également traité des différentes formes de peines et des alternatives à l'incarcération.

Deuxième séance le 17 février 2020 après-midi

Lors de cette séance, nous avons repris les notions évoquées le matin, pour nous centrer ensuite sur le projet de procès réalisé avec les jeunes.

Nous avons déterminé ensemble la qualification de l'infraction, les circonstances de la commission de celle-ci et les rôles des différents protagonistes.

Les jeunes ont décidé de traiter d'une bagarre entre supporters à l'issue d'un match de football. Nous avons défini ensemble le rôle de chacun, et travaillé l'histoire et le profil des personnages. Sachant que la séance suivante était prévue quelques jours plus tard, nous avons écrit les éléments de l'histoire sur un document que nous leur avons laissé, de même qu'un modèle pré rempli de scénario divisé en fonction des rôles : ainsi chacun des jeunes pouvait écrire sa partie en n'ayant plus qu'à ajouter les éléments vus ensemble.
Nous leur avons également distribué les livrets de l'outil « En quête de justice », qui reprend les notions principales de la justice pénale, et un glossaire détaillant les rôles des différents acteurs du procès pénal.

Troisième séance le 20 février 2020 matin

Nous avions demandé aux jeunes de commencer à travailler l'histoire, ce qu'ils ont partiellement fait en peu de temps et avec beaucoup de notions juridiques à travailler.

Lors de cette séance, nous avons repris l'ordre de passage des différents acteurs d'un procès pénal, et retravaillé la trame et le séquençage de l'histoire. Comme il était prévu de tourner le procès fictif l'après-midi, nous avons terminé la séance en faisant une répétition du scénario, avec l'aide de l'animatrice vidéo qui intervient régulièrement dans le centre social Tichadou. Nous avons aménagé la salle et distribué les costumes aux jeunes en fonction de leur personnage.

Quatrième séance le 20 février 2020 après-midi

L'après-midi a été consacré au tournage du procès fictif avec l'animatrice vidéo.

Il a été très plaisant de voir que tous les jeunes étaient présents et motivés pour la réalisation du procès fictif, malgré le fait qu'ils avaient eu très peu de temps pour préparer le projet et découvrir et intégrer des notions juridiques.

Ils se sont beaucoup investis pour jouer le jeu et se sont vraiment surpassés.

b) Lycée Fourcade – Section Enseignement Professionnel – Gardanne

Au **lycée Fourcade - SEP de l'Etoile à Gardanne,** nous avons animé différents supports auprès de plusieurs classes. Nos interventions ont été réalisées auprès de classes en demi-groupe, en raison des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.
À chacune de nos venues, nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique, et particulièrement par Madame Baratin, l'infirmière.

« Kiffer/Qui fait l'autre ? »

Nous avons rencontré deux classes. L'intervention a été animée de façon classique, comme décrit dans la première partie de ce rapport.
Dans l'ensemble, les jeunes se sont montrés agréables, à l'écoute et participatifs.

En abordant le thème de la liberté d'expression, nous en avons expliqué le principe et ses limites : les injures, les propos racistes et homophobes. Sur ce point, suite aux remarques des lycéens, nous avons déconstruit certains préjugés sur l'homosexualité. Par exemple, « un homme qui

s'épile est forcément homosexuel ». De même, nous avons distingué la conception morale et religieuse de chacun et le cadre posé par la loi. Ici encore, les jeunes ont évoqué le cas d'un enfant qui est mis à la porte par ses parents après l'annonce de son orientation sexuelle. Nous avons alors défini la notion d'autorité parentale et les contours de son application, avant d'évoquer l'obligation alimentaire. Nous avons également rappelé, en présence de l'infirmière du lycée, quelles étaient les personnes ressources au sein de l'établissement.

Ensuite, en traitant la deuxième scène de la BD sur le consentement, nous avons abordé la majorité sexuelle, puis expliqué la différence entre un viol et une agression sexuelle. Nous avons évoqué les formes de violences conjugales et la reconnaissance du viol conjugal.
Comme souvent, les jeunes nous ont questionnés sur le cas où une fille porte plainte pour viol le lendemain d'un rapport sexuel consenti « parce qu'elle regrette ». En envisageant le dépôt de plainte, une jeune fille nous a dit : « Mais les femmes, quand elles vont porter plainte pour viol, les policiers lui demandent comment elle était habillée ! ». Nous avons eu un débat intéressant autour de ce sujet.

Enfin, les élèves ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice. Nous avons détaillé les différentes formes de peines, tant d'incarcération que d'amende, et défini ce qu'était un préjudice moral.

« Lycée.net »

Nous sommes intervenus auprès de deux classes.
Concernant la seconde intervention, seulement 5 élèves sur 15 étaient présents. En effet, ce matin là, il n'y avait pas de trains, et le seul cours des élèves était notre intervention. Au regard des contraintes de réorganisation et de la situation sanitaire, avec l'accord de la direction du lycée, nous avons préféré maintenir l'action. Deux élèves de Terminale vus à la séance précédente pour l'outil « Kiffer/Qui fait l'autre ? » ont participé à l'intervention.

Nous avons animé cet outil de façon classique comme le décrit la première partie de ce rapport. Les jeunes se sont montrés intéressés et participatifs, ce qui a donné lieu à des échanges constructifs.
Lors de l'introduction, dans les deux classes, ils sont revenus sur les restrictions exceptionnelles liées à la gestion de crise de la Covid-19, et notamment sur la liberté de circuler. Les lycéens et leur enseignante nous ont interrogés sur les horaires de sortie de nuit pour les mineurs : « Pourquoi on n'a pas le droit d'être dehors le soir, en tant que mineurs ? Et que risquent les parents si leur enfant est dehors la nuit ? ». Nous avons alors exposé la notion d'autorité parentale et les règles régissant la protection de l'enfance.
Ces questions nous ont également amenés à présenter le mécanisme d'élaboration de la loi et le rôle du Président de la République.

Concernant le contenu de la thématique, nous avons commencé par définir la liberté d'expression et exposer ses limites. Lorsque nous avons traité la partie sur les réseaux sociaux, nous avons distingué la diffamation et l'atteinte à la vie privée.

Lorsque nous avons traité le droit à l'image, les jeunes ont évoqué les images qu'ils appellent « nude ». En leur faisant préciser leurs propos, nous avons vite compris qu'ils parlaient en réalité des images pédopornographiques. De même, la question de la diffusion d'images de violences a été soulevée et nous avons indiqué l'existence de la plateforme Pharos pour signaler ce genre de contenus.
Ces échanges nous ont conduits à aborder les sanctions du viol et de l'agression sexuelle. Suite à la remarque d'une jeune fille qui estime « qu'on sanctionne trop sévèrement le trafic de stupéfiant et pas assez le viol », nous avons présenté les éléments permettant la qualification des faits, la matérialité de l'infraction, le principe d'individualisation de la peine et les délais de prescription.

Pour compléter nos explications, nous avons détaillé le traitement pénal des infractions à la législation des stupéfiants, en particulier la vente et le degré de responsabilité des co-auteurs. Par ailleurs, nous avons exposé les grands principes de la justice pénale des mineurs.

Enfin, les jeunes nous ont également interrogés sur le droit à l'information et l'utilisation d'images illustrant des événements historiques.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Pour cet outil, nous avons rencontré une classe de 1ère de petit effectif.
L'intervention a été agréable à animer, et les lycéens ont pris le temps de visiter l'ensemble de l'exposition. Ils étaient dynamiques, intéressés et participatifs, ce qui a favorisé l'échange.

Concernant le contenu, nous avons précisé l'application du principe de laïcité. Nous avons par la suite développé les différentes formes de discrimination, en expliquant la distinction avec le racisme.
D'ailleurs, en traitant les discriminations à l'emploi, nous avons longuement échangé sur les métiers genrés. En effet, pour quelques élèves, certains métiers sont destinés à être exercés par des hommes, et d'autres par des femmes. Par exemple, un jeune nous a dit que « c'est compliqué pour une femme d'être agent de sécurité car elle aura du mal à se défendre ». En multipliant nos exemples, nous avons pris le temps de déconstruire certains stéréotypes.

C. Projet de coopération avec EDUCALOI au Québec

Suite à la mission exploratoire effectuée en 2018 par l'association, un projet d'échange de pratiques et de réalisation d'un support pédagogique commun avec EDUCALOI avait été décidé. Ce dernier devait avoir lieu sur deux années : 2019 et 2020.

Nos équipes ont échangé par réunion Skype et par mail, puis ont travaillé à l'élaboration d'un support pédagogique commun, en amont de la rencontre qui s'est déroulée en novembre 2019 (cf rapport d'activité 2019).
Ce support pédagogique présente un comparatif des bases juridiques du droit des médias et d'Internet entre la France et le Québec.

Malheureusement, la crise sanitaire nous a obligés à réduire le contenu du projet. En effet, une nouvelle rencontre entre nos équipes respectives était prévue en octobre 2020. Les fermetures de frontières n'ont pas permis aux juristes de l'ADEJ de se rendre à Montréal.
Les financements initialement attribués n'ont pas pu être reportés et de fait, la mission non plus.

4ème partie :

ADMINISTRATEURS AD HOC

En 2020, nous avons été désignés administrateurs ad hoc pour 16 affaires, soit 22 mineurs.

Il s'agissait uniquement de désignations pour des procédures pénales, au stade de l'instruction ou de l'audience correctionnelle.
Quand nous sommes désignés au stade de l'instruction, il s'agit d'instruction criminelle. Les faits sont parfois correctionnalisés par la suite.
Les mineurs pour lesquels nous intervenons sont âgés de quelques mois à 17 ans.
En fonction des situations, les enfants se trouvent au foyer familial, ou bien placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance, en Maisons d'Enfants à Caractère Social (ou au sein de familles d'accueil.
Ils peuvent également être en famille et bénéficier d'aide éducative en milieu ouvert.

Notre rôle, dans un premier temps, en tant que représentant légal du mineur pour la procédure judiciaire, est de désigner un avocat qui nous conseillera tout au long de la procédure et interviendra, avec nous, lors des audiences en cabinet ou au Tribunal.
Bien évidemment, nous rencontrons les mineurs eux-mêmes, en général à partir de 7 ou 8 ans, mais il peut y avoir des exceptions et nous pouvons recevoir des enfants de 6 ans.
Notre travail auprès des enfants consiste à les informer de la procédure dans laquelle ils sont victimes, faire en sorte qu'ils la comprennent et qu'ils deviennent acteurs, afin que nous puissions porter leurs paroles et leurs volontés, et le cas échéant, demander des dommages et intérêts pour eux. Nous les accompagnons donc tout au long de la procédure et les représentons en justice.

Quand les enfants sont placés auprès de l'ASE, nous faisons le lien avec les services administratifs et les équipes éducatives des lieux de vie et parfois de scolarité. Lorsqu'ils ont une mesure d'aide éducative, nous pouvons être amenés à être en contact avec les référents des mesures.
Nous faisons également des demandes aux services de santé médicaux, psychologiques et hospitaliers.

En 2020, c'est essentiellement la directrice qui a occupé cette fonction auprès des jeunes et en audience, mais toute l'équipe est consultée sur les prises de décisions.

Cette fonction apporte à l'ADEJ une action complémentaire à son travail d'information collective, perfectionne ses compétences et ouvre des relations nouvelles avec le Tribunal, l'ASE et la PJJ.

Les situations des mineurs sont difficiles et cela peut représenter une charge émotionnelle et psychologique conséquente. Les réunions d'équipe et les échanges informels en semaine permettent de prendre du recul et d'aborder sereinement les missions.

Les missions sont différentes, dans le sens où les infractions commises sont différentes, où les situations des jeunes sont différentes, leurs âges et leurs implications à nos côtés également.
Nous suivons certains d'entre eux pendant deux à trois ans, ou de trois à six mois pour d'autres.
Nous en rencontrons quelques-uns régulièrement, quand nous ne voyons d'autres mineurs qu'une ou deux fois, voire pas du tout (pour les bébés et les enfants de moins de 5 ans).

Notre mission se termine lorsque l'auteur de l'infraction a été jugé : parfois, il y a des non-lieux à poursuivre au stade de l'instruction, et nous avions transmis à l'UDAF la mission de saisir et placer les fonds des dommages et intérêts obtenus, le cas échéant, jusqu'à la majorité des enfants. A la fin de l'année 2020, l'UDAF a décidé de ne pas poursuivre notre partenariat, une autre solution devra donc être trouvée.

5ème partie :

LES DEMANDES D’INFORMATION INDIVIDUELLE

Nous recevons des demandes d'information par téléphone, et de plus en plus, par la voie de notre site Internet.

Il est difficile, au fil de nos activités quotidiennes, de conserver toutes les traces des demandes téléphoniques auxquelles nous répondons et apportons des orientations les plus adéquates possibles.

Par contre les demandes, formulées sur notre site Internet, sont écrites, de même que nos réponses quand cela est possible. Nous pouvons donc présenter, dans le tableau ci-dessous, un aperçu des diverses sollicitations réceptionnées et de nos réponses.

Date	Objet	Orientation
04/01/20	« Lors d'un tournoi de scrabble en compétition, mon fils et moi avons été accusés de triche. La Fédération veut rendre publiques les sanctions sur son site, ce qui me gêne pour mon fils mineur (16 ans), au regard de sa vie professionnelle future et de son jeune âge, même si ces sanctions sont minimes. »	Il vous faut vérifier ce qu'indique le règlement de la compétition et le règlement intérieur de la Fédération pour savoir s'ils peuvent rendre publiques les sanctions prises, y compris s'agissant de mineurs. Vous pouvez faire un courrier demandant à ce que votre fils ne soit pas explicitement mentionné sur le site Internet.
26/8/20	« Des personnes ont demandé à un de mes amis de garder leur chat pendant leur absence. Il était donc 24h/24 dans la maison. Il a invité un grand nombre de personnes pendant la semaine et la somme de 3500 € aurait été volée. Et les possesseurs de cet argent tiennent mon ami pour responsable. Est-ce légal ? Ont-Ils le droit de faire cela et peuvent-ils soumettre mon ami à la justice pour cela ? »	Les personnes doivent s'adresser au commissariat qui décidera éventuellement de mener une enquête et donnera ses conclusions au procureur de la République, qui, lui, décidera de poursuivre ou non telle ou telle personne, en fonction des résultats de l'enquête. Quand une somme d'argent disparaît, les possesseurs ont le droit de porter plainte pour vol, s'ils estiment en avoir été victimes, mais c'est la police puis la justice qui prend le relais.

6ème partie :

LES PERSPECTIVES POUR 2021

La poursuite de Droit au Quotidien

En 2021, l'association poursuivra son action Droit au Quotidien auprès des jeunes. Pour adapter le contenu des interventions en fonction de notre public, les actions assurées dans le cadre de Droit au Quotidien seront définies en concertation avec les équipes pédagogiques et les personnels communaux des différents territoires sur lesquels nous interviendrons.

Ainsi, nous reconduirons les actions effectuées dans le cadre des actions éducatives du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. De même, nous poursuivrons le travail réalisé en lien avec les services du Contrat de Ville, CLSPD ou CISPD des communes de Bouc Bel Air, Simiane, Vitrolles, Martigues, Miramas, Port de Bouc, Gardanne, Aix-en-Provence et bien sûr Marseille.

Outre les actions conduites en milieu scolaire, nous poursuivrons également le travail réalisé dans le cadre extra-scolaire, notamment auprès des centres sociaux et des Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Nous continuerons à répondre aux demandes de formation des partenaires qui nous solliciteraient, comme ce fut le cas les années précédentes.

La continuité des Ateliers d'Implication Civique

Nous poursuivrons les ateliers d'implication civique, dispositif d'alternatives aux poursuites pour les mineurs, en organisant des séances collectives d'information sur le monde de la justice.
L'animation des ateliers se fera en collaboration avec la PJJ, puisque depuis 2018, un éducateur co-anime les ateliers avec un juriste de l'ADEJ.

La pérennisation des Clubs de Droit de l'ASCC La Castellane ?

Le projet Club de Droit, en partenariat avec le Défenseur des droits et l'ASCC, devrait être reconduit.

Les missions d'administrateur ad hoc

L'ADEJ continuera à exercer ses fonctions d'administrateur ad hoc en 2021, et alertera ses partenaires judiciaires des difficultés rencontrées lors de la phase d'indemnisation et de la nécessité de trouver une solution alternative à la convention dénoncée par l'UDAF.

Conclusion

Nous continuerons également à être réactifs face aux différentes demandes que nous formuleront les établissements scolaires ou les centres sociaux, mais aussi à réfléchir à de nouveaux outils que nous pourrions proposer pour l'avenir.

Nous sommes et serons confrontés à des baisses de moyens financiers, mais l'équipe de l'ADEJ (salariés et Conseil d'administration) reste dynamique, motivée et portée par tous les jeunes que nous rencontrons, pour lesquels l'ADEJ existe et se doit de poursuivre le travail exposé dans ce rapport d'activité.

ANNEXES

Date : ……

EVALUATION DE L'INTERVENTION DE L'ADEJ

Établissement scolaire : …….…… Classe : …….

L'intervention vous a-t-elle intéressé(e) ?

□ Oui □ Moyennement □ Non

Pensez-vous mieux connaître vos droits ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?

□ Oui □ Non

Entourez la note que vous donneriez à l'intervention.
(0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Merci d'avoir bien voulu remplir cette fiche d'évaluation

Association A.D.E.J.
Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
4, rue Paradis - 13001 Marseille – Tél : 04 86 77 65 44 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

FICHE D'INTERVENTION
POUR LES ANIMATEURS DE L'A.D.E.J

Date : .....
Intitulé de l'action : .....
Animateurs : .....

Établissement scolaire ou centre social : .....
.....

Classes accueillies : .....
Nombre d'élèves :.....
- garçons :.....
- filles :.....
Noms des accompagnateurs : .....
.....

Remarques des élèves : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques des animateurs : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....